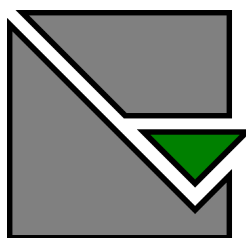


SOCIETE INTERNATIONALE DE PLANTATIONS D'HEVEAS

SIPH



**Société Anonyme au Capital
de 11.568.965,94 €**

***Siège social :*
53 rue du Capitaine Guynemer
92400 COURBEVOIE
R.C.S. Nanterre B 312 397 730**

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

DU 05 JUIN 2009

RAPPORT FINANCIER

EXERCICE 2008



SIPH

Société Internationale de Plantations d'Hévéas

Attestation du Responsable du rapport financier annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, ci-joint, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Yves LAMBELIN
Président Directeur Général

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yves Lambelin', written over a vertical line that extends from the text above.

SOMMAIRE

ORGANE DE DIRECTION	10
----------------------------	-----------

ORGANIGRAMME DES SOCIETES AU 31 DECEMBRE 2008	11
--	-----------

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES SOCIAUX ET LES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008	12
--	-----------

<input type="checkbox"/> FAITS MARQUANTS ET PERSPECTIVES	12
<input type="checkbox"/> LE MARCHE	14
<input type="checkbox"/> ANALYSE DE L'ACTIVITE	15
<input type="checkbox"/> BILAN ET RESULTAT	22
<input type="checkbox"/> SIPH EN BOURSE	26
<input type="checkbox"/> CONSEIL D'ADMINISTRATION	28

COMPTES SOCIAUX	29
------------------------	-----------

<input type="checkbox"/> BILAN AU 31 DECEMBRE 2008	30
<input type="checkbox"/> COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2008	31
<input type="checkbox"/> RESULTAT DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	32
<input type="checkbox"/> TABLEAU DE RENSEIGNEMENT SUR LES FILIALES ET PARTICIPATIONS	33
<input type="checkbox"/> INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES DETENUES EN PORTEFEUILLE	34
<input type="checkbox"/> ANNEXE	35

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	50
------------------------------------	-----------

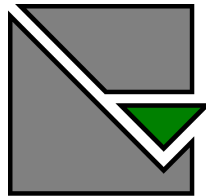
<input type="checkbox"/> BILAN CONSOLIDE	51
<input type="checkbox"/> COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	52
<input type="checkbox"/> TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE	53
<input type="checkbox"/> TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	54
<input type="checkbox"/> ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	55

<u>RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LA COMPOSITION, LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, ET SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES</u>	111
<input type="checkbox"/> PREMIERE PARTIE :	111
<input type="checkbox"/> DEUXIEME PARTIE :	118
<input type="checkbox"/> TROISIEME PARTIE :	126
<u>RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES</u>	127
<input type="checkbox"/> RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS	127
<input type="checkbox"/> RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDES	130
<input type="checkbox"/> RAPPORT SPECIAL	133
<input type="checkbox"/> RAPPORT SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE	137
<u>INFORMATIONS COMMUNIQUEES AU PUBLIC DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2008</u>	139
<input type="checkbox"/> RESULTATS	140
<input type="checkbox"/> RAPPORTS FINANCIERS	143
<input type="checkbox"/> CHIFFRES D'AFFAIRES	144
<input type="checkbox"/> OPERATIONS	149
<input type="checkbox"/> DECLARATIONS DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL	149
<input type="checkbox"/> CONVOCATIONS AUX ASSEMBLEES GENERALES	150
<input type="checkbox"/> DOCUMENTS DE REFERENCE	150
<input type="checkbox"/> DECLARATIONS TOTALE DES DROITS DE VOTE & DU NOMBRE D' ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL DE SIPH	150
<input type="checkbox"/> COMMUNIQUE DE PRESSE	154
<u>ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 5 JUIN 2009</u>	155
<u>TEXTE DES RESOLUTIONS</u>	156



**SOCIETE INTERNATIONALE
DE PLANTATIONS D'HEVEAS**

SIPH



*PRODUCTION, USINAGE ET
COMMERCIALISATION DE CAOUTCHOUC NATUREL
A USAGE INDUSTRIEL*



ORGANE DE DIRECTION

CONSEIL D'ADMINISTRATION	Nombre d'actions	Mandat (*)	
		Début	Fin
Mr. Yves LAMBELIN <i>Président du Conseil d'Administration</i>	50	2004	2010
Mr. Jean-Louis BILLON <i>Administrateur</i>	50	2004	2010
Mr. Nazaire GOUNONGBE <i>Administrateur</i>	50	2004	2010
Mr. Olivier de SAINT-SEINE <i>Administrateur</i>	50	2004	2010
MFPB « Michelin Finance » (Pays-Bas) <i>Administrateur</i> Représentée par M. Thierry SERRES	50	2006	2010
TRANSITYRE BV <i>Administrateur</i> Représentée par M. Jean-François BOUFFARD	50	2006	2010

DIRECTION

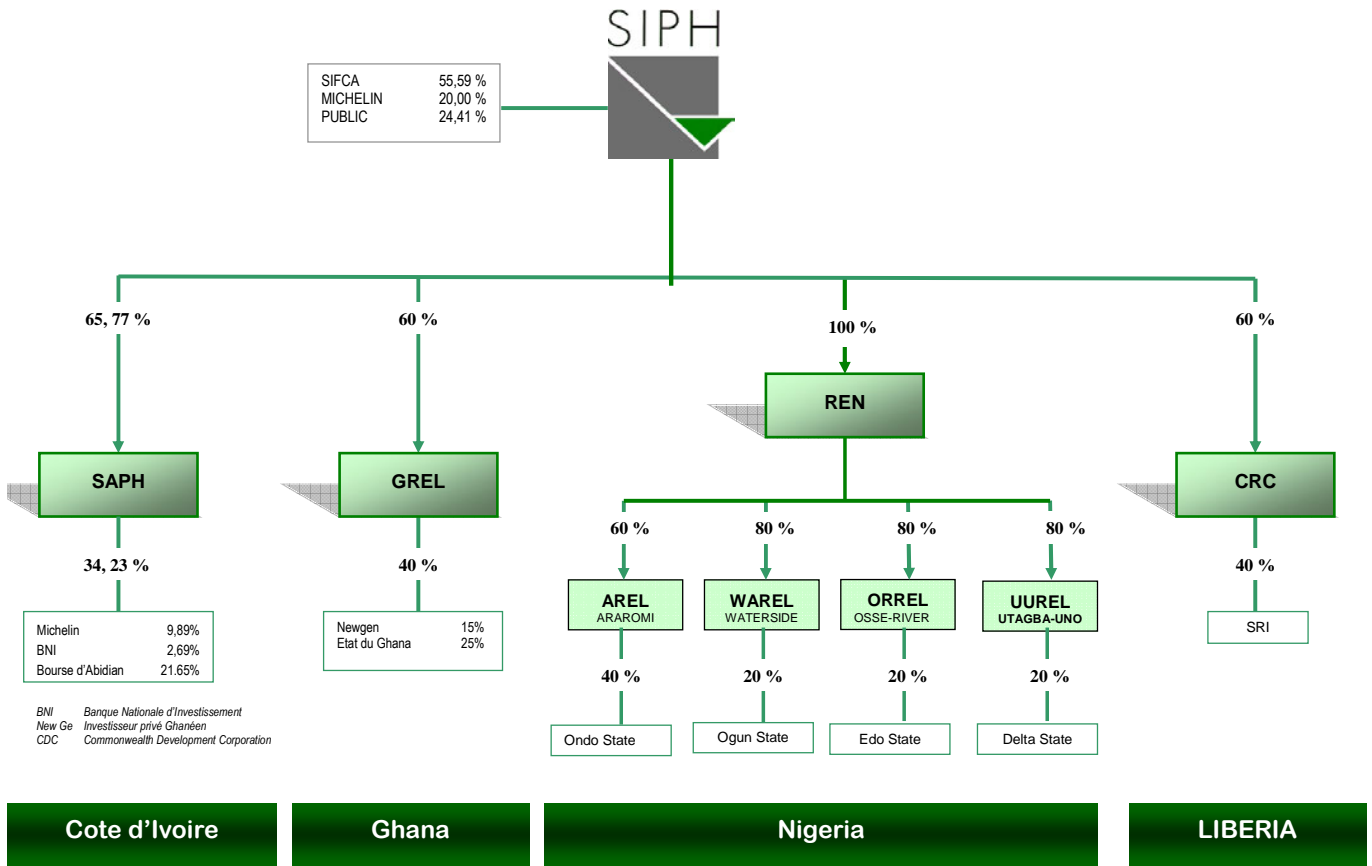
Mr. Yves LAMBELIN	<i>Président-Directeur Général</i>
Mr. Olivier de SAINT-SEINE	<i>Directeur Général Adjoint</i>

COMMISSAIRES AUX COMPTES

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT	Titulaire	2010
MAZARS & GUERARD	Titulaire	2008
Yves NICOLAS	Suppléant	2010
Guillaume POTEL	Suppléant	2008

(*) Le mandat prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer les comptes de l'exercice mentionné ci-dessus

ORGANIGRAMME DES SOCIETES AU 31 DECEMBRE 2008



RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES SOCIAUX ET LES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte pour soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice 2008, vous permettre de prendre connaissance des rapports de vos Commissaires aux Comptes et de décider de l'affectation du résultat.

Nous vous donnons d'abord quelques informations relatives au contexte économique dans lequel évolue SIPH et sur les faits marquants de l'exercice 2008.

FAITS MARQUANTS ET PERSPECTIVES

FAITS MARQUANTS :

DEVELOPPEMENT :

SIPH a poursuivi son **développement** en 2008, avec **l'acquisition en avril de 60 % de la société CRC** (Cavalla Rubber Corporation).

Situé dans le Maryland, à l'est du Libéria et jouxtant la frontière Ivoirienne, CRC dispose d'une superficie de 8 000 hectares, dont 4 800 hectares plantés en hévéas dont le potentiel annuel est de l'ordre de 5 000 tonnes de caoutchouc. La construction d'une usine est prévue. SIPH entend faire jouer les synergies avec les implantations du Groupe en Côte d'Ivoire, de l'autre coté de la frontière.

L'implantation au Libéria représente un enjeu stratégique majeur, ce pays restant malgré des années de guerre le second producteur africain de caoutchouc.

CRC est consolidé dans le périmètre du Groupe à compter du 1^{er} mai 2008.

MARCHE ET PERFORMANCES 2008 :

Après avoir atteint des niveaux records jusqu'en septembre, **la tendance de marché s'est brutalement retournée** depuis octobre.

Les résultats de l'exercice 2008 ont été partiellement impactés par ce retournement de cycle, et essentiellement par des éléments comptables sans effet sur la trésorerie, tels que la juste valeur des stocks et des plantations.

PERSPECTIVES :

Dans un contexte de crise économique, le groupe SIPH ne s'attend pas à une reprise du marché à court terme et se place dans une configuration prudente axée sur la maîtrise de ses dépenses et des investissements.

Très solide financièrement, SIPH dispose ainsi d'atouts majeurs pour faire face au bas de cycle actuel et à terme bénéficier en premier de l'amélioration de la conjoncture économique.

Les dernières acquisitions portent la **capacité annuelle de production de SIPH à 130 000 tonnes de caoutchouc**, dont 50 % environ issues des plantations propres et 50 % achetées aux producteurs indépendants.

EVENEMENT POST CLOTURE :

L'Etat du Liberia détenait une option d'achat sur 50 % des titres de CRC. SIPH avait procédé à une retenue du prix d'acquisition payable au vendeur tant que cette option était exerçable.

L'Etat du Liberia ayant renoncé à cette option en Janvier 2009, le prix définitif d'acquisition a été comptabilisé en totalité en titres de participation dans les comptes 2008.



LE MARCHE

La production mondiale de caoutchouc naturel est estimée en 2008 à 9,899 millions de tonnes (+ 1,8 %) pour une demande de 10,0 millions de tonnes (+ 1,5 %) (Source LMC 4^e trim. 2008).

La consommation s'est ralentie depuis le 4^eme trimestre 2008, dans un contexte de crise économique marqué par la récession du secteur automobile.

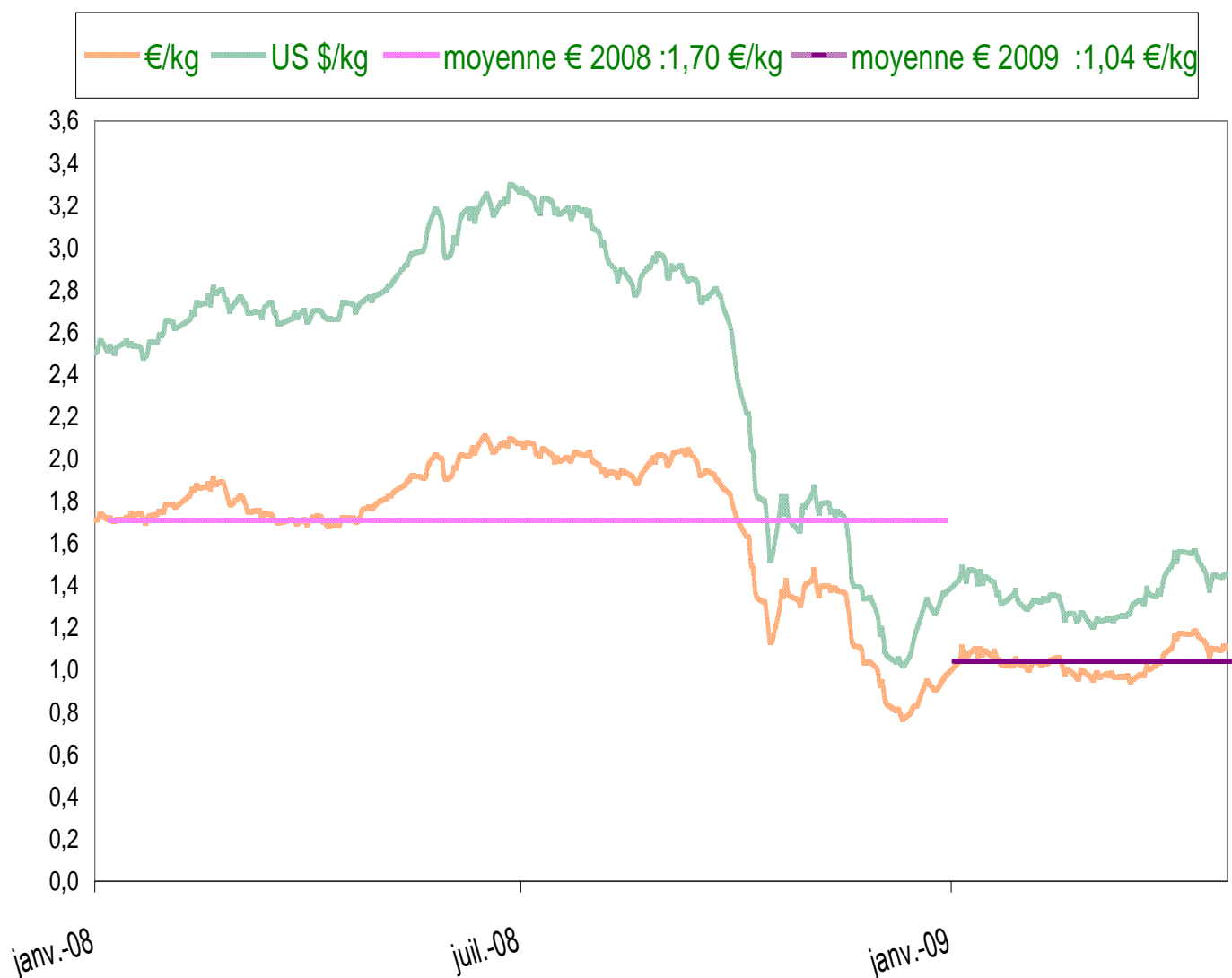
La qualité « 20 » cotée en USD à Singapour (SICOM 20) est représentative de la majeure partie des productions du groupe SIPH.

Ce marché s'est maintenu à un niveau très élevé durant les 3 premiers trimestres de l'année 2008, dépassant ponctuellement 3 USD/kg. La moyenne des 3 premiers trimestres s'est ainsi établie à 1,87 €/kg.

Le marché s'est retourné au 4^eme trimestre, et après une légère reprise, se stabilise depuis le début de l'année, avec une moyenne à fin avril 2009 de 1,36 USD/kg soit 1,04 €.

EVOLUTION DU SICOM 20 depuis janvier 2008 :

En USD/kg et en équivalent €/kg



ANALYSE DE L'ACTIVITE

1°) PRODUCTION 2008

PRODUCTIONS EXERCICE 2008 (1)					
En Milliers de tonnes DRC					
	SAPH	GREL	NIGERIA	CRC	TOTAL
Production propre	35	11	15	2	63
Achats	60	4	2		65
TOTAL	95	14	17	2	128
% Achats/total	62,9%	26,3%	9,8%	0,0%	51,1%

(1) Avec CRC à partir du 1er mai 2008

PRODUCTIONS EXERCICE 2007 (2)				
En Milliers de tonnes DRC				
	SAPH	GREL	NIGERIA	TOTAL
Production propre	34	11	13	58
Achats	47	3	0	50
TOTAL	81	14	13	108
% Achats/total	58,1%	22,1%	1,9%	46,7%

(2) Avec SAIBE à partir du 1er mai 2007

La production totale de caoutchouc progresse de 18,3 % à 128 milliers de tonnes. L'augmentation provient des achats extérieurs (+29,5% par rapport à 2007) et dans une moindre mesure des productions propres (+8,5%).

Les 15 milliers de tonnes supplémentaires d'achats proviennent pour l'essentiel de Côte d'Ivoire.

2°) CHIFFRE D'AFFAIRES ET COMMERCIALISATION DU CAOUTCHOUC

L'année 2008 a connu une forte croissance tant en tonnage qu'en prix de vente : le chiffre d'affaires caoutchouc de l'exercice s'élève ainsi à 220,1 M€, en hausse de + 33,6 % et le chiffre d'affaires total à 269,2 M€. Sur cette période, 125 milliers de tonnes ont été vendues (+15,0) % avec une progression du prix moyen de vente de + 16,2 %.

SIPH-Holding achète le caoutchouc exporté par ses filiales pour le commercialiser auprès de ses clients. Le risque client est géré et supporté dans sa totalité par SIPH.

L'objectif est d'assurer la meilleure rémunération possible et de sécuriser les transactions. La connaissance du marché du caoutchouc par SIPH, sa compétence dans les domaines des frets et de la logistique ainsi que sa localisation européenne lui permettent de remplir ce rôle.

3°) SOCIETE AFRICAINE DE PLANTATIONS D'HEVEAS (SAPH)

CÔTE D'IVOIRE		
Monnaie	CFA	1 € = 655,957 CFA
Capital	14 593 millions FCFA	composé de 5 111 601 actions de 2 855 CFA de nominal
Participation SIPH	65,76 %	
Activité	Plantations d'hévéas, usines de transformation de caoutchouc, encadrement de programmes de développement hévéicole	

En 2008, SAPH contribue au résultat consolidé de SIPH (part du groupe) pour 69 %.

Exploitation :

Au cours de l'exercice, SAPH a exploité 18 873 ha en saignée et entretenu 2 243 ha de jeunes plantations immatures.

A sa production propre de 35 371 tonnes s'ajoutent 59 962 tonnes de caoutchouc achetées auprès des planteurs villageois.

Les tonnages vendus se sont élevés à 93 471 tonnes, contre 81 554 tonnes en 2007.

Les investissements se sont élevés à 10,8 millions d'euros contre 6,3 millions d'euros en 2007. L'augmentation porte notamment sur le planting, les usines et le développement de centres de collecte ainsi que les infrastructures sociales.

Les investissements industriels, engagés depuis 2007, étaient devenus indispensables pour faire face à la croissance rapide et dynamique des quantités de caoutchouc achetées sous forme de matière première aux planteurs indépendants : les achats ont augmenté de 35 milles tonnes en 5 ans, passant de 25 milles tonnes en 2003 à 60 milles tonnes en 2008. SAPH est désormais le premier acheteur de caoutchouc de Côte d'Ivoire, avec environ 45 % du caoutchouc villageois ivoirien.

L'usinage a porté sur 95 103 tonnes en 2008, contre 82 576 tonnes en 2007.

Compte tenu du contexte de marché, et de la finalisation des investissements d'augmentation des capacités des usines, SAPH sera en mesure de limiter ses investissements en 2009.

4°) GHANA RUBBER ESTATES LTD (GREL)

GHANA		
Monnaie	CEDI	1 € = 14 493 cedis au 31/12/2007 et 18 284 cedis au 31/12/2008
Capital	2 346 956 €	composé de 1 000 actions de 2 346,956 € de nominal
Participation SIPH	60,00 %	
Activité	Plantations d'hévéas, usine de transformation de caoutchouc, création et encadrement de projets de développement villageois (Hévéas)	

En 2008, GREL contribue au résultat consolidé de SIPH (part du groupe) pour 18 %.

Les superficies plantées en hévéas matures représentent 9 489 ha d'hévéas (*dont 3 040 ha d'hévéas récemment replantés*, les autres devant être replantés dans les 10 prochaines années), auxquels s'ajoutent 3 040 ha de cultures immatures. GREL intensifie actuellement l'effort de rajeunissement de ses cultures : le programme de replantation est ambitieux avec un objectif annuel de l'ordre de 600 hectares.

La production propre s'est élevée à 10 650 tonnes, au même niveau que l'année précédente. La production propre devrait se stabiliser aux environs de 9 000 tonnes dans les années à venir, compte tenu des abattages réalisés pour le rajeunissement des cultures, mais le potentiel productif à moyen et long terme de GREL sera ainsi augmenté, jusqu'à atteindre 15 000 tonnes dans 10 ans et 25 000 tonnes dans 20 ans.

Le volume des achats de caoutchouc villageois s'est élevé à 3 798 tonnes : l'augmentation régulière de ces achats reflète le succès de la promotion de l'hévéaculture faite par GREL auprès des petits planteurs.

Les ventes ont porté sur 14 952 tonnes.

Les investissements ont été de 4,7 millions d'euros contre 3,8 millions d'euros en 2007, comprenant notamment les infrastructures nécessaires à la mise en valeur des concessions supplémentaires de 800 ha obtenues en 2007. Le planting de ces nouveaux terrains démarrera en 2010 et s'échelonne sur 10 ans.

L'endettement de la société représente 5,7 millions d'euros au 31 décembre 2008 ; il faut toutefois noter que la durée de ce prêt (*13 ans résiduels*) et son taux, renégocié en 2003 à 2,5%, sont particulièrement adaptés à l'activité.

Développements :

➤ **Projet Rubber Outgrowers Unit : Promotion de l'hévéaculture auprès des petits planteurs :**

GREL est à l'origine de la promotion de l'hévéaculture au Ghana : à ce titre, GREL a encadré un projet « ROU : Rubber Outgrower Unit, phase I, II et III », fournissant assistance technique et matériel végétal de qualité à des petits planteurs. Le financement de ces projets ont été assurés par l'Agence Française de Développement (AFD) et par KfW (Kreditanstalt für Wiederaufbau). A ce jour, 8 500 ha ont été plantés par 2 500 de planteurs indépendants. Une phase IV, portant sur 10 000 ha, est en cours de négociation.

Ces projets garantissent des livraisons de caoutchouc extérieurs : ainsi les tonnages des planteurs indépendants achetés par GREL augmenteront régulièrement jusqu'à atteindre 15 000 tonnes à l'horizon 2020.

GREL contribue ainsi au développement de la région, et est reconnu comme un acteur économique, social et promoteur majeur du développement durable.

5° NIGERIA (Groupe REN)

NIGERIA		
Monnaie	NAIRA	1 € = 174,02 Nairas au 31.12.2007 et 176,71 Nairas au 31.12.2008
Capital	491 875 000 Nairas	composé de 491 875 000 actions de 1 NGN de nominal
Participation SIPH	100,00 %	
Activité	Plantations d'hévéas, usines de transformation de caoutchouc	

En 2008, le groupe REN contribue au résultat consolidé de SIPH (part du groupe) pour 8 %.

REN détient des participations majoritaires dans 4 sociétés de plantations :

- 80 % des sociétés Waterside Rubber Estates Limited (WAREL) Osse River Rubber Estates Limited (ORREL) et Utagba Uno Rubber Estates Limited (UUREL) ;
- 60 % de la société Araromi Rubber Estates Limited des sociétés (AREL).

Les superficies plantées en hévéas matures représentent 9 015 ha d'hévéas, (*1 648 ha de vieilles cultures qui seront replantées dans les 10 ans à venir, et 7 367 ha de cultures récemment replantées*), auxquels s'ajoutent 2 251 ha de cultures immatures.

La production propre s'est élevée à 14 994 tonnes, contre 13 048 en 2007. Compte tenu de la progressive venue à maturité des jeunes cultures, cette production augmentera régulièrement pour atteindre environ 20 000 tonnes dans 10 ans.

Les deux usines (AREL et UUREL) ont traité 14 800 tonnes.

Les ventes ont porté sur 14 588 tonnes.

Les investissements ont été de 6,2 millions d'euros contre 3,6 millions d'euros en 2007.

Les postes importants de cette augmentation sont les investissements usine, les nouveaux planting et les infrastructures sociales.

L'augmentation de la capacité d'usinage d'AREL était nécessaire pour faire face à la montée en productions des jeunes cultures.

Le groupe REN a obtenu en 2007 une concession de 2 500 hectares dans l'Edo State, assez proche du centre d'implantation d'ORREL, qui sera progressivement plantée au cours des 10 ans à venir. Les premiers planting ont porté sur 300 ha.

La dette financière, contractée en nairas et qui s'élevait à 1,7 millions d'euros au 31 décembre 2007, a été totalement remboursée.

6°) CAVALLA RUBBER CORPORATION (CRC)

LIBERIA		
Monnaie	Dollar Libérien	1 € = 82,65 Dollar Libérien au 31.12.2008
Capital	13 298 850 USD	composé de 1 action de 1 USD de nominal
Participation SIPH	60,00 %	
Activité	Plantations d'hévéas	

En date du 24 avril 2008, SIPH a acquis 60% du capital social et des droits de vote de la société CAVALLA RUBBER CORPORATION INC.

Cette société dispose d'une superficie de 8 000 hectares, située au Libéria dans le comté du Maryland sur la frontière avec la Côte d'Ivoire. 4 791 hectares sont plantés en hévéas, en cours de réhabilitation après les dommages subis de 1985 à 2003. La production, qui a repris début décembre 2007, devrait se situer à terme autour de 5 000 tonnes. Cette production est vendue actuellement de manière brute sans usinage.

Lors de l'acquisition, une option d'achat était détenue par l'Etat du Libéria, et son rachat était en cours de négociation. L'option d'achat a pu être rachetée en janvier 2009, et comptabilisé au 31 décembre 2008. Le prix d'acquisition définitif, après rachat de l'option d'achat, pour 60 % du capital et des droits de vote, s'élève à 9,374 USD.

Le Groupe SIPH démarre actuellement d'importants investissements pour la réhabilitation des plantations, la constitution et la formation des équipes, qui seront suivis par la construction d'une usine. La relance de la production sera, comme prévue, progressive et devrait confirmer à terme tout le potentiel stratégique de cette acquisition dans un pays qui demeure le deuxième producteur de caoutchouc en Afrique de l'Ouest.



7°) AUTRES ACTIVITES

▪ Activité « General Trade » de SIPH

Cette activité de fourniture de matériels, de pièces détachées et de consommables industriels amorcée en 2003 poursuit sa progression, avec un chiffre d'affaires de 12,569 millions d'euros en 2008 contre 9,253 millions d'euros en 2007.

Le chiffre d'affaires est essentiellement réalisé avec les filiales ou des sociétés du Groupe de l'actionnaire principal.

▪ Activité commercialisation produits naturels

SIPH a par ailleurs développé depuis 2002 une activité de commercialisation de produits naturels (*tourteaux de coton, huile de palme et huile palmistes, sucre*). Ces opérations sont réalisées en achat pour revente avec des sociétés du Groupe SIFCA, sans prise de positions spéculatives.

En 2008, le chiffre d'affaires de cette activité a porté sur 35,0 millions d'euros, contre 9,7 millions d'euros en 2007. Ce chiffre d'affaires est susceptible d'enregistrer d'importantes fluctuations, sans induire de variations importantes de résultat, la contribution de ces autres activités restant marginale dans le résultat consolidé du Groupe.

8°) GESTION DES RISQUES

Les risques et les moyens de gestion et contrôle mis en œuvre par SIPH sont décrits en détail dans l'annexe des comptes consolidés à la note 29.

9°) DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

La culture de l'hévéa contribue tout naturellement mais très efficacement au développement durable :

▪ Développement économique :

Par la création d'emplois stables en milieu rural, la promotion de l'hévéaculture auprès des agriculteurs indépendants, et l'utilisation de sous traitants locaux, SIPH joue un rôle actif dans le développement des régions d'implantation de ses plantations, qui constituent des pôles de développement économique dans des zones rurales.

▪ Développement social :

L'hévéaculture est fortement consommatrice de main d'œuvre agricole : les effectifs consolidés de SIPH représentent plus de 10 000 personnes, dans le respect des législations locales et internationales.

A ces effectifs s'ajoutent les planteurs indépendants et les sous traitants qui bénéficient, avec SIPH, des revenus de l'hévéaculture.

Dans les cas où certains services ne sont pas pris en charges par les Etats, SIPH assure à ses employés les services de santé (*dispensaires, médicaments, évacuation sanitaires, campagnes de prévention contre le SIDA ou le paludisme*), la scolarisation des enfants (*création et entretiens d'écoles*), ou même la mise à disposition de certaines infrastructures (*eau potable, électrification des villages, etc.*).

▪ **Ecologie et respect de l'environnement :**

Les plantations d'hévéas participent à la lutte contre la désertification africaine, par le maintien de milliers d'hectares boisés.

La culture de l'hévéa et le traitement du latex ne présentent pas de risques industriels et technologiques spécifiques. Les technologies utilisées et les processus de fabrication sont connus et bien maîtrisés.

La culture de l'hévéa et le traitement du latex ne causent pas de dommages environnementaux identifiés. L'essentiel des eaux rejetées sont traitées par lagunage, et des travaux d'aménagements complémentaires pour équiper l'ensemble des sites sont en cours.

Le stockage et l'usinage du latex dégagent une odeur désagréable mais non toxique. Cette nuisance reste toutefois très relative compte tenu de la situation des centres de traitement localisés dans les plantations. Des investissements sont en cours chez GREL pour limiter cette nuisance. Le produit fini ne présente pas les mêmes inconvénients.

▪ **Engagement des actionnaires de référence de SIPH :**

Les actionnaires de référence de SIPH (SIFCA & MICHELIN) partagent les mêmes convictions en matière d'éthique et de responsabilité.

SIFCA a créé en 2007 une direction du développement durable et un comité de pilotage. SIPH inscrit son action dans les axes de progrès fixés par cette direction.

Ces axes de progrès sont :

- Assurer la diffusion et l'application systématique de la politique d'hygiène et de sécurité conditions de vie des employés du groupe,
- Assurer à l'ensemble du personnel un équipement et des outils de travail sécurisés,
- Assurer un logement des travailleurs permanents et saisonniers, dans le respect des standards de qualité du Groupe, comprenant en particulier un accès à l'eau potable, l'assainissement et l'électricité,
- Déployer une politique active de prévention des maladies infectieuses, notamment sida et paludisme,
- Prévenir des pollutions accidentelles du sol et de l'eau.

L'engagement de SIPH et ses réalisations en matière de développement durable lui permettent de conserver son image de promoteur responsable de l'hévéaculture.

BILAN ET RESULTAT

1°) COMPTES CONSOLIDES

En application du règlement européen 16/06/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers consolidés du Groupe SIPH au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008, ont été établis conformément au référentiel IFRS, tel qu'approuvé dans l'Union Européenne et sont conformes aux IFRS de l'IASB.

Les normes ayant l'impact le plus significatif sont les suivantes :

- Norme IAS 41 relative à l'évaluation des actifs agricoles et norme IAS 2 relative à l'évaluation des stocks, notamment concernant les stocks de caoutchouc (*matière première et matière première intégrée dans les produits finis, valorisées à la valeur de marché*) ;
- Norme IFRS 3 relative au regroupement des entreprises.

Il faut bien noter que l'évaluation des plantations à la juste valeur imposée par la norme IAS41 pourrait être sensiblement différente de leur valeur de réalisation. En effet, l'incertitude inhérente associée à l'évaluation de la juste valeur des actifs biologiques (plantations) est due principalement :

- à l'absence d'un marché liquide pour les plantations d'hévéas ;
- à la volatilité des prix et à la sensibilité aux hypothèses de cours futurs du caoutchouc ;
- la difficulté d'évaluer un actif biologique indépendamment de son contexte spécifique (*capacité des filiales de SIPH de transformer la matière première en produit fini, et accès aux caoutchoucs extérieurs*).

- **Mise en place de l'outil Business Object**

La consolidation des comptes semestriels et annuels, précédemment confiée à un expert comptable, sont depuis décembre 2008 établis en interne grâce à la mise en place d'un logiciel de consolidation Business Object. Des supports de recueils spécifiques d'informations nécessaires à la consolidation de SIPH en normes IFRS ont été intégrés aux liasses de consolidation. Ce logiciel sera utilisé en 2009 pour le reporting interne mensuel.

- **Périmètre du Groupe SIPH :**

- SAPH (y compris SAIBE à compter du 1^{er} mai 2007)
- GREL
- Le groupe REN a été consolidé à compter du 1^{er} octobre 2006.
- La société CRC est consolidée à compter du 1^{er} mai 2008.

- **Comptes consolidés :**

Compte de Résultat consolidé - en K€

	2008	2007
Chiffres d'affaires Caoutchouc	220 088	164 732
Chiffre d'Affaires total	269 191	186 313
Resultat operationnel avant IAS41	67 811	51 474
Application IAS41	-10 421	10 315
Resultat Operationnel	57 390	61 789
Charges impot	-16 424	-16 281
RESULTAT NET	40 653	45 419

L'augmentation du Chiffres d'affaires caoutchouc (220 088 K€ en 2008 contre 164 732 K€ en 2007) est lié à la croissance des tonnages (125 milliers de tonnes soit +15 %) et à l'augmentation du prix de vente (+16,2 %).

L'augmentation du chiffre d'affaires sur autres activités de 27 522 K€ est lié à hauteur de 25 390 K€ à la commercialisation de matières premières, activité accessoire à l'activité principale, qui, bien qu'entraînant des variations importantes de chiffre d'affaires, ne contribue que marginalement au résultat.

Ces performances se traduisent par une augmentation de 16 337 K€ (+31,7 %) du résultat opérationnel, avant pris en compte des effets de juste valeur des actifs biologiques résultant de l'application de l'IAS41 :

L'application de l'IAS 41 n'a aucun effet sur la trésorerie : en 2008, l'application de l'IAS 41 dégrade les performances de 10 421 K€, alors que l'impact avait été positif de 10 315 K€ en 2007.

Bien que l'application de l'IAS 41 dégrade le résultat, elle est sans effet sur la trésorerie :

- **La capacité d'autofinancement avant cout de l'endettement financier net et avant impôt ressort à 76 801 K€ contre 58 254 K€ en 2007.**
- **Le flux net de trésorerie généré par l'activité s'élève à 59 681K€ contre 42 254K€ en 2007**

La charge d'impôt enregistrée dans les comptes 2008 est de 16 424 K€, contre 16 281 K€ en 2007.

Le **bénéfice de l'ensemble consolidé s'élève à 40 653 K€**, contre un bénéfice de 45 419 K€ en 2007.

Le bénéfice net consolidé revenant au Groupe SIPH est de 27 104 K€, contre un bénéfice de 30 309 K€ en 2007.

Le total des capitaux propres consolidés atteint 124 767 K€ pour la part du groupe contre 109 836 K€ au 31 décembre 2007.

Les **écarts d'acquisition** s'élèvent au total à 23 040 K€ et concernent CRC pour 4 884 K€, le groupe REN pour 6 550 K€, et SAPH pour 11 605 K€. L'écart d'acquisition de SAPH inclut 9 256 K€ d'écart d'acquisition lié à l'achat de SAIBE en 2007.

Ces écarts d'acquisitions résultent notamment de l'évaluation prudente des plantations valorisées dans les actifs biologiques (IAS41), et de la prise en compte du potentiel des achats extérieurs.

La **dette financière est de 16 535 K€** contre 12 294 K€ au 31 décembre 2007, dont 13 855 K€ à plus de 1 an et 2 680 K€ à moins de 1 an.

La trésorerie et équivalent de trésorerie est supérieure à la dette financière, et s'élève à 36 219 K€ au 31 décembre 2008 contre 23 230 K€ au 31 décembre 2007.

Très solide financièrement, SIPH dispose ainsi d'atouts majeurs pour faire face au bas de cycle actuel et à terme bénéficié en premier de l'amélioration de la conjoncture économique.

2°) COMPTES SOCIAUX

▪ Actionnariat :

Actionnaires	31/12/2006			31/12/2007			31/12/2008		
	Nb d'actions	% de Droits de vote	% du capital	Nb d'actions	% de Droits de vote	% du capital	Nb d'actions	% de Droits de vote	% du capital
SIFCA	291 341	75,22%	57,57%	281 341	71,41%	55,59%	2 813 410	63,29%	55,59%
CFM	101 216	13,07%	20,00%	101 216	12,85%	20,00%	1 012 160	22,77%	20,00%
AIG African Infrastructure Fund Holding	84 017	7,84%	16,60%	-	-	-	-	-	-
Public	29 505	3,88%	5,83%	123 522	15,74%	24,41%	1 235 220	13,94%	24,41%
TOTAL	506 079			506 079			5 060 790		

L'Assemblée Général Mixte du 20 mai 2008 a décidé de la division par 10 du nominal des actions à compter du 1^{er} juillet 2008, passant de 22,86 € à 2,286 € la valeur nominale des actions composant le capital social de la Société, ce dernier restant inchangé. Le nombre des actions de la Société en circulation a ainsi été multiplié par 10, afin d'améliorer la liquidité de l'action de la Société et son accessibilité auprès des investisseurs.

Les droits de vote détenus par CFM ont doublé au 31 décembre 2008, passant de 12,85 % au 31 décembre 2007 à 22,77 % au 31 décembre 2008. La modification des droits de vote résulte de l'obtention du droit de vote double pour les actions de CFM inscrites au nominatif, conformément à l'article 34 des statuts. (Cf. AMF - déclarations de franchissement de seuil réf. 209C0040 du 8 janvier 2009).

▪ Comptes sociaux :

Le bénéfice social de SIPH pour l'exercice 2008 s'élève à 20 488 K€ contre 17 331 K€ en 2007.

Ce résultat intègre 15 689 K€ de dividendes reçus des filiales, contre 13 614 K€ en 2007. Ces dividendes proviennent de SAPH (12 914 K€) et de GREL (2 775 K€).

Les emprunts et dettes financières de SIPH représentent 7 532 K€ au 31 décembre 2008 contre 26 K€ au 31 décembre 2007. Un emprunt de 8 millions d'euros a été contracté en avril 2008 au taux de 5,65 % pour le financement de l'acquisition de CRC et son développement

La trésorerie représente 18 796 K€ contre 6 884 K€ au 31 décembre 2007, et la trésorerie nette de dette financière s'élève à 11 264 K€.

RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2004	2005	2006	2007	2008
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital Social K€	7 858	9 255	11 569	11 569	11 569
Nombre d'actions émises	343 753	404 863	506 079	506 079	5 060 790
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires HT K€	67 492	91 344	134 742	181 820	264 632
Résultat net après impôts K€	1 684	4 906	8 307	17 331	20 488
RESULTAT en € / ACTION					
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	4,15	12,06	16,61	34,54	4,09
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	4,90	12,12	16,41	34,24	4,05
RESULTAT en € / ACTION (*) après division du nominal					
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	0,41	1,21	1,66	3,45	4,09
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	0,49	1,21	1,64	3,42	4,05

(*) Le nominal du titre SIPH a été divisé par 10, et le nombre de titres multiplié par 10 à compter du 1er juillet 2008 : pour faciliter la comparaison, le nombre de titres antérieurs a été multiplié par 10

3°) AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil propose de distribuer un dividende brut de 7 085 K€ sur le bénéfice de 20 488 K€ de l'exercice 2008, et d'affecter le solde du résultat soit 13 403 K€ au report à nouveau qui passera de 5 185 K€ à 18 588 K€.

Le dividende brut par action s'élève à 1,40 euros, et est éligible à l'abattement prévu à l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts.

Dividende mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

- 2007 : 12 146 K€ soit 24,00 € brut par action (2,40 €/action après division du nominal)
- 2006 : 10 501 K€ soit 20,75 € brut par action (2,075 €/action après division du nominal)
- 2005 : 5 830 K€ soit 14,40 € brut par action (1,44 €/action après division du nominal)

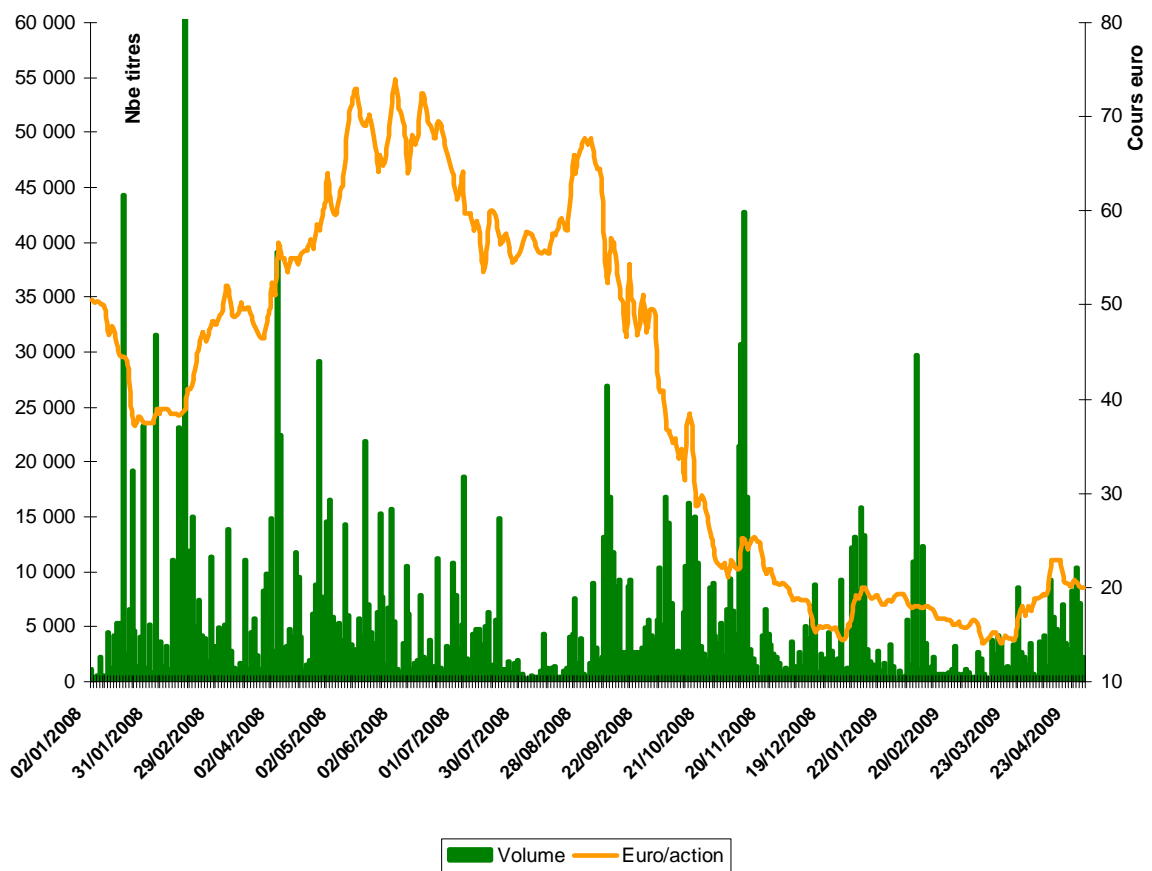
SIPH EN BOURSE

▪ Division du nominal des actions de SIPH

L'Assemblée Général Mixte du 20 mai 2008 a décidé de la division par 10 du nominal des actions à compter du 1^{er} juillet 2008, afin d'améliorer la liquidité de l'action de la Société et son accessibilité auprès des investisseurs.

En date du 29 avril 2009, l'action SIPH s'établit à 20 €, soit une capitalisation boursière de 101 millions d'euros.

Evolution de l'action SIPH du 01/01/2008 au 29/04/2009



Aucune des sociétés contrôlées par votre société ne détient de part du capital de votre société.

Conformément à l'article L. 225.209, nous vous informons que nous n'avons procédé à aucun rachat ou revente sur des actions de la société.

▪ **Attribution d'actions gratuites au personnel salarié :**

L'Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2005, conformément aux dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce, a décidé d'attribuer au personnel salarié des actions gratuites dans la limite de 5% du capital et a confié au Conseil d'Administration la détermination de l'identité des bénéficiaires des attributions d'actions et la fixation des conditions et les critères d'attribution des actions.

Le Conseil n'a pas décidé la mise en œuvre de cette décision au cours de l'exercice 2008.

▪ **Achats par SIPH de ses propres titres :**

L'Assemblée Générale du 20 mai juin 2008 a autorisé la possibilité pour SIPH d'acquérir jusqu'à 5 % du capital social, en vue de :

- L'animation du marché ou de la liquidité de l'action SIPH par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- conserver les titres acquis et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- attribuer gratuitement des actions aux salariés et dirigeants de la Société et/ou de son Groupe ;
- attribution d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux de la société ou de son groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment pour le service d'options d'achat d'actions, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou d'un plan d'actionnariat dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ;
- annuler les titres acquis ;
- remettre les titres à l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la Société.

Cette autorisation n'a pas été mise en œuvre en 2008. Il est proposé à l'Assemblée statuant sur les comptes 2008 de renouveler cette autorisation.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

En application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, la société se réfère au code AFEP-MEDEF ainsi modifié pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L.225-37 du code de commerce à compter de l'exercice en cours.

La composition du Conseil est de 6 administrateurs au 31 décembre 2008.

La Société MFPB « Michelin Finance (Pays-Bas) B.V. » administratrice de la Société a procédé à la nomination un nouveau représentant permanent depuis le 1^{er} janvier 2009, M. Thierry SERRES, suite à la démission de M. Bertrand VIGNES.

Le Conseil d'administration de SIPH propose à la prochaine Assemblée Générale de procéder à la nomination d'un administrateur indépendant, M. Bernard DIGUET.

Rémunération des mandataires sociaux :

La rémunération des mandataires sociaux est présentée en détail dans l'annexe aux comptes consolidés, à la note 28-2.

Mandats exercés par les membres du Conseil d'Administration :

La description complète des mandats exercés par les membres du Conseil d'Administration de SIPH est intégrée au rapport du Président sur le Contrôle Interne.

Rémunération des commissaires aux comptes :

	Mazars				PricewaterHouseCoopersAudit				Autres			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1
Audit												
❖ Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	146	115	100,0%	100,0%	301	187	87%	73,6%	32	25	95%	100,0%
❖ Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes					46	67	13%	26,4%	2		5%	0,0%
Sous total 1	146	115	100,0%	100,0%	347	255	100,0%	100,0%	33	25	100,0%	100,0%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
❖ Juridique, fiscal, social					22							
❖ Autres												
Sous total 2												
TOTAL 1 + 2	146	115	100,0%	100,0%	347	255	100,0%	100,0%	33	25	100,0%	100,0%

COMPTES SOCIAUX

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

SOCIETE INTERNATIONALE DE PLANTATIONS D'HEVEAS

Société Anonyme au capital de 11 568 965,94 €
53, rue du Capitaine Guynemer – 92400 COURBEVOIE
RCS Nanterre B 312 397 730

Exercice social du 01/01 au 31/12/2008

ACTIF	Au 31/12/08			Au 31/12/07	PASSIF	Au 31/12/08	Au 31/12/07
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net		Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	€	€	€	€	CAPITAUX PROPRES	€	€
Autres immobilisations incorporelles	131 077,28	39 830,28	91 247,00	592,49	Capital social	11 568 965,94	11 568 965,94
Immobilisations incorporelles en cours	55 693,00		55 693,00	9 828,00	Primes d'émission, fusion, d'apport	25 179 034,08	25 179 034,08
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	<i>186 770,28</i>	<i>39 830,28</i>	<i>146 940,00</i>	<i>10 420,49</i>	Réserve Légale	1 156 896,59	1 156 896,59
Installations générales	125 972,95	91 784,49	34 188,46	38 620,56	Réserves indisponibles	2 780,22	2 780,22
Installations informatiques			0,00		Autres Réserves		
Matériel de bureau	6 918,00	6 041,38	876,62	2 260,22	Report à nouveau	5 184 646,07	
Autres matériel informatique	47 156,50	22 286,87	24 869,63	10 013,88	RESULTAT DE L'EXERCICE	20 487 959,53	17 330 542,07
Mobilier de bureau	93 955,47	63 549,39	30 406,08	34 408,73	Provisions réglementées	211 540,94	110 676,48
<i>Total immobilisations corporelles</i>	<i>274 002,92</i>	<i>183 662,13</i>	<i>90 340,79</i>	<i>85 303,39</i>	Total capitaux propres	63 791 823,37	55 348 895,38
Autres participations	50 804 687,31	12 391,81	50 792 295,50	44 365 994,07	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Créances rattachées à des participations	446 469,37		446 469,37		Provisions pour risques		
Prêts	62 341,41		62 341,41	62 341,41	Provisions pour charges	407 614,00	314 433,00
Autres immobilisations financières			0,00				
<i>Total immobilisations financières</i>	<i>51 313 498,09</i>	<i>12 391,81</i>	<i>51 301 106,28</i>	<i>44 428 335,48</i>	Total provisions	407 614,00	314 433,00
Total actif immobilisé	51 774 271,29	235 884,22	51 538 387,07	44 524 059,36			
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stock et en cours : marchandises	95 985,38		95 985,38	90 166,83	Emprunts et dettes auprès des ét. de crédits		
<i>Total stock</i>	<i>95 985,38</i>	<i>0,00</i>	<i>95 985,38</i>	<i>90 166,83</i>	- dont à plus d'un an	6 285 714,27	
Avances et acomptes versés sur commandes	486 806,36		486 806,36	1 354 175,19	- dont à moins d'un an	1 246 343,30	26 141,56
Clients et comptes rattachés	18 933 325,69		18 933 325,69	17 869 246,41	Emprunts et dettes financières divers		
Autres créances	2 303 781,31		2 303 781,31	294 577,13	Avances acomptes reçus sur commande en cours	607 581,84	278 876,75
<i>Total créances</i>	<i>21 723 913,36</i>	<i>0,00</i>	<i>21 723 913,36</i>	<i>19 517 998,73</i>	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 238 257,28	13 798 211,71
Valeurs mobilières de placement	9 758 335,28		9 758 335,28	2 034 717,01	Dettes fiscales et sociales	3 675 674,78	1 063 701,78
Disponibilités	9 037 634,41		9 037 634,41	4 849 327,78	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 541 716,15	
Charges constatées d'avance	89 640,49		89 640,49	51 017,23	Autres dettes	449 171,00	226 387,76
Total actif circulant	40 705 508,92	0,00	40 705 508,92	26 543 227,58	Produits constatés d'avance		10 639,00
					Total dettes	28 044 458,62	15 403 958,56
COMPTE DE REGULARISATION					COMPTE DE REGULARISATION		
TOTAL GENERAL	92 479 780,21	235 884,22	92 243 895,99	71 067 286,94	TOTAL GENERAL	92 243 895,99	71 067 286,94

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2008

Exercice social du 01/01 au 31/12/2008

	Au 31/12/08	Au 31/12/07
PRODUITS D'EXPLOITATION	€	€
Ventes de marchandises	260 278 630,83	178 511 091,38
Prestations de services	4 353 219,67	3 311 623,76
Divers	0,00	(2 543,06)
<i>Montant net du chiffre d'affaires</i>	<i>264 631 850,50</i>	<i>181 820 172,08</i>
Reprises sur amortissements, provisions, transferts charges		
Autres produits	72 851,91	1 883,60
<i>Total des produits d'exploitation</i>	<i>264 704 702,41</i>	<i>181 822 055,68</i>
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	249 412 837,49	169 798 187,83
Variation de stock (marchandises)	(5 818,55)	52 646,22
Autres achats et charges externes	5 793 329,14	6 160 951,62
Impôts, taxes et versements assimilés	558 216,74	289 370,36
Salaires et traitements	1 457 630,80	1 207 429,13
Charges sociales	753 056,61	642 961,27
Dotations sur immobilisations (amortissements)	31 671,09	17 014,02
Dotations sur actif circulant (provisions)		
Dotations sur risques et charges (provisions)	93 181,00	38 094,00
Autres charges	58 788,68	57 032,51
<i>Total des charges d'exploitation</i>	<i>258 152 893,00</i>	<i>178 263 686,96</i>
RESULTAT D'EXPLOITATION	6 551 809,41	3 558 368,72
OPERATIONS FAITES EN COMMUN		
Bénéfice attribué , perte transférée	0,00	0,00
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	15 693 530,64	13 616 490,25
Autres intérêts et produits assimilés	158 549,65	27 318,17
Reprises sur provisions, transferts charges		
Différences positives de change	550 519,63	35 147,84
Produits nets sur cessions de V.M.P.	513 840,05	385 454,51
<i>Total des produits financiers</i>	<i>16 916 439,97</i>	<i>14 064 410,77</i>
CHARGES FINANCIERES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	362 553,09	158 935,07
Différences négatives de change	423 461,69	40 860,89
Charges nettes sur cessions de V . M . P .		
<i>Total des charges financières</i>	<i>786 014,78</i>	<i>199 795,96</i>
RESULTAT FINANCIER	16 130 425,19	13 864 614,81
RESULTAT COURANT	22 682 234,60	17 422 983,53
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations en capital	435 000,00	
<i>Total des produits exceptionnels</i>	<i>435 000,00</i>	<i>0,00</i>
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	35,00	
Sur opérations en capital	82 216,61	
dotation amortissements et provisions	100 864,46	92 441,46
<i>Total des charges exceptionnelles</i>	<i>183 116,07</i>	<i>92 441,46</i>
RESULTAT EXCEPTIONNEL	251 883,93	(92 441,46)
Impôt sur les bénéfices	2 446 159,00	0,00
<i>TOTAL DES PRODUITS</i>	<i>282 056 142,38</i>	<i>195 886 466,45</i>
<i>TOTAL DES CHARGES</i>	<i>261 568 182,85</i>	<i>178 555 924,38</i>
RESULTAT	20 487 959,53	17 330 542,07

RESULTAT DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	2004	2005	2006	2007	2008
	€	€	€	€	€
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	7 858 194	9 255 168	11 568 966	11 568 966	11 568 966
Nombre des actions ordinaires existantes	343 753	404 863	506 079	506 079	5 060 790
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droits de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	67 491 935	91 343 756	134 741 600	181 820 172	264 631 851
Résultat avant impôts, particip.salariés et dotations aux amorts et provisions	1 444 497	4 900 102	8 424 817	17 478 091	23 159 836
Impôts sur les bénéfiques	18 750	18 750	18 750	0	2 446 159
Participation ds salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, particip.salariés, et dotations aux amorts et provisions	1 683 993	4 905 875	8 306 983	17 330 542	20 487 960
Résultat distribué		5 830 027	10 501 139	12 145 896	0
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, particip.salariés, mais avant dotations aux amorts et prov.	4,15	12,06	16,61	34,54	4,09
Résultat après impôts, partic.salariés et dotations aux amortissements et provisions	4,90	12,12	16,41	34,24	4,05
Dividende attribué à chaque action	0	14,40	20,75	24,00	0,00
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	12	12	15	16	18
Montant de la masse salariale de l'exercice	712 216	821 884	1 253 367	1 207 429	1 457 631
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale - oeuvres sociales - etc. ...)	386 427	433 594	662 821	642 961	753 057

TABLEAU DE RENSEIGNEMENT SUR LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en milliers d'unités monétaires)

Filiales et Participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts & Avances consentis par la Sté et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Sté	Chiffre d'Affaires H.T. du dernier exercice écoulé	Résultats (Bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la Sté au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
A - Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la Société astreinte à la publication : 1) Filiales (détenues à + 50%) <u>Filiales françaises :</u> <u>Filiales étrangères :</u> Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH) Siège social : 01 BP 1322 - Abidjan Côte d'Ivoire Rubber Estates Nigeria Limited (REN) ex MDC Osse River Estata, Udo, Ovia, South-West, Local government Area - Edo State Nigeria Ghana Rubber Estates Limited (GREL) Siège social : Takoradi Ghana Cavalla Rubber Corporation Inc. (CRC) Siège Social : Libéria	<i>F.CFA</i> 14 593 620	<i>F.CFA</i> 36 256 914	65,76%	€ 21 728	€ 21 728	€ 0		<i>F.CFA</i> 104 941 022	<i>F.CFA</i> 19 973 731	€ 12 914	Exercice arrêté au : 31/12/2008 (1)
2) Participations (détenues entre 10 et 50%) <u>Participations à l'étranger :</u> .Dans les autres Sociétés françaises .Dans les Sociétés étrangères	<i>NGN</i> 491 875	<i>NGN</i> 1 303 670	100,00%	€ 20 085	€ 20 085	€ 0		<i>NGN</i> 260 834	<i>NGN</i> 29 420	0	31/12/2008 (1)
	€ 2 347	€ 28 208	60,00%	€ 2 817	€ 2 817	€ 0		€ 22 404	€ 8 060	€ 2 775	31/12/2008
	<i>USD</i> 13 299	<i>USD</i> (7 303)	60,00%	€ 6 086	€ 6 086	<i>USD</i> 2 300		<i>USD</i> 2 813	<i>USD</i> (3 263)	0	31/12/2008
B - Renseignements globaux concernant les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la Société astreinte à la publication <u>Participations :</u> .Dans les autres Sociétés françaises .Dans les Sociétés étrangères				€ 76	€ 76	€ 0				€ 4	31/12/2008
				€ 13	€ 0	€ 0				€ 0	
C - Renseignements globaux les titres c'est-à-dire A+B Filiales étrangères Participations dans les Sociétés françaises Participations dans les Sociétés étrangères				€ 50 716	€ 50 716	€ 0					
				€ 76	€ 76	€ 0					
				€ 13	€ 0	€ 0					
				50 805	50 792	0					

1)
 1.00 € = 655.957 F.CFA
 1.00 € = 6.55957 FRF
 1.00 € = 198.870 NGN - Naira
 1.00 € = 1,3917 USD

INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES DETENUES EN PORTEFEUILLE

au 31 décembre 2008

I - Titres dont le total du bilan dépasse 3 048 980,30 € ou dont la valeur d'inventaire ou boursière du portefeuille est supérieure à 304 898,03 €.

3 361 555	actions	SAPH de 2 855 CFA.....	21 728 087,79 €
491 874 999	actions	REN (ex MDC) de 1 NGN.....	20 085 126,32 €
600	actions	GREL de 2 346,96 €.....	2 817 257,84 €
7 979 310	actions	CRC de 1 LRD	6 085 599,04 €
5 500	actions	PROPARCO de 16 €	76 224,51 €
			<hr/>
			50 792 295,50 €

II - Titres dont le total du bilan est inférieur 3 048 980,30 € ou dont la valeur d'inventaire ou boursière du portefeuille est inférieure à 304 898,03 €.

0,00 €

III - Participation valeur française dans les Sociétés Civiles Immobilières dont les actions ne sont pas admises à la cote officielle

0,00 €

50 792 295,50 €

**ANNEXE
AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008**

SOCIETE INTERNATIONALE DE PLANTATIONS D'HEVEAS

Société Anonyme au capital de 11 568 965,94 €
53, rue du Capitaine Guynemer – 92400 COURBEVOIE
RCS Nanterre B 312 397 730

1./ FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1./ Augmentation du chiffre d'affaires

L'exercice enregistre une forte croissance du chiffre d'affaires caoutchouc. Cet excellent niveau d'activité est dû :

- à l'augmentation des tonnages vendus et du prix de vente, avec des cours ayant ponctuellement dépassé 3 US\$/kg, un seuil historique jamais atteint.

Toutefois, les cours se sont effondrés à partir d'Octobre 2008, et se sont stabilisés à 1,4US\$/kg depuis décembre.

1.2./ Acquisition d'une plantation

En avril 2008, acquisition de 60 % du capital social de la société CAVALLA RUBBER CORPORATION INC (CRC) de droit libérien, située dans la région du Maryland sur la frontière avec la Côte d'Ivoire, pour un montant de 9,377 millions de dollars américains (soit 6,09 millions d'euros). Cette société dispose d'une concession de 8 000 hectares, dont 4 800 hectares plantés en hévéas, en cours de réhabilitation après des dommages subis de 1985 à 2003. La production de 2008 a porté sur 4 800 tonnes. Parallèlement, 600 000 dollars ont été versés au titre d'obligations convertibles par actions, et 2,3 millions de dollars (soit 1.68 millions d'euros) en avance en compte courant.

1.3./ Financement de l'acquisition

Le financement de l'acquisition de CRC a été assuré à hauteur de 8 millions d'euros par un emprunt auprès de la Société Générale sur une durée de 7 ans.

1.4./ Division par 10 du nominal des actions de la Société

A effet du 1^{er} juillet 2008, l'Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2008 a décidé de diviser par dix la valeur nominale de chacune des actions composant le capital social, ce dernier restant inchangé, pour la porter de 22,86 Euros à 2,286 Euros, par voie d'échange des 506 079 actions existantes, entièrement libérées, contre 5 060 790 actions nouvelles de 2,286 Euros de valeur nominale chacune attribuées à proportion de 10 actions nouvelles pour une ancienne.

1.5./ Résultats des filiales

Les résultats bénéficiaires des filiales enregistrés en 2007 ont permis à GREL et à SAPH de distribuer des dividendes dont respectivement 2,775 millions d'euros et 12,914 millions d'euros reviennent à SIPH.

1.6./ Cession d'une filiale

Cession des titres de SODECI INTERNATIONAL société détenue à 99.99 % pour un montant de 435 000€ correspondant au montant des capitaux propres de cette société.

2./ PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes sont établis, comme pour les précédents exercices, conformément aux principes comptables généralement admis en France, et tiennent compte du règlement CRC 99-03 du 29 avril 1999 relatif au Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

2.1./ Actif immobilisé

2.1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de logiciels informatiques. La société ne réalise pas de programmes de recherche. Les coûts de développement liés à l'amélioration des logiciels sont directement intégrés dans les charges en coûts de période et ne font donc pas l'objet d'une capitalisation.

Les dotations aux amortissements sont calculées sur une durée prorata temporis et sur la durée d'utilisation estimée des logiciels acquis en 2008 soit 5 ans.

2.1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), ou à leur valeur d'apport.

Les amortissements sont calculés selon la durée de vie estimée des immobilisations et selon des durées d'utilisation suivantes linéairement :

	Durée
installation et le matériel informatique	3 ans
Installations générales	10 ans
Matériel de bureau	5 ans
Mobilier de bureau	10 ans

2.1.3 Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition augmenté des frais d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée en fonction de la valeur d'utilité estimée des titres ; l'estimation est faite sur la base de données objectives telles que le montant des capitaux propres et d'autres éléments d'appréciation (*perspectives de résultat et de développement, estimations et prévisions de flux de trésorerie futurs, environnement concurrentiel, et risques pays...*).

2.2./ Actifs et passifs circulants

2.2.1 Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués à leur prix de revient. Une dépréciation est constatée lorsque le prix de revient est supérieur à la valeur de réalisation.

2.2.2 Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les provisions liées aux créances douteuses ou litigieuses sont basées sur une évaluation du risque créance par créance, en fonction de la situation du débiteur ou du désaccord et des éléments factuels tels que la mise en redressement du client, relances écrites répétées, ou encore la notification d'un litige.

Les avances de trésorerie aux filiales sont enregistrées en autres créances.

2.2.3 Opérations en devises

Les créances et dettes en monnaies étrangères font l'objet d'un ajustement sur la base des cours de devises concernées au 31 décembre de chaque année. Des opérations de couverture de change à terme de devises sont utilisées pour couvrir une exposition aux risques de variation des taux de change.

2.2.4 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition ou au cours moyen du dernier mois de l'exercice, si celui-ci est inférieur.

2.3./ Provisions

2.3.1 Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont constituées conformément aux possibilités fiscales.

Cette rubrique est généralement constituée d'amortissements dérogatoires c'est-à-dire de l'excédent des amortissements fiscaux sur les amortissements économiques.

2.3.2 Provisions pour risques et charges

La provision pour engagements en matière de retraite est actualisée chaque année.

La provision pour indemnités de départ à la retraite couvre les droits potentiels de l'ensemble des salariés. Elle est calculée sur une base actuarielle en prenant en compte l'ancienneté et la rémunération des intéressés ainsi que les probabilités de départ ou de décès avant l'âge de la retraite.

A ce jour la provision pour médailles du travail n'est pas incluse compte tenu de son caractère non significatif.

3./ NOTES SUR LE BILAN

Immobilisations

Natures	Valeur brute début exercice	Acquisition	Diminution par cession mises hors service	Valeur brute fin d'exercice
Immobilisations incorporelles :	30 643	100 434		131 077
Immobilisations incorporelles en cours	9 828	45 865		55 693
Immobilisations corporelles :	248 571	26 929	1 497	274 003
Immobilisations financières				
Participations mises en équivalence				
Autres participations	44 378 386	6 508 518	82 217	50 804 687
Créances rattachées à des participations	0	446 469		446 469
Prêts et autres immobilisations financières	62 341			62 341
Total Immobilisations Financières	44 440 727	6 954 987	82 217	51 312 497
Total	44 729 769	7 128 215	83 714	51 774 270

Amortissements

Natures	Valeur brute début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution par cession mises hors service	Valeur brute fin d'exercice
Immobilisations incorporelles :	30 051	9 779		39 830
Immobilisations corporelles :	163 267	21 892	1 497	183 662
Total	193 318	31 671	1 497	223 492

Provisions

Natures	Valeur brute début exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Valeur brute fin d'exercice
Immobilisations financières				
Participations mises en équivalence				
Autres participations	12 392		0	12 392
Créances rattachées à des participations				
Prêts et autres immobilisations financières				
Total	12 392		0	12 392

Note 1 - immobilisations incorporelles et corporelles

L'augmentation de ce poste est due à l'acquisition d'un logiciel de consolidation « Business Object » et d'un logiciel de comptabilité « Sage 1000 ».

L'augmentation des immobilisations corporelles s'explique principalement par l'acquisition de matériels informatiques.

Note 2 - Immobilisations financières

La valeur nette des titres de participation s'élève à 50 792 295 € contre 44 365 994 € au 31/12/2007.

Cette variation correspond à :

- l'acquisition à hauteur de 60 % des titres de la société Cavalla Rubber Corporation (CRC) au Libéria pour un montant global de 9 376 906 USD soit 6 024 599 € incluant le paiement d'une indemnité de 2,4 millions de dollars payé à l'Etat du Liberia qui détenait une option d'achat sur 50 % des titres de CRC et qui a renoncé à cette option en Janvier 2009, Le montant global est augmenté des frais d'acquisition s'élevant à 61 000 €. Ces frais inclus dans le prix de revient des titres de participation sont amortis prorata temporis sur une période de 5 ans, et comptabilisés en amortissements dérogatoires.
- L'augmentation du prix d'acquisition des titres REN (Nigéria) pour 422 919 €.
- La cession des titres de Sodeci International d'une valeur nette comptable de 82 217 € pour un prix de cession de 435 000 € déterminé en considération des capitaux propres de la société.

Le tableau concernant les filiales et participations est joint à la fin de cette annexe.

Note 3 - Stocks et en cours

Il s'agit de marchandises en transit qui seront facturées lors de leur livraison en 2009. Ces stocks sont évalués à leur prix de revient et ne nécessitent aucune provision.

Note 4 – Créances

- *Avances aux fournisseurs* : 486 806 € au 31/12/2008 contre 1 354 175 € au 31/12/2007.
Ce poste est principalement constitué d'avances sur commandes en cours de marchandises dont 130 000 € pour l'activité Négoce Matières Premières et 341 088 € pour l'activité Général Trade.
- *Clients nets* : 18 933 325 € au 31/12/2008 contre 17 869 246 € au 31/12/2007.
La totalité des créances est considérée recouvrable.
- *Autres créances* : 2 303 781 € au 31/12/2008 contre 294 577 € au 31/12/2007 soit une augmentation de 2 009 204 € provenant du poste des fournisseurs débiteurs et du compte courant CRC s'élevant à 1 682 659 €.
Le poste TVA comprend notamment une demande de remboursement de TVA pour 255 867 €.
- Le montant des produits à recevoir s'élève à 586 189 € et correspond à des factures à établir.

Note 5 - Valeurs mobilières de placement

Le montant des valeurs mobilières de placement s'élève à 9 758 335 € au 31/12/2008 contre 2 034 717 € au 31/12/2007.

Il s'agit du placement à très court terme des disponibilités.

		Montant au 31/12/08	Prix moyen d'achat	cours au 31/12/08	Valeur boursière au 31/12/08
5,618	sicav SGAM Société Générale	32 474	5 780	5 913	33 221
710,00	sicav SGAM Invest Prem. Sté Gle	1 524 358	2 147	2 153	1 528 282
85,00	FCP Gérer Monétaire In. Palatine	8 090 889	95 187	95 267	8 097 716
2,00	sicav Natixis Sécurité Jour	110 615	53 307	55 323	110 647
		9 758 335			9 769 867

Note 6 - Charges constatées d'avance

Ce poste s'élève à 89 640 € au 31/12/2008 contre 51 017 € au 31/12/2007. Il comporte notamment des charges de location et maintenance constatées d'avance.

Note 7 – Disponibilités

Ce poste s'élève à 9 037 634 € au 31/12/2008 contre 4 849 327 € au 31/12/2007.

Note 8 - Capitaux propres : 63 791 824 €

(en euros)

Capitaux propres	Solde d'ouverture	Affectation du résultat 2007	Résultat de l'exercice	Autres	Solde de clôture
Capital	11 568 966				11 568 966
Prime d'émission	1 644 908				1 644 908
Prime de fusion	1 695 669				1 695 669
Prime d'apport	16 886 202				16 886 202
Prime de conversion d'obligation en actions	4 952 256				4 952 256
Réserves légales	1 156 897				1 156 897
Autres réserves	2 780				2 780
Report à nouveau	0	5 184 646			5 184 646
Résultat de l'exercice	17 330 542	-17 330 542	20 487 960		20 487 960
Provisions réglementées	110 676			100 864	211 540
Distribution du dividende		12 145 896			
Total	55 348 895	0	20 487 960	100 864	63 791 824

La provision réglementée de 211 540 € correspond à l'amortissement dérogatoire calculé prorata temporis sur une période de 5 ans au titre des frais d'acquisition de titres REN et CRC de l'exercice 2006 et 2008.

Le capital social s'élève à 11 568 966 €, se composant de 5 060 790 actions de 2.286 € de nominal. Suite à la décision de l'AGM du 20 mai 2008, division par 10 du nominal des actions de la Société avec prise d'effet le 1^{er} juillet 2008 portant le nombre d'actions de 506 079 à 5 060 790.

A l'issue de cette décision, la répartition du capital de SIPH est la suivante :

	Actions	% de capital	% de Droits de Vote
SIFCA	2 813 410	55,59%	63,29%
CFM	1 012 160	20,00%	22,77%
Flottant	1 235 220	24,41%	13,94%
Total	5 060 790	100,00%	100,00%

Note 9 - Provisions pour risques et charges : 407 614 €

Elles représentent une provision pour indemnités de départ en retraite.

Les indemnités de départ à la retraite sont calculées, avec actualisation, sur la base du salaire au 31 décembre 2008. Le calcul tient compte de l'ancienneté prévue à la date théorique du départ à la retraite, modulée par la probabilité de présence et des charges sociales. L'augmentation de la provision est principalement liée à la prise en compte d'un taux moyen de charges sociales de 50 % sur l'ensemble des indemnités de départ alors qu'antérieurement une partie seulement de la provision pour indemnité de départ en retraite était soumise à charges sociales.

Tableau de synthèse de ces informations permettant d'établir un passage entre le bilan et le compte de résultat :

PROVISIONS RISQUES ET CHARGES

Rubriques	Solde d'ouverture	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise (provision non utilisée)	Solde de clôture
Provision pour indemnités de départ en retraite	314 433 €	93 181 €			407 614 €
Total des provisions	314 433 €	93 181 €	0 €	0 €	407 614 €

Note 10 - Emprunts auprès des établissements de crédit

Ce poste s'élève à 7 532 057 €. Un emprunt à taux variable de 8 millions d'euros a été contracté auprès de la Société Générale pour le financement de l'acquisition des titres de participation CRC sur une durée de 7 ans. Le taux d'intérêt effectif de cet emprunt après un swap de taux est de 5.65 %.

Il se compose des comptes suivants :

- 6 285 714 € Emprunt Société Générale à plus d'un an
- 1 142 857 € Emprunt Société Générale à moins d'un an
- 103 486 € Intérêts et frais bancaires courus à payer

Note 11 – Avances reçues sur commandes & Dettes fournisseurs

Ce poste s'élève à 13 845 839 € au 31/12/2008 contre 14 077 089 € au 31/12/2007.

Note 12 - Dettes fiscales et sociales

Ce poste s'élève à 3 675 675 € au 31/12/2008 contre 1 063 702 € au 31/12/2007.

Cette augmentation est liée principalement à la charge d'impôt sur les sociétés provisionnée au titre de cet exercice pour un montant de 2 446 159 €.

- Les charges à payer au personnel et les dettes sociales s'élèvent à 976 484 €
- Les charges à payer et dettes fiscales s'élèvent à 2 536 829 €

Note 13 – Dettes sur immobilisations

Ce poste s'élève à 2 541 716 € au 31/12/2008.

Dans le cadre de l'acquisition de la société CAVALLA RUBBER CORPORATION INC, il reste devoir au vendeur et à l'Etat du Liberia un montant de 2,948 millions de dollars américains soit 2 118 797 €. L'option d'achat que détenait l'Etat du Liberia a été abandonnée contre le versement d'une indemnité – (Cf. Note 5.7 Evènements post-clôture).

Note 14 - Autres dettes

Ce poste s'élève à 449 171 € au 31/12/2008 contre 226 388 € au 31/12/2007. Il se compose d'avances à recevoir, de créanciers divers et de charges à payer (58 000 €).

Note 15 – Etat des créances et dettes

État des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	446 469		446 469
Prêts et autres immobilisations financières	62 341		62 341
Créances clients	18 933 326	18 933 326	
Autres créances	2 303 781	621 122	1 682 659
Charges constatées d'avance	89 640	89 640	
	21 835 557	19 644 088	2 191 469
État des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit : 2 ans maximum à l'origine	7 532 058	1 246 344	6 285 714
Fournisseurs et comptes rattachés	13 238 257	13 238 257	
Dettes sociales et fiscales	3 675 675	3 675 675	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 541 716	2 541 716	
Autres dettes	449 171	449 171	
	27 436 877	21 151 163	6 285 714

Les dettes dont l'échéance est à + de 5 ans s'élèvent à un de 1 714 286 € pour le poste emprunt à la Société Générale.

Note 16 - Engagements hors bilan

Les engagements donnés :

- Engagement de blocage de SICAV à hauteur de 32 500 € chez la Société Générale, en garantie d'une caution donnée par la Société Générale au profit du bailleur des bureaux occupés par SIPH à Courbevoie.

- Parmi les éléments d'actifs concourant à la valorisation de l'apport en 2006 des titres de REN (ex MDC) à SIPH, figurent des subventions à l'exportation ("Export Expansion Grants" ou "EEG") pouvant, le cas échéant, bénéficier aux filiales de REN au titre de leur activité export durant les exercices 2006 et 2007. Le caractère aléatoire et futur de ces éléments d'actifs rend toutefois leur valorisation particulièrement délicate dans le cadre de l'apport dont la parité doit demeurer fixe. Il est toutefois incontestable que les EEG sont des éléments pouvant s'analyser comme des créances potentielles des filiales de REN dont le règlement concourrait à l'amélioration de leur trésorerie et de leur actif net.

Compte tenu de ce qui précède, un accord de "complément de contrepartie" a été signé entre CFM et SIPH, en vertu duquel CFM serait susceptible de bénéficier d'un versement en numéraire conditionné à la délivrance du certificat délivré par le gouvernement nigérian au profit des filiales de REN, afférents à ces EEG. Cet accord prendra fin au 31/12/2010.

- Engagement au profit de la Société Générale lors de l'ouverture de crédit de 8 millions d'euros sur une durée de 7 ans pour l'acquisition des actions de la société CAVALLA RUBBER CORPORATION de subordonner le paiement des dividendes au remboursement des échéances de l'ouverture de crédit et à ne pas céder, sans accord préalable de la Banque, les participations que SIPH détient dans ses filiales SAPH, GREL, et REN, sans conserver au minimum 51% de leur capital.
- Nantissement au profit de la Société Générale des 7 979 310 actions détenues par SIPH dans le capital social de la société CAVALLA RUBBER CORPORATION Inc, en garantie de l'emprunt de 8 millions d'euros consenti par cette banque à SIPH. En cas de transfert de propriété, SIPH confèrera à la Société Générale un nantissement sur ces actions à la garantie du remboursement de toutes les sommes en principal, intérêts susceptibles d'être dues par SIPH à la Banque au titre de ce prêt.
- Engagement au profit de Theodoro GONZALES de payer tous les coûts et indemnités occasionnés par la perte de documents par DHL, qu'ils soient dus à DELMAS dans le cas où la garantie serait appelée.
- A la fin de l'exercice des opérations de couvertures de change en USD auprès de la Société Générale ont été contractées : l'engagement net d'achats à terme est de 162 000 USD au cours de 1.356 €.

Les engagements reçus :

- Garanties d'actifs et de passifs consenties à SIPH par la Compagnie Financière Michelin dans le cadre de l'opération d'apport des titres de la société REN à SIPH :
 - Indemnisation de tous passifs, dommages, charges, coûts et pertes supportés par l'une ou plusieurs des sociétés du sous-groupe REN et provenant de toute inexactitude, erreur ou omissions dans les déclarations et garanties générales données par la Compagnie Financière Michelin pour des faits trouvant leur origine à une date antérieure la date d'acquisition. Cette garantie a expiré le 20 octobre 2008;
 - Garantie spécifique concernant les déficits fiscaux des filiales AREL, ORREL et WAREL imputables sur des résultats futurs ; ces déficits ressortaient au 1^{er} janvier 2006 à environ 1,6 millions d'euros. Cette garantie n'est soumise à aucune limitation de durée;
 - Garantie spécifique concernant certains risques fiscaux identifiés à hauteur d'un montant d'environ 2,8 millions d'euros. Cette garantie n'est soumise à aucune limitation de durée.
 - Ces garanties n'ont pas été mises en jeu au cours de l'exercice 2008.
- Garantie de passif consentie à SIPH par la société SALALA RUBBER INVESTMENTS LIMITED, vendeur des actions de la société CAVALLA RUBBER CORPORATION INC, limitée à 20% du prix d'acquisition des actions effectivement payé par SIPH.

Cette garantie n'a pas été mise en jeu au cours de l'exercice 2008. Cette garantie expire le 24 avril 2010.

- Couverture de taux d'intérêt (swap de taux) consenti par la Société Générale suite à la mise en place d'un emprunt de 8 millions d'euros (taux variable). Le taux effectif de cet emprunt est de 5.65 %.

4./ NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Note 17 - Produits d'exploitation : 264 704 702 € contre 181 822 056 € en 2007

Le chiffre d'affaires provenant de la commercialisation du caoutchouc naturel a été en forte augmentation sur les trois premiers trimestres (*avec des cours ayant ponctuellement dépassé 3 US\$/kg, un seuil historique jamais atteint*), et traduit l'accroissement des volumes, ainsi que du prix de vente. Sur le dernier trimestre le cours du caoutchouc a connu une baisse sensible.

Les Autres Activités connaissent un développement satisfaisant, mais elles n'apportent qu'une contribution marginale au résultat.

Les produits d'exploitation s'analysent comme suit :

En €	2007	2008
Chiffre d'affaires activités Caoutchouc	159 601 935	213 177 046
Chiffre d'affaires Autres Activités	18 909 156	47 101 585
Facturation de prestations de services	3 309 081	4 353 220
Remboursement de dettes - provenant de l'exercice 2007 et de dettes devenues sans objet	1 884	72 852

Zone géographique	Chiffre d'affaires par zone géographique
Côte d'Ivoire	11 843 485
Autres pays UEMOA	407 515
Europe	112 082 039
Autres pays	140 298 812
Total	264 631 851

Note 18 - Charges d'exploitation : 258 152 893 € contre 178 263 687 € en 2007

Cette augmentation de 79,889 millions d'euros provient essentiellement de l'augmentation de l'activité caoutchouc commentée à la note 17.

Le solde de charges externes s'analyse comme suit :

5 793 329 € de charges externes, dont les postes principaux sont :

- ☛ 186 800 € de coûts des agents commerciaux et expatriés, contre 908 475 € en 2007
liés à la restructuration des modalités commerciales avec les autres activités de négoce.
- ☛ 1 372 000 € d'honoraires SIFCA contre 1 495 480 € en 2007
- ☛ 2 411 322 € d'honoraires MICHELIN contre 2 229 167 € en 2007

Note 19 - Opérations faites en commun

SIPH détient une participation dans un GIE qui n'a plus d'activité, mais qui est maintenu, afin de récupérer une créance significative dépréciée en totalité. Il n'y a pas eu de résultat en 2008.

Note 20 - Résultat financier : bénéfice de 16 130 425 € au 31/12/2008 contre 13 864 614 € au 31/12/2007

Le résultat financier s'analyse principalement comme suit :

12 914 137 €	dividendes de SAPH exercice 2007
2 775 000 €	dividendes de GREL exercice 2007
127 058 €	différences de change
513 840 €	produits nets sur cessions de titres de placement
-204 003 €	charges d'intérêts et assimilées

Note 21 - Résultat exceptionnel : profit de 251 884 € au 31/12/2008 contre un résultat de - 92 441 € au 31/12/2007

Ce résultat exceptionnel correspond à :

352 783 €	de résultat sur cession des titres de SODECI INTERNATIONAL
-100 864 €	d'amortissements dérogatoires sur frais d'acquisition en 2006 de titres de participation REN et en 2008 des titres CRC. (Cf. Note 8 § Capitaux propres).

5./ AUTRES INFORMATIONS

5.1./ Éléments concernant les entreprises liées et les participations

	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles la Sté a un lien de participation
Participations	50 716 071	Saph - Grel - REN - CRC
Créances rattachées à des participations	446 469	CRC
Créances clients et autres créances	4 555 783	Saph - Grel - REN - CRC
Emprunts et dettes financières divers	0	
Dettes fournisseurs	11 489 612	Saph - Grel - REN - Michelin
Autres charges financières	56 604	Saph -
Autres produits financiers	15 741 879	Saph - Grel - CRC

La société SIPH est consolidée au sein du Groupe SIFCA.

5.2./ Rémunérations des mandataires sociaux

I - Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social			
		Exercice N-1	Exercice N
Yves LAMBELIN	Président Directeur Général de SIPH Rémunérations dues au titre de l'exercice détaillée en tableau II	76 300	76 300
Jean Louis BILLON	Président du conseil d'administration de SAPH Rémunérations dues au titre de l'exercice de SAPH détaillée en tableau II	52 000	52 000
TOTAL		128 300	128 300
Il n'y a pas de valorisation des options, ni de valorisation de performance attribuées au cours de l'exercice, ni au cours des exercices précédents,			

II - Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
	Exercice N-1		Exercice N	
	Montant dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Yves LAMBELIN Président Directeur Général Cotisation retraite expatrié (1) Jetons de présence (2)	58 300 18 000	58 300 18 000	58 300 18 000	58 300 18 000
Jean Louis BILLON Administrateur et Président du conseil d'administration de SAPH Cotisation retraite expatrié (1) Jetons de présence (2)	34 000 18 000	34 000 18 000	34 000 18 000	34 000 18 000
TOTAL	128 300	128 300	128 300	128 300
Il n'y a pas de rémunération fixe, variable, exceptionnelle ni d'avantages en nature				

1) Rémunération uniquement constituée d'une couverture sociale expatriée (Santé, Retraite & Prévoyance)

2) Jetons de présence versés, net de retenue à la source.

III - Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants		
	Montants versés au cours de l'exercice N-1	Montants versés au cours de l'exercice N
Olivier de SAINT SEINE Jetons de présence (1) Autres rémunérations (2)	4 500 254 630	4 500 294 792
Nazaire GOUNONGBE Jetons de présence (1) Autres rémunérations	3 375 0	3 375 0
TOTAL	262 505	302 667
Il n'y a pas d'avantages en nature.		

1) Jetons de présence versés, net de retenue à la source

2) Rémunération brute, due au titre d'un contrat de travail préexistant aux mandats exercés.

Il n'y a jamais eu :

- de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux par l'émetteur ou par toute société du groupe.
- de souscription ou d'achat d'actions levées pour aucun dirigeant mandataire social.
- d'actions de performance attribuées aux mandataires sociaux.

Il n'y a pas d'option de souscriptions ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers.

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Yves LAMBELIN Président Directeur Général Début de Mandat : 2004 Fin de Mandat : 2010		X	X			X		X

5.3./ Effectif

Au 31 décembre 2008, il se compose de la façon suivante :

- cadres salariés 14
- employés salariés 4

5.4./ Litiges et passifs éventuels

Au 31 décembre 2008, SIPH n'a aucun risque ou litige en cours.

5.5./ Droit individuel à la formation

Dans le cadre du droit individuel à la formation institué par la loi 2004/391 du 4 mars 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie, le volume d'heures de formation cumulées relatif aux droits acquis et non exercés est de 516 heures au 31/12/2008, la valeur correspondante est estimée à 74 K€.

5.6./ Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes : MAZARS et PRICEWATERHOUSECOOPERS comptabilisé au titre de l'exercice 2008 s'élève à 171 000 € soit 85 500€ pour chacun d'entre eux.

5.7./ Informations diverses

SIPH établit des comptes consolidés. Les filiales entrant dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

- SAPH
- GREL
- REN (ex MDC)
- CRC

5.8./ Evénements post-clôture

L'Etat du Liberia détenait une option d'achat sur 50% des titres de CRC. SIPH avait procédé à une retenue du prix d'acquisition payable au vendeur tant que cette option était exerçable.

L'Etat du Liberia ayant renoncé à cette option en Janvier 2009, contre paiement d'une indemnité de 2,4 millions de dollars, le prix définitif d'acquisition a été comptabilisé en totalité en titres de participation dans les comptes 2008

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

SOCIETE INTERNATIONALE DE PLANTATIONS D'HEVEAS

Société Anonyme au capital de 11 568 965,94 €
53, rue du Capitaine Guynemer – 92400 COURBEVOIE
RCS Nanterre B 312 397 730

BILAN CONSOLIDE

ACTIF	<i>Notes</i>	Au 31/12/08	Au 31/12/07
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Actif non courant			
Ecarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles	<i>Note 7</i>	23 359	17 502
Immobilisations corporelles	<i>Note 8</i>	40 180	28 905
Actifs biologiques	<i>Note 9</i>	85 702	81 915
Immobilisations financières	<i>Note 10</i>	1 818	399
Impôts différés actifs	<i>Note 22</i>	114	14
Autres actifs non courants	<i>Note 11</i>	7	76
		151 180	128 811
Actif courant			
Stocks	<i>Note 12</i>	34 292	33 609
Clients et autres débiteurs	<i>Note 13</i>	25 977	29 852
Autres actifs financiers courants	<i>Note 14</i>	257	370
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<i>Note 15</i>	36 219	23 230
		96 745	87 061
TOTAL ACTIF		247 925	215 872
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	<i>Notes</i>	Au 31/12/08	Au 31/12/07
<i>(en milliers d'euros)</i>			
CAPITAUX PROPRES			
Capital et réserves revenant aux actionnaires de la Société			
Capital apporté	<i>Note 16</i>	11 569	11 569
Primes d'émission	<i>Note 16</i>	25 179	25 179
Réserves consolidées		60 915	42 779
Résultat		27 104	30 309
		124 767	109 836
Intérêts minoritaires		52 170	47 550
Total des capitaux propres		176 937	157 386
PASSIF			
Passif non courant			
Emprunts	<i>Note 18</i>	13 855	7 696
Impôts différés passifs	<i>Note 22</i>	7 620	10 029
Engagements de retraite et avantages assimilés	<i>Note 19</i>	3 925	3 946
Autres passif long terme	<i>Note 20</i>	850	-
		26 251	21 671
Passif courant			
Fournisseurs et autres créditeurs	<i>Note 17</i>	26 482	18 531
Dettes d'impôt sur le résultat		12 754	13 090
Emprunts	<i>Note 18</i>	2 680	4 598
Autres passifs financiers courants	<i>Note 14</i>	257	370
Provisions pour autres passifs	<i>Note 21</i>	2 565	226
		44 738	36 815
Total du passif		70 989	58 486
Total du passif et des capitaux propres		247 925	215 872

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	2008	2007
Ventes de caoutchouc		220 088	164 732
Autres ventes		49 103	21 581
Total chiffre d'affaires		269 191	186 313
Total coûts des marchandises vendues		-179 325	-105 174
Marge sur coûts directs		89 866	81 139
Frais généraux		-22 321	-18 430
Dotations aux amortissements		-7 482	-4 856
Investissements nets agricoles		-3 591	-3 022
Variations de juste valeur des actifs biologiques		918	7 866
Autres produits et charges d'exploitation		-	-784
Résultat opérationnel courant		57 390	61 913
Plus et moins values de cessions d'immobilisations		-870	-257
Autres produits et charges opérationnels		479	133
Résultat opérationnel		56 999	61 789
Produits de trésorerie et d'équivalents trésorerie		1 115	1 283
Coût de l'endettement financier brut		-1 037	-1 374
Coût de l'endettement financier net	<i>Note 24</i>	78	-91
Autres produits et charges financiers	<i>Note 24</i>	-	2
Charge d'impôt sur le résultat	<i>Note 25</i>	-16 424	-16 281
Résultat de l'exercice		40 653	45 419
revenant :			
- aux actionnaires de la Société		27 104	30 309
- aux intérêts minoritaires		13 550	15 110
		40 653	45 419
Résultats par action : résultats revenant aux Actionnaires de la Société (en euros par action, note 16)			
- de base *		5,36	59,89
- dilué *		5,36	59,89

* Nombre d'action divisé par 10

TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	2008	2007
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE			
Résultat de l'exercice		40 653	45 419
Dotations nettes aux amortissements et provisions		8 564	6 839
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	<i>Note 26.1</i>	10 421	-10 315
Autres produits et charges calculés		-	122
Elimination des produits de dividendes		-13	-
Plus et moins-values de cession		814	-
Coût de l'endettement financier net		-63	-91
Charge d'impôt		16 424	16 280
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		76 801	58 254
Impôts versés		-15 994	-13 089
Variation du besoin en fonds de roulement	<i>Note 26.2</i>	-1 127	-2 911
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE		59 681	42 254
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-22 389	-14 231
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		230	-
(Augmentation) / Réduction des immobilisations financières		-451	-
Incidence des variations de périmètre, nette de la trésorerie acquise		-4 492	-17 112
Dividendes reçus		13	-
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		-27 088	-31 343
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		-9 560	-8 369
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		-12 146	-10 501
Emissions d'emprunts		7 511	12 196
Remboursements d'emprunts		-4 328	-10 310
Intérêts financiers nets versés		161	91
Variation nette des comptes courants d'associés		-	-
Augmentation de capital SIPH		-	-
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		-18 361	-16 893
Incidence des variations des cours de devises		-862	160
VARATION DE LA TRESORERIE		13 369	-5 822
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A L'OUVERTURE	<i>Note 26.3</i>	22 837	28 659
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A LA CLOTURE	<i>Note 26.3</i>	36 206	22 837

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Revenant aux actionnaires de la Société						Intérêts mino- ritaires	TOTAL Capi- taux propres
	Capital	Primes	Réser- ves Groupe	Diff. de conv.	Résultat de l'exerci- ce	Capitaux propres part du Groupe		
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2007	11 569	26 243	30 044	-20	22 021	89 857	40 887	130 744
Affectation du résultat 2006 en réserves	-	-	22 021	-	-22 021	-	-	-
Augmentation de capital (Note 16)	-	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts minoritaires issus du regroupement d'entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés	-	-1 064	-9 447	-	-	-10 511	-8 368	-18 879
Résultat 2007	-	-	-	-	30 309	30 309	15 110	45 419
Différences de conversion	-	-	-	181	-	181	-79	102
Capitaux propres au 31 décembre 2007	11 569	25 179	42 618	161	30 309	109 836	47 550	157 386
Affectation du résultat 2007 en réserves	-	-	30 309	-	-30 309	-	-	-
Dividendes versés	-	-	-12 146	-	-	-12 146	-9 560	-21 706
Résultat 2008	-	-	-	-	27 104	27 104	13 550	40 654
Différences de conversion	-	-	-	-7	-	-7	-469	-476
Acquisition de CRC	-	-	-	-	-	0	1 099	1 099
Divers	-	-	-20	-	-	-20	0	-20
Capitaux propres au 31 décembre 2008	11 569	25 179	60 761	154	27 104	124 767	52 170	176 937

Le capital social est composé de 5 060 790 actions, entièrement libérées, d'une valeur nominale de 2,286 euros chacune.

Au 31 décembre 2008, les deux plus importants actionnaires sont :

- SIFCA, détenant 55,59 % du capital et 63,29 % des droits de vote ;
- Compagnie Financière Michelin, détenant 20% du capital et 22,77 % des droits de vote.

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

NOTE 1 : INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE

SIPH est une société anonyme française, constituée en date du 1^{er} janvier 1900, cotée sur marché Eurolist d'Euronext Paris, et dont le siège social est 53 rue du Capitaine Guynemer, 92400 Courbevoie.

SIPH est la société mère d'un Groupe international ayant pour activité principale la production et la commercialisation de caoutchouc naturel. Ce caoutchouc est obtenu dans les usines situées en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Nigéria, et au Libéria, à partir de latex en provenance, soit de l'exploitation des plantations d'hévéas du Groupe, soit d'exploitations villageoises et de planteurs indépendants.

Accessoirement, le Groupe réalise des opérations commerciales sur d'autres types de produits avec les entités rattachées à l'actionnaire principal.

En date du 10 avril 2009, le Conseil d'administration a arrêté les états financiers consolidés de SIPH. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires du 5 juin 2009.

Les états financiers consolidés sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

NOTE 2 : PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

En date du 24 avril 2008, SIPH a acquis 60 % du capital social et des droits de vote de la société CAVALLA RUBBER CORPORATION INC. Cette société possède et exploite une plantation d'hévéas située au Libéria dans le comté du Maryland sur la frontière avec la Côte d'Ivoire. Cette plantation, d'une superficie totale de 8 000 hectares, dont environ 4 800 hectares plantés en hévéas, est en cours de réhabilitation après les dommages subis de 1985 à 2003. La production, qui a repris début décembre 2007, devrait se situer à terme autour de 5 000 tonnes. Cette production est vendue actuellement de manière brute sans usinage.

Le Groupe SIPH démarre actuellement d'importants investissements pour la réhabilitation des plantations, la constitution et la formation des équipes, qui seront suivis par la construction d'une usine. La relance de la production sera, comme prévue, progressive et devrait confirmer à terme tout le potentiel stratégique de cette acquisition dans un pays qui demeure le deuxième producteur de caoutchouc en Afrique de l'Ouest

Par ailleurs, SIPH a bénéficié sur la totalité de l'exercice 2008 de la contribution de SAIBE, comprise dans le périmètre de consolidation à compter du 1^{er} mai 2007. SAIBE a été fusionnée avec la société SAPH, par voie d'absorption en 2007.

Le marché du caoutchouc s'est maintenu à un niveau très élevé durant les 3 premiers trimestres de l'année 2008, dépassant ponctuellement 3 USD/kg. La moyenne des 3 premiers trimestres s'est ainsi établie à 1,87€/kg.

Le marché s'est retourné au quatrième trimestre, et semble se stabiliser depuis (1,32 USD/kg soit 1,02€/kg).

Dans un contexte de crise économique, le groupe SIPH ne s'attend pas à une reprise du marché à court terme et se place dans une configuration prudente axée sur la maîtrise de ses dépenses et des investissements.

Très solide financièrement, SIPH dispose ainsi d'atouts majeurs pour faire face au bas de cycle actuel et à terme bénéficier en premier de l'amélioration de la conjoncture économique.

La consolidation des comptes semestriels et annuels, précédemment confiée à un expert comptable, sont depuis décembre 2008 établis en interne.

Des supports de recueils spécifiques d'informations nécessaires à la consolidation de SIPH en normes IFRS ont été intégrés aux liasses de consolidation, gérées par un progiciel de gestion, BO Finance (ex Magnitude), depuis décembre 2008.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

3-1./ PRINCIPES DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

En application du règlement européen 16/06/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers consolidés du Groupe SIPH au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008, ont été établis conformément au référentiel IFRS, tel qu'approuvé dans l'Union Européenne et sont conformes aux IFRS de l'IASB. Ils comprennent, à titre comparatif, des données relatives à l'exercice 2007 présentées selon les mêmes règles.

Ces normes sont disponibles sur :

le site : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Les nouvelles normes IFRS et les interprétations de l'IFRIC, telles qu'adoptées par l'Union Européenne pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2008, ont été appliquées par le Groupe SIPH. Elles n'ont pas entraîné de changement significatif sur les modalités d'évaluation et de présentation des comptes.

Les principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés pour la préparation des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, à l'exception de l'adoption des nouvelles normes et interprétations suivantes :

- IFRIC 11 - IFRS 2 - Actions propres et transactions intragroupe ;
- Amendements de IAS 39 et de IFRS 7 - Reclassement des actifs financiers.

L'application de ces normes ou interprétations n'a cependant pas eu d'effet significatif sur les comptes.

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation les normes et interprétations dont l'utilisation n'est pas obligatoire en 2008.

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1er janvier 2009 ou postérieurement et qui n'ont pas été adoptés par anticipation par le Groupe comprennent notamment :

- IAS 23 (révisé), "Coûts d'emprunts" (*entrée en vigueur à partir des exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2009*). La révision requiert la capitalisation des coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif éligible (*c'est-à-dire d'un actif qui exige une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé ou vendu*) aux coûts de cet actif. L'option consistant à la prise en charge immédiate de ces coûts d'emprunts a été supprimée. Le Groupe SIPH appliquera IAS 23 (révisé) à compter du 1^{er} janvier 2009.
- IFRS 8 "Segments opérationnels" (*entrée en vigueur à partir des exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2009*). IFRS 8 remplace IAS 14. Le nouveau standard requiert la mise en place d'une approche basée sur les modalités de gestion de l'entreprise par laquelle l'information par segment doit être présentée de manière identique à l'information utilisée pour le reporting interne. Le groupe appliquera cette nouvelle norme à partir du 1^{er} janvier 2009. La direction n'anticipe pas de changement sur l'information par segment dans la mesure où les segments actuellement utilisés tant pour les besoins du reporting externe que pour la publication des états financiers sont identiques.
- IFRIC 13 "Programmes de fidélisation de la clientèle" (*entrée en vigueur à partir des exercices ouverts à partir du 1^{er} juillet 2008*). IFRIC 13 clarifie le fait que, lorsque des produits ou services sont vendus à un client avec un programme de fidélisation de la clientèle, la transaction est un contrat à éléments multiples et les avantages à recevoir du client doivent être alloués entre les différents composants de la transaction sur la base de leur juste valeur. IFRIC 13 n'est pas applicable aux opérations du groupe étant donné qu'aucune société du Groupe SIPH ne met en œuvre de programme de fidélisation.
- IFRIC 15 "Contrats de construction" (*applicable à compter des exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2009*) traite des modalités d'application de la norme IAS 11 «Contrats de construction» aux contrats de construction immobilière. Cette interprétation ne trouve pas d'application au regard des activités du Groupe SIPH.
- IFRIC 16 "Couverture d'un investissement net d'une activité à l'étranger". Selon cette interprétation, la possibilité d'utiliser la comptabilité de couverture dans les états financiers consolidés d'une entité n'est ouverte que s'il existe une exposition au risque de change liée à la différence existant entre la monnaie de fonctionnement d'une activité à l'étranger et celle utilisée par l'entité mère. En revanche, le fait d'utiliser une monnaie différente de la monnaie de fonctionnement pour la présentation des états financiers ne constitue pas un risque de change éligible à la comptabilité de couverture. Cette interprétation publiée par l'IASB n'ayant à ce jour pas été approuvée par l'Union Européenne, sa date d'application reste incertaine. Cette interprétation ne trouve pas à s'appliquer au Groupe SIPH, la devise de présentation des comptes consolidés étant la devise fonctionnelle de l'entité mère.

3-2./ HYPOTHESES ET ESTIMATIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers consolidés conformément au cadre conceptuel des normes IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers, tels que les amortissements et les provisions. Ces estimations, construites selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations. La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe.

Lorsqu'une estimation est révisée, elle ne constitue pas une correction d'erreur. Les domaines pour lesquels les enjeux sont les plus élevés en termes de jugement ou de complexité ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives au regard des états financiers consolidés concernent l'évaluation des actifs biologiques (Note 3-12), les engagements de retraite (Note 3-20) et l'ensemble des actifs soumis à des tests de dépréciation (Note 3-10).

Dans une moindre mesure, des estimations et des hypothèses sont également formulés dans les domaines suivants :

- Impôts sur le résultat (notamment les estimations sur la recouvrabilité des impôts différés (Note 3-22 et Note 22),
- La valorisation des instruments financiers (Note 3-15),
- L'évaluation des provisions pour autres passifs (Note 3-21).

3-3./ METHODES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de SIPH et de ses filiales. Les filiales (y compris les éventuelles entités ad hoc) sont consolidées à partir du moment où le Groupe en prend le contrôle et jusqu'à la date à laquelle ce contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe. Le contrôle est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les filiales dont le Groupe détient un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Le coût d'une acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'échange, majorée des coûts directement imputables à l'acquisition.

Les ajustements éventuels du prix d'acquisition qui en substance ne sont pas représentatifs de charges de personnel, sont inclus dans le coût d'acquisition, en contrepartie d'une dette, dès la date d'acquisition, si lesdits ajustements sont probables et peuvent être évalués de manière fiable. Les ajustements éventuels du prix d'acquisition sont constitués de tous les paiements qui dépendent d'événements futurs et, notamment, du maintien ou de l'atteinte d'un résultat spécifié de la cible. Dès lors qu'un ajustement éventuel du prix d'acquisition devient probable et peut être évalué de manière fiable après la date d'acquisition, la contrepartie supplémentaire est traitée comme un ajustement du coût d'acquisition. Ce coût et l'écart d'acquisition qui en résulte sont corrigés, indépendamment de l'expiration ou non du délai d'affectation. Si les événements futurs qui devaient donner lieu à un ajustement éventuel du prix ne se produisent pas ou si des changements d'estimation des ajustements éventuels du prix d'acquisition se produisent, l'écart d'acquisition est corrigé en conséquence, et ce, indépendamment de la date à laquelle ces changements interviennent.

Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables ainsi que les passifs éventuels assumés lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition.

Les écarts d'évaluation identifiés lors de l'acquisition sont comptabilisés dans les postes d'actifs et passifs concernés. L'écart résiduel, représentatif de la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part du Groupe dans l'évaluation à leur juste valeur des actifs et des passifs identifiés, est inscrit au poste écart d'acquisition (goodwill) et affecté à chaque Unité Génératrice de Trésorerie susceptible de bénéficier du regroupement d'entreprise.

Ultérieurement, ces écarts d'acquisition sont évalués à leurs coûts diminués d'éventuelles pertes de valeurs, conformément à la méthode décrite en Note 3-10 « Perte de valeur des actifs corporels et incorporels immobilisés ».

3-4./ DATE DE CLOTURE DES COMPTES

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation ont été consolidées sur la base de leurs comptes annuels individuels clos au 31 décembre.

3-5./ INFORMATION SECTORIELLE

Le premier et le deuxième niveau de l'information sectorielle du Groupe sont respectivement le « secteur d'activité » (*Caoutchouc et Autres activités*) et le « secteur géographique », composé de l'Afrique (*pays où le Groupe SIPH dispose d'actifs de production*) et de la France, où est assurée toute la commercialisation.

Un secteur d'activité est une composante distincte de l'entreprise qui est engagée dans la fourniture d'un produit ou service unique ou d'un groupe de produits ou services liés, et qui est exposée à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité. Un secteur géographique est une composante distincte de l'entreprise engagée dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et exposée à des risques et une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité opérant dans d'autres environnements économiques.

Le secteur « Autres activités » regroupe les fournitures de produits ou de services réalisées de façon accessoire à l'activité principale « Caoutchouc ». Ces activités sont pour l'essentiel réalisées avec des entités rattachées à l'actionnaire principal de SIPH et présentent une rentabilité distincte de celle du secteur « Caoutchouc ». Les « Autres activités » comprennent notamment :

- l'exportation de matériel, de consommables et de pièces détachés,
- le négoce de matières premières,
- les prestations de services.

Les actifs sectoriels sont les actifs opérationnels utilisés par un secteur dans le cadre de ses activités opérationnelles. Ils comprennent les écarts d'acquisition attribuables, les immobilisations corporelles, les actifs biologiques ainsi que les actifs courants utilisés dans les activités opérationnelles du secteur. Ils n'incluent pas les immobilisations incorporelles (hors goodwill), les impôts différés actifs, les autres actifs financiers non courants, les autres actifs non courants et les charges comptabilisées d'avance. Ces actifs sont identifiés dans la ligne « Actifs non alloués ».

Les passifs sectoriels sont les passifs résultant des activités d'un secteur, qui sont directement attribuables à ce secteur ou qui peuvent raisonnablement lui être affectés. Ils comprennent les passifs courants et non courants, à l'exception des impôts différés passifs et des passifs financiers non courants. Ces passifs sont identifiés dans la ligne « Passifs non alloués ».

3-6./ CONVERSION DES ETATS FINANCIERS ETABLIS EN DEVICES ETRANGERES

La devise de fonctionnement de chacune des entités du Groupe est la devise de l'environnement économique dans lequel l'entité opère. La devise de fonctionnement et de présentation des comptes du Groupe est l'euro.

Tous les actifs et passifs des entités consolidées dont la devise de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au cours de clôture en euros, devise de présentation des comptes consolidés. Les produits et les charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé. Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique "Différences de conversion" des capitaux propres consolidés.

Les écarts d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro sont traités comme des actifs et des passifs de l'activité à l'étranger et sont convertis en euros au cours de clôture. Les actifs biologiques (*juste valeur des plantations et stocks de caoutchouc*) sont évalués en euros lors de l'acquisition.

Les différences de change dégagées lors de la conversion de l'investissement net dans les filiales étrangères sont comptabilisées dans les capitaux propres.

Lors de la cession d'une entité étrangère, ces différences de change sont reprises dans le compte de résultat comme élément du profit ou de la perte de cession.

Le Nigéria n'a pas été considéré comme un pays hyper inflationniste eu égard aux critères définissant le phénomène d'hyper inflation et n'est donc pas soumis aux dispositions de la norme IAS 29.

3-7./ CONVERSION DES OPERATIONS EN DEVISES

Les éléments repris dans les états financiers de chaque entité individuelle du Groupe sont évalués en utilisant la devise de l'environnement économique principal dans lequel l'entité fonctionne (devise de fonctionnement). En conséquence, les transactions libellées en devises autres que la monnaie de fonctionnement sont enregistrées dans les comptes de l'entité sur la base du cours de change en vigueur à la date de la transaction. A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis dans la devise de fonctionnement de l'entité au taux de change en vigueur à la date de clôture. Tous les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en résultat opérationnel courant, à l'exception des éléments qui, en substance, font partie de l'investissement net dans les filiales étrangères qui sont comptabilisés dans les capitaux propres.

3-8./ IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (HORS ECARTS D'ACQUISITION) ET CORPORELLES

Conformément à la norme IAS 18 «Immobilisations incorporelles», seuls les actifs dont le coût peut être déterminé de façon fiable, et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs bénéficient au Groupe sont comptabilisés en immobilisations incorporelles.

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lorsque les risques et les avantages inhérents à la propriété de l'immobilisation ont été transférés ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa vente.

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles" seuls les actifs dont le coût peut être déterminé de façon fiable, et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe, sont comptabilisés en immobilisations corporelles.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lorsque les risques et les avantages inhérents à la propriété de l'immobilisation ont été transférés ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa vente.

Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (*calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif*) est inclus dans le compte de résultat l'année de la décomptabilisation de l'actif.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés (hors terrains) et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement est comptabilisé en charges sur une base linéaire en fonction de la durée d'utilité de l'actif.

Ces durées sont principalement les suivantes :

Type d'immobilisations	Durée
▪Constructions et infrastructure	De 10 à 25 ans
▪Matériel industriel	8 ans
▪Matériel de bureau et informatique	8 ans
▪Matériel de transports	3 ans
▪Logiciels	3 ans

Le cas échéant, le coût total d'un actif est réparti entre ses différents éléments constitutifs qui ont des durées d'utilité différentes, chaque élément étant comptabilisé séparément et amorti sur une durée distincte.

3-9./ ECARTS D'ACQUISITION

Conformément à la norme IFRS 3 «Regroupements d'entreprises», l'écart entre le coût d'acquisition d'une entreprise et la quote-part du Groupe dans ses actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en écart d'acquisition (goodwill).

Les goodwills sont rattachés aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) du Groupe, qui sont identifiées en fonction du pays dans lequel les activités sont exercées et du secteur d'activité, comme indiqué en note 7-1 « Ecart d'acquisition ».

Conformément à la norme IFRS 3, les goodwills ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de perte de valeur et à minima une fois par année.

Conformément à la norme IAS 36 «Dépréciations d'actifs», la méthodologie utilisée par le Groupe afin de déterminer d'éventuelles pertes de valeur de ces actifs consiste à comparer les valeurs recouvrables des Unités Génératrices de Trésorerie à la valeur comptable de leurs actifs respectifs.

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en résultat opérationnel. Les dépréciations comptabilisées sont irréversibles.

3-10./ PERTE DE VALEUR DES ACTIFS CORPORELS ET INCORPORELS IMMOBILISES

Les actifs incorporels, dont la durée de vie est indéfinie et qui ne sont pas amortis, font l'objet d'un test de dépréciation annuel ou lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur. De même, lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur, les immobilisations incorporelles ou corporelles amortissables font l'objet d'un test de dépréciation afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure aux flux de trésorerie opérationnels futurs actualisés qu'ils génèrent. Lorsque ce test met en évidence que la valeur ainsi déterminée est inférieure à leur valeur nette comptable, le Groupe prend en compte l'effet sur les flux de trésorerie futurs de stratégies alternatives. Dans le cas où un écart subsisterait, une provision est comptabilisée afin de ramener la valeur nette comptable des immobilisations incorporelles et corporelles à la valeur déterminée suivant les flux de trésorerie opérationnels futurs actualisés ou la juste valeur si elle existe.

En particulier, la valeur au bilan des écarts d'acquisition est comparée à la valeur recouvrable. Cette dernière est déterminée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie sur une période comprise entre 20 et 30 ans selon la maturité des projets.

Afin de déterminer leur valeur d'usage, les actifs immobilisés auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) à laquelle ils appartiennent. Les UGT correspondent à des ensembles homogènes générant des flux de trésorerie identifiables.

La valeur recouvrable ainsi déterminée de l'UGT est ensuite comparée à la valeur contributive au bilan consolidé des actifs immobilisés (y compris l'écart d'acquisition). Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur au bilan est supérieure à la valeur recouvrable de l'UGT et est imputée en priorité aux écarts d'acquisition.

3-11./ REGROUPEMENT DES ACTIFS BIOLOGIQUES (PLANTATIONS MATURES ET IMMATURES, PEPINIÈRES ET STOCKS)

Le regroupement des actifs biologiques effectué dans le cadre de la détermination de la juste valeur des plantations (actifs biologiques) et des stocks (production agricole) est réalisé sur la base de l'inventaire physique établi par l'opérateur technique (Michelin) à la clôture de l'exercice ; il comporte les hectares à la clôture et leur évolution, déterminée en fonction des programmes de replantation prévus sur 20 ans.

Dans la culture de l'hévéa, des plants sont préparés dans des pépinières pendant 2 à 3 ans. Les plants sont ensuite mis en terre : l'arbre n'est pas saigné (productif) pendant une période de l'ordre de 6 à 7 ans. Passé cette période, l'arbre est suffisamment résistant pour pouvoir être saigné (exploité), pendant une période de l'ordre de 30 ans.

Les actifs regroupent trois catégories : les cultures matures et immatures et les pépinières. Les cultures matures correspondent aux hévéas dont la saignée a commencé. Les cultures immatures correspondent aux hévéas non saignés. Les pépinières, quant à elles, comprennent les jeunes plants, non encore plantés, greffés ou à greffer ainsi que le jardin de bois de greffe (clones d'hévéas).

En ce qui concerne la production agricole, on distingue la matière première seule, non encore transformée à la clôture (fonds de tasse) et la matière première comprise dans les stocks de produits finis (caoutchouc prêt à la vente). Ces stocks font l'objet d'un inventaire à chaque clôture.

3-12./ ACTIFS BIOLOGIQUES (PLANTATIONS D'HEVEAS)

La norme IAS 41 « *Agriculture* » préconise l'évaluation des actifs biologiques immobilisés lors de leur comptabilisation initiale et à chaque date de clôture, selon la méthode de la juste valeur, diminuée des coûts estimatifs de vente, sauf lorsque la juste valeur ne peut être mesurée de manière fiable.

Cette norme précise également que si un marché actif existe pour des actifs biologiques ou une production agricole, le prix de cotation sur ce marché doit servir de base pour déterminer la juste valeur de ces actifs. En l'absence de marché actif organisé, la société peut retenir une autre méthode d'évaluation en se fondant sur des valeurs de transactions récentes, sur des prix de marché pour des actifs similaires ou sur des références du secteur. Si les prix ou les valeurs de marché ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée en actualisant les flux nets de trésorerie attendus des actifs biologiques.

Il n'existe pas de marché actif pour les plantations d'hévéas et les transactions ne sont pas fréquentes, surtout pour des plantations sans usine de transformation. C'est pourquoi, le Groupe a évalué ses plantations sur la base des flux nets de trésorerie actualisés, lesquels sont déterminés à l'aide des programmes agricoles de ses filiales, établis sur une période de 20 ans, et exprimés en euro dans la monnaie de fonctionnement de SIPH.

Les flux nets de trésorerie attendus du rendement des hévéas, estimés sur une durée de 20 ans (durée retenue du programme de production et d'abattage), sont actualisés à un taux qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques.

❖ *Taux d'actualisation*

La méthode de détermination du taux a été affinée en 2008, en déterminant le taux de rentabilité des fonds propres et de la dette, qui ressort à 9,05 % au 31 décembre 2008.

Ce taux est majoré d'un risque pays pour chacun des pays d'implantation obtenu par pondération entre la notation COFACE et celle du baromètre annuel publié par le CIAN (Conseil Français des Investisseurs en Afrique).

❖ *Cours du caoutchouc (produit fini)*

Le cours du caoutchouc retenu pour les deux premières années de prévision correspond à la meilleure estimation de SIPH. Ce cours est ensuite lissé sur les deux années suivantes pour correspondre, à partir de la cinquième année de prévision, à la moyenne mobile historique calculée sur quatorze ans.

❖ *Valorisation de la matière première non transformée (fonds de tasse)*

La production issue des plantations (matière première non transformée ou fonds de tasse) est valorisée sur la base de 65 % du cours du caoutchouc, correspondant à la réalité économique actuelle du marché du « fond de tasse » dans les pays d'implantation du Groupe SIPH.

❖ *Charges déduites de la valorisation des fonds de tasse pour déterminer la juste valeur des plantations*

Les charges directes et indirectes de production estimées pour les vingt prochaines années comprennent :

- les coûts directs d'entretien des plantations immatures ainsi que les coûts directs d'entretien et de récolte des cultures matures ;
- les frais fixes de plantation (incluant, notamment, les coûts connexes de personnel, villages, infrastructures et direction des plantations) ;
- 65 % des frais généraux de la filiale concernée (siège social, direction générale, assistance technique, services centraux, etc.) ;
- l'impôt de la filiale de production, évalué au taux local en vigueur à la clôture.

❖ *Charges non déduites de la valorisation des fonds de tasses pour déterminer la juste valeur des plantations*

Les charges suivantes ne sont pas déduites pour la détermination de la juste valeur des plantations :

- coûts d'abattage des vieilles cultures et de replantation des jeunes cultures, conformément aux dispositions de la norme IAS 41 qui imposent de valoriser les actifs biologiques en l'état ;
- coûts de transformation de la matière première en produits finis (coûts d'usinage comprenant les coûts directs d'usinage et 35 % des frais généraux).

La volatilité des cours du caoutchouc et l'absence de marché liquide génèrent des incertitudes sur ces estimations, susceptibles d'entraîner un ajustement significatif du montant des actifs biologiques au cours des exercices suivants. Par ailleurs, les valeurs ainsi retenues ne sont pas forcément représentatives des valeurs de transactions.

Les calculs de juste valeur des plantations matures et immatures sont effectués une fois par an, à la clôture annuelle : en effet, les programmes d'abattage et de replantation sont soumis à un calendrier agricole et la clôture semestrielle intervient alors que ces opérations sont en cours de réalisation.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans le résultat opérationnel courant, au poste « Variations de juste valeur des actifs biologiques ».

Les pépinières sont valorisées au coût historique.

3-13./ STOCKS ET EN-COURS

Selon la norme IAS 41, la production agricole récoltée à partir des hévéas (actifs biologiques) figurant en stocks est évaluée au prix de marché et l'impact est pris en compte dans la marge dégagée au cours de l'exercice.

Dans la mesure où il existe des marchés actifs pour cette production (fonds de tasse), le prix de cotation sur ces marchés sert de base pour déterminer la juste valeur des stocks de matières premières et de la matière première intégrée dans les stocks de produits finis à la date de clôture.

Les stocks de marchandises sont évalués à leur coût d'achat.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'une perte de valeur est constatée.

3-14./ ACTIFS FINANCIERS ET PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe définit ses actifs financiers selon les catégories suivantes : actifs évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat, actifs détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances, actifs disponibles à la vente, et dettes en coût amorti. La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La direction détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale.

❖ Actifs financiers à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat

Les actifs financiers évalués à leur juste valeur en contrepartie du résultat sont les actifs financiers détenus à des fins de transaction. Un actif financier est classé dans cette catégorie s'il a été acquis principalement dans le but d'être revendu à court terme. Les instruments financiers dérivés sont également désignés comme détenus à des fins de transaction, sauf s'ils sont qualifiés de couvertures. Ils sont classés parmi les actifs courants.

❖ Actifs détenus jusqu'à leur échéance

Les actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, sont classés en qualité de placements détenus jusqu'à leur échéance, dès lors que le Groupe a l'intention manifeste et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat quand ces investissements sont décomptabilisés ou dépréciés.

❖ *Prêts et créances*

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture. Ces derniers sont classés dans les actifs non courants.

Les prêts et créances sont comptabilisés à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers.

❖ *Actifs disponibles à la vente*

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les instruments non dérivés rattachés à cette catégorie ou ceux qui ne sont rattachés à aucune autre catégorie. Ils sont inclus dans les actifs non courants, sauf si la direction compte les vendre dans les douze mois suivants la date de clôture. Ces actifs sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, majorée des frais de transaction et les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres.

❖ *Compensation des actifs et passifs financiers*

Un actif et un passif financier sont compensés et le montant net est présenté au bilan lorsque le Groupe dispose d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention, soit de les éteindre sur une base nette, soit de réaliser l'actif et d'éteindre le passif simultanément.

3-15./ INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES ET OPERATIONS DE COUVERTURE

Le Groupe utilise des instruments financiers (contrats à terme de devises) pour couvrir son exposition aux risques de variation des taux de change. Ces instruments sont comptabilisés en « Autres actifs financiers courants » et « Autres passifs financiers courants ».

Les instruments financiers dérivés qui répondent aux critères de la comptabilité de couverture selon IAS 39 sont classés en instruments de couverture. Les instruments dérivés qui ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture, bien que mis en place dans une perspective de gestion des risques, sont comptabilisés comme des instruments détenus à des fins de transactions.

Les instruments financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur.

La juste valeur d'un instrument dérivé de couverture est classée en actif ou passif non courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à 12 mois, et dans les actifs ou passifs courants lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est inférieure à 12 mois.

Les instruments dérivés détenus à des fins de transactions sont classés en actifs et passifs courants.

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer la comptabilité de couverture aux instruments existants. Les profits ou pertes résultant des variations des cours des monnaies étrangères sont comptabilisés en résultat.

3-16./ CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis ultérieurement évaluées à leur coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des provisions pour dépréciation. Une provision pour dépréciation des créances clients est constatée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans des conditions initialement prévues lors de la transaction.

Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. Le montant de la dépréciation représente la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif initial.

Les dépréciations de créances figurent dans la rubrique « Autres produits et charges d'exploitation » au compte de résultat consolidé.

3-17./ TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comptabilisés au bilan consolidé comprennent la trésorerie en banque, la caisse, les dépôts à court terme ayant une échéance de moins de trois mois et tout placement monétaire à court terme liquide et facilement convertible en un montant déterminable de liquidités.

Conformément à la norme IAS 39 "Instruments financiers", les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur juste valeur à la date de clôture. Pour les placements considérés comme détenus à des fins de transaction, les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat financier. Pour les placements disponibles à la vente, les variations de juste valeur sont comptabilisées directement dans les capitaux propres ou en résultat dans le cas d'indication objective d'une dépréciation plus que temporaire de la valeur mobilière. Elles sont considérées au sein du Groupe comme étant détenues à des fins de transaction et les variations de juste valeur sont donc comptabilisées en résultat. Étant évalués à la juste valeur par contrepartie du résultat, ces actifs ne font pas l'objet de provision pour dépréciation. Les justes valeurs des valeurs mobilières sont déterminées principalement par référence aux prix du marché.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants.

Les découverts bancaires étant assimilés à un financement figurent au passif courant du bilan, dans les « Emprunts ».

3-18./ EMPRUNTS

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers », les emprunts sont initialement comptabilisés au coût, qui correspond à la juste valeur du montant reçu, net des coûts de transaction encourus. Postérieurement à leur première comptabilisation, les emprunts portant intérêt sont évalués au coût amorti ; en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui permet d'égaliser la trésorerie nette de l'emprunt avec l'ensemble des flux de trésorerie engendrés par le service de l'emprunt. Le coût amorti est calculé en prenant en compte tous les coûts d'émission et toute décote ou prime de remboursement.

Les emprunts sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum douze mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants.

3-19./ FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS

Les dettes commerciales et les autres passifs courants sont enregistrés à leur juste valeur et ultérieurement évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

3-20./ PENSIONS, INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE ET AUTRES AVANTAGES ACCORDES AU PERSONNEL

Selon les lois et usages en vigueur au sein de chaque pays, le Groupe accorde à ses salariés différents régimes de retraite, prévoyance et frais médicaux.

En France, chaque employé du Groupe bénéficie d'une indemnité de fin de carrière. Pour les autres pays, les régimes dépendent de la législation locale du pays, de l'activité et des pratiques historiques de la filiale concernée.

Au-delà des régimes de bases, les régimes complémentaires peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies, et dans ce dernier cas, totalement ou partiellement couverts par des placements dédiés (actions, obligations, contrats d'assurance ou autres formes de placements dédiés, etc.).

❖ Régimes de base

Dans certains pays, et plus particulièrement en France, le Groupe participe à des régimes de sécurité sociale de base pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes d'Etat.

❖ Régimes à cotisations définies

Les prestations versées aux bénéficiaires de ces régimes dépendent uniquement du cumul des cotisations versées et du rendement des placements de ces dernières. L'engagement du Groupe est donc limité aux cotisations versées, qui sont enregistrées en résultat sur l'exercice auquel elles sont liées.

❖ Régimes à prestations définies

La valorisation de l'engagement du Groupe au titre de ces régimes est calculée annuellement par des actuaires indépendants en utilisant, conformément à la norme IAS 19 «Avantages du personnel», la méthode «Projected Unit Credit» (unités de crédit projetées).

Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité supplémentaire de droit à prestations, chacune de ces unités étant évaluée séparément, pour évaluer l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses :

- de dates de départ à la retraite,
- de rotation du personnel,
- de mortalité,
- d'augmentation des salaires futurs et d'inflation,
- de rendements futurs des actifs de couverture,
- et enfin, d'actualisation.

Les prestations futures probabilisées sont actualisées en utilisant des taux spécifiques pour chaque pays. Les taux d'actualisation sont déterminés par référence au taux de rendement des obligations émises par l'Etat et les entreprises de premier rang.

Des écarts actuariels se créent lorsque des différences sont constatées entre les données réelles et les prévisions effectuées antérieurement, ou suite à des changements d'hypothèses actuarielles ; ces écarts actuariels sont comptabilisés directement dans le compte de résultat.

La charge nette de l'exercice, correspondant à la somme du coût des services rendus, du coût de l'actualisation moins la rentabilité attendue des actifs du régime, est entièrement constatée en résultat opérationnel courant.

3-21./ PROVISIONS POUR AUTRES PASSIFS

Conformément à la norme IAS 37 «Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels», des provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre cette obligation et que le montant de cette obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision correspond à la valeur actuelle des dépenses attendues que l'on pense nécessaires pour régler l'obligation.

Néanmoins, les provisions ne sont pas actualisées compte tenu de leur caractère non significatif.

Les provisions pour litiges font l'objet d'une analyse au cas par cas et sont évaluées sur la base des avis formulés par les avocats en charge des dossiers.

3-22./ IMPOTS DIFFERES

Conformément à la norme IAS 12 «Impôts sur le résultat», des impôts différés sont calculés sur les différences temporaires entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués selon la méthode du report variable, sur la base des taux et des réglementations fiscales en vigueur ou quasi adoptés à la date de clôture, et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Toutefois, aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal.

Les actifs d'impôts différés sont constatés et maintenus au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures, c'est à dire qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporelles. De même, les actifs d'impôt différés sur le report en avant des pertes fiscales non utilisées sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées.

3-23./ CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est constitué par les ventes de produits finis et les ventes de biens dans le cadre des activités principales du Groupe, nettes de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupe.

Conformément à la norme IAS 18 «Produits des activités ordinaires», les ventes de biens et produits finis sont enregistrées lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens et produits ont été transférés à l'acheteur. Les produits provenant de prestations de services sont enregistrés en fonction des prestations effectivement rendues au cours de l'exercice. Les produits des activités ordinaires figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupe.

3-24./ SUBVENTIONS PUBLIQUES

Les subventions publiques sont comptabilisées à leur juste valeur lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que le Groupe se conformera aux conditions d'octroi de ces subventions.

Les subventions publiques se rapportant à des coûts sont reportées et comptabilisées au compte de résultat sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser.

Les subventions publiques se rapportant à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont incluses dans les passifs non courants en subventions publiques différées et créditées au compte de résultat de façon linéaire sur la durée d'utilité attendue des actifs concernés.

3-25./ RESULTAT OPERATIONNEL

Compte tenu de la nature de l'activité du Groupe, la présentation du compte de résultat par fonction a été retenue.

En conformité avec les recommandations du Conseil National de la Comptabilité (CNC) et de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), le Groupe a fait le choix d'isoler les éléments non récurrents significatifs au sein de son résultat opérationnel et matérialise à ce titre le Résultat opérationnel courant et les Autres produits et charges opérationnels. Ces derniers ne comprennent que des éléments en nombre limité, inhabituels, anormaux et peu fréquents.

3-26./ RESULTATS PAR ACTION

Le résultat net consolidé par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

Le résultat net dilué par action est obtenu en divisant le résultat consolidé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation et en tenant compte des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

3-27./ DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Les distributions de dividendes aux actionnaires de la Société sont comptabilisées en tant que dette dans les états financiers du Groupe au cours de la période durant laquelle les dividendes sont approuvés par les actionnaires de la Société.

NOTE 4 : REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

En date du 24 avril 2008, SIPH a acquis 60 % du capital social de la société CAVALLA RUBBER CORPORATION INC (CRC), au Libéria, pour un montant global de 9 376 906 USD, soit 6 024 599 €, incluant l'option d'achat qui portait sur 50 % des titres de CRC et qui a été levé en janvier 2009. Des frais d'acquisition ont par ailleurs été engagés pour un montant de 61 000 €.

CRC dispose d'une concession de 8 000 hectares, dont 4 800 hectares plantés en hévéas, située dans la région du Maryland au Libéria, proche de la frontière avec la Côte d'Ivoire. Cette concession est toujours en cours de réhabilitation après des dommages subit de 1985 à 2003. La production de 2008 a porté sur 4 800 tonnes.

Le Groupe SIPH a engagé d'importants investissements pour la réhabilitation des plantations, la constitution et la formation des équipes, qui seront suivis par la construction d'une usine. La relance de la production sera, comme prévue, progressive et devrait confirmer à terme tout le potentiel stratégique de cette acquisition dans un pays qui demeure le deuxième producteur de caoutchouc en Afrique de l'Ouest.

Le financement de l'acquisition de CRC a été assuré à hauteur de 8 millions d'euros par un emprunt auprès de la Société Générale sur une durée de 7 ans.

Les actifs nets acquis et le goodwill de CRC ressortent comme indiqués ci-après. Les ajustements de juste valeur ont été calculés sur la base des comptes de la société acquise arrêtés au 30 avril 2008, selon les méthodes comptables du Groupe SIPH :

Rubrique	Montant (en milliers d'euros)
Juste valeur du coût d'acquisition :	
- Prix fixe d'acquisition	6 025
- Frais liés à l'acquisition	61
Total du prix d'acquisition	6 086
. Situation nette comptable de CRC au 30/04/2008	5 886
- Ajustement de juste valeur sur les plantations d'hévéas	-3 199
- Ajustement de juste valeur sur la production agricole	48
- Ajustement de juste valeur sur les immobilisations corporelles	12
Juste valeur des actifs nets au 30/04/2008	2 747
Quote-part détenue	60%
Juste valeur des actifs nets acquis au 30/04/2008	1 648
Goodwill au 30/04/2008	4 438

L'existence d'un goodwill est principalement attribuable aux perspectives de rentabilité future générée par cette acquisition, intégrant les possibilités d'extension et de renouvellement de cette plantation, le potentiel d'achats extérieurs de matières premières auprès des planteurs villageois, et la marge à réaliser par usinage du latex.

La juste valeur des plantations a été déterminée au 31 décembre 2008.

Si ce regroupement avait eu lieu le 1^{er} janvier 2008, le compte de résultat aurait été le suivant pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2008 Incluant CRC sur 12 mois	2008 Publié
Ventes de caoutchouc	221 329	220 088
Autres ventes	49 103	49 103
Total chiffre d'affaires	270 433	269 191
Total coûts des marchandises vendues	-180 118	-179 325
Marge sur coûts directs	90 315	89 866
Frais généraux	-23 558	-22 321
Dotations aux amortissements	-7 669	-7 482
Investissements nets agricoles	-3 591	-3 591
Variations de juste valeur des actifs biologiques	918	918
Autres produits et charges d'exploitation	-	-
Résultat opérationnel courant	56 415	57 390
Plus et moins values de cessions d'immobilisations	-870	-870
Autres produits et charges opérationnels	479	479
Résultat opérationnel	56 025	56 999
Produits de trésorerie et d'équivalents trésorerie	1 115	1 115
Coût de l'endettement financier brut	-1 126	-1 037
Coût de l'endettement financier net	-11	78
Charge d'impôt sur le résultat	-16 424	-16 424
Résultat de l'exercice	39 590	40 653
revenant :		
- aux actionnaires de la Société	26 465	27 104
- aux intérêts minoritaires	13 124	13 550

Par ailleurs et dans la mesure où ce changement de périmètre n'a pas d'impact supérieur à 25 % sur le total du bilan, le chiffre d'affaires et le résultat net, le Groupe n'a pas établi d'états financiers consolidés pro forma au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur la base du nouveau périmètre.

NOTE 5 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Au 31 décembre 2008, les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

Noms	Adresse
Société Internationale de Plantations d'Hévéas SA (SIPH)	53, rue du Capitaine Guynemer, 92400 Courbevoie (France)
Cavalla Rubber Estates Ltd	Gedetarbo, Maryland County (République du Libéria)
Ghana Rubber Estates Ltd (GREL)	P.O Box 228 Takoradi (Ghana)
Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH)	Rue des Gallions ; Zone Portuaire Abidjan 01 (Côte d'Ivoire)
Rubber Estates Nigéria Limited (REN)	Ovia s/w LG (Nigéria)
Araromi Rubber Estates Limited (AREL)	Araromi (Nigéria)
Osse River Rubber Estates Limited (ORREL)	Ovia s/w LG (Nigéria)
Utagba Uno Rubber Estates Limited (UUREL)	Utagba Uno (Nigéria)
Waterside Rubber Estates Limited (WAREL)	Araromi (Nigéria)

Les pourcentages d'intérêt et de contrôle se présentent comme suit en 2008 et en 2007 :

Sociétés	Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
	31/12/08	31/12/07	31/12/08	31/12/07
SIPH (société mère)	-	-	-	-
SODINTER	-	99,97%	-	99,97%
CRC	60,00%	-	60,00%	-
GREL	60,00%	60,00%	60,00%	60,00%
SAPH	65,76%	65,76%	65,76%	65,76%
REN	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
AREL	60,00%	60,00%	60,00%	60,00%
ORREL	80,00%	80,00%	80,00%	80,00%
UUREL	80,00%	80,00%	80,00%	80,00%
WAREL	80,00%	80,00%	80,00%	80,00%

Toutes les filiales citées ci-dessus sont consolidées par intégration globale.

NOTE 6 : CONVERSION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la société REN et de ses filiales intégrés dans la consolidation, libellés en Nairas Nigériens, ont été convertis en euros aux taux suivants en 2008 et en 2007 :

	Taux
Taux au 1 ^{er} janvier 2008	174,02
Taux au 31 décembre 2008	198,87
Taux moyen sur l'exercice 2008	176,705
Taux moyen sur l'exercice 2007	172,026

Les états financiers de la société SAPH intégrés dans la consolidation, libellés en Francs CFA, ont été convertis en euros aux taux suivants en 2008 et en 2007 :

	Taux
Taux au 1 ^{er} janvier 2008	655,957
Taux au 31 décembre 2008	655,957
Taux moyen sur l'exercice 2008	655,957
Taux moyen sur l'exercice 2007	655,957

Les comptes de la société GREL sont tenus en euros et ne sont donc pas impactés par les problématiques de conversion.

Les états financiers de la société CRC intégrés dans la consolidation, libellés en Dollars Américain, ont été convertis en euros aux taux suivants :

	Taux
Taux au 24 avril 2008	1,5698
Taux au 31 décembre 2008	1,4097
Taux moyen sur l'exercice 2008	1,4520

NOTE 7 : ECARTS D'ACQUISITION ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

7-1./ ECARTS D'ACQUISITION

Les goodwill sont affectés aux unités génératrices de trésorerie du Groupe, qui sont identifiées en fonction du pays dans lequel les activités sont exercées et du secteur d'activité :

Unités génératrices de trésorerie / Rubriques	SAPH (Côte d'Ivoire)	REN (Nigéria)	CRC (Liberia)	Total
Valeur nette au 31 décembre 2007	11 550	5 889	-	17 439
Acquisition de CRC (Note 4)	-	-	4 438	4 438
Ajustement de juste valeur sur SAIBE	55	-	-	55
Variation de la différence de conversion	-	661	447	1 108
Valeur nette au 31 décembre 2008	11 606	6 550	4 884	23 040

A la clôture de chaque exercice, SIPH procède à des tests de dépréciation sur les écarts d'acquisition.

La méthode d'évaluation retenue pour la détermination des valeurs d'usage est celle des flux de trésorerie futurs actualisés.

Les prévisions d'activité sont basées sur les plans d'affaires arrêtés par la Direction avec la collaboration de l'opérateur technique Michelin sur vingt à trente ans selon le cycle de maturité des projets. Ces plans incluent des hypothèses économiques jugées réalistes par le management du Groupe, qu'il s'agisse du niveau d'activité ou du cours du caoutchouc.

Il convient de préciser que SIPH apprécie la valeur d'un projet en projetant sur le moyen et long terme un cours du caoutchouc qui reflète une prévision économique moyenne, sans positionner d'effet de cycle.

En effet, une prévision de la cyclicité s'avère impossible à prévoir, et selon son positionnement influe fortement sur les flux de trésorerie futurs actualisés.

Le cours du caoutchouc (SICOM) est estimé à 1 €/kg pour 2009 et 2010 et 1,40 €/kg pour les années suivantes. Compte tenu du délai de maturité des projets, de 20 à 30 ans, la valeur est déterminée sur un cours moyen et long terme lissé, et seules les premières années (2 à 4 ans) sont affinées en fonction des informations de marché. Ainsi, la valorisation de CRC intègre deux ans de bas de cycle (1€/kg), puis la valeur est déterminé par un cours lissé sur le reste des projections, de façon cohérente au regard des prévisions disponibles.

Le taux d'actualisation ressort à 12,87% pour la Côte d'Ivoire (SAPH), 13,69% pour le Nigéria (REN) et à 14,37% pour le Libéria (CRC).

Ces tests de dépréciation n'ont pas conduit à déterminer de dépréciation en 2008.

Eu égard au contexte de crise financière, au retournement brutal du marché du SICOM et à la difficulté certaine d'apprécier les perspectives économiques, des tests de sensibilité ont été réalisés, et confirment l'absence de perte de valeur des goodwill du Groupe.

Les 60 % du capital et des droits de vote de la société CRC correspondent à une valeur comptable de 5 603 K€ dans les comptes consolidés de SIPH. La sensibilité de cette valeur aux hypothèses de prix et de taux est la suivante :

- Pour un taux d'actualisation de + 1 point, la valeur de 60 % de CRC s'établit à 4 529 K€
- Pour un taux d'actualisation de - 1 point, la valeur de 60 % de CRC s'établit à 7 235 K€
- Pour un SICOM à partir de 2011 à + 0,05 €/kg, la valeur de 60 % de CRC s'établit à 6 843 K€
- Pour un SICOM à partir de 2011 à - 0,05 €/kg, la valeur de 60 % de CRC s'établit à 4 626 K€

Dans les cas de figure où la valeur ainsi déterminée devient inférieure à la valeur nette comptable, le management estime qu'aucune dépréciation ne doit être comptabilisée compte tenu des perspectives générales attachées au projet d'ensemble lié à CRC.

7-2./ AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les autres immobilisations, d'un montant de 319 milliers d'euros au 31 décembre 2008 et de 63 milliers d'euros au 31 décembre 2007, concernent principalement des logiciels.

Des tests de perte de valeur des actifs ne sont mis en œuvre pour les immobilisations amortissables que lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur. A la clôture de l'exercice 2008, aucun indice de perte de valeur n'a été identifié concernant les actifs incorporels amortissables du Groupe.

NOTE 8 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Ce poste se détaille comme suit par nature :

Rubriques	Valeur brute 01/01/08	Acquisition	Cessions	Transferts	Entrées de périmètre CRC	Diff. de conversion	Valeur brute 31/12/08
. Terrains	197	-	-35	19	-	-	182
. Bâtiments	29 143	3 777	-229	285	1 848	-491	34 332
. Matériel et outillage industriel	16 940	3 624	-1 280	407	85	-545	19 232
. Matériel de bureau	2 694	577	-232	100	20	-106	3 053
. Matériel de transport	8 955	2 661	-1 415	1	302	-248	10 255
. Installations et agencements	5 194	1 894	-1 011	194	11	1	6 284
. Autres immobilisations en cours	3 309	4 411	-	-1 585	28	-279	5 884
. Autres immobilisations corporelles	-	2	-	110	-	-	112
TOTAL	66 432	16 945	-4 202	-469	2 295	-1 668	79 333

Rubriques	Amortissements 01/01/08	Dotations	Cessions	Transferts	Entrées dans le périmètre CRC	Diff. de conversion	Amortissements 31/12/08
. Terrains	-	-	-	10	-	-	10
. Bâtiments	17 411	1 124	-155	-2	54	-140	18 292
. Matériel et outillage industriel	10 023	2 214	-1 096	2	2	-297	10 848
. Matériel de bureau	1 569	603	-226	26	1	-55	1 918
. Matériel de transport	5 842	1 736	-1 364	-23	41	-207	6 025
. Installations et agencements	2 682	456	-1 010	-138	-	-	1 990
. Autres immobilisations corporelles	-	8	-	62	-	-	70
. Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-	-
. Avances et acomptes s/immobilisations corp.	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	37 527	6 141	-3 850	-63	97	-699	39 153

La valeur nette des immobilisations corporelles se détaille comme suit par nature :

Rubriques	Valeur nette 31/12/2008	Valeur nette 31/12/2007
. Terrains	171	197
. Bâtiments	16 041	11 732
. Matériel et outillage industriel	8 383	6 917
. Matériel de bureau	1 135	1 125
. Matériel de transport	4 230	3 113
. Installations et agencements	4 294	2 512
. Autres immobilisations corporelles	41	-
. Autres immobilisations en cours	5 885	3 309
TOTAL	40 180	28 905

NOTE 9 : ACTIFS BIOLOGIQUES

Ce poste se détaille comme suit par nature d'actifs biologiques (hévéas) :

Rubrique	Valeur nette 31/12/2008	Valeur nette 31/12/2007
Plantations immatures et mures	82 677	79 762
Pépinières	3 025	2 154
TOTAL	85 702	81 915
Dont :		
▪ SAPH	49 466	48 224
▪ GREL	20 293	17 381
▪ REN	13 672	16 310
▪ CRC	2 271	-
TOTAL	85 702	81 915

Les variations de la valeur comptable des actifs biologiques se résument comme suit entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre :

Rubrique	2008	2007
Au 1 ^{er} janvier	81 915	65 905
Augmentations	306	837
Transferts	532	-
Acquisition SAIBE	-	7 306
Acquisition CRC	2 030	-
Variations de juste valeur	918	7 867
Au 31 décembre	85 702	81 915

Les plantations mures et immatures ont été évaluées sur la base des flux nets de trésorerie attendus du rendement des hévéas, estimés sur une durée de 20 ans (durée retenue du programme de production et de replantation), actualisés au taux des capitaux propres et de la dette majoré d'un risque pays.

Ce taux ressort à 12,87% pour la Côte d'Ivoire, à 12,26% pour le Ghana, 13,69% pour le Nigéria et enfin à 14,37% pour le Libéria.

Le cours du caoutchouc retenu pour les quatre premières années de prévision correspond à la meilleure estimation de SIPH (1 € / kg pour 2009 et 2010, 1,29€/kg pour 2011 et 2012). A partir de la cinquième année de prévision, le cours correspond à la moyenne mobile historique calculée depuis 1995 (soit 1,006 €/kg en 2008 contre 0,952 € / kg en 2007).

La volatilité des cours du caoutchouc et l'absence de marché liquide génèrent des incertitudes sur ces estimations, susceptibles d'entraîner un ajustement significatif du montant des actifs biologiques au cours des exercices suivants. Par ailleurs, les valeurs ainsi retenues ne sont pas forcément représentatives des valeurs de transactions.

L'évaluation à la juste valeur des plantations est très sensible aux cours du caoutchouc retenus, et, dans une moindre mesure, au taux d'actualisation :

- une variation de 0,05 € / kg sur la moyenne mobile génère une variation d'environ 8% de la juste valeur des plantations au 31 décembre 2008 ;
- une variation de 0,05 € / kg sur les estimations des cours pour les années 2008 à 2011 déterminées par SIPH génère une variation d'environ 6% de la juste valeur des plantations ;
- enfin, une variation de 1 point du taux d'actualisation génère une variation d'environ 6% de la valeur des actifs biologiques au 31 décembre 2008.

La superficie des plantations d'hévéas se présente comme suit au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007 :

Filiales	Plantations matures (en hectares)		Plantations immatures (en hectares)		Total (en hectares)	
	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2007
SAPH	18 873	19 167	2 792	2 243	21 665	21 410
GREL	9 489	9 739	3 040	2 807	12 530	12 546
REN	9 015	8 928	2 251	2 064	11 266	10 992
CRC	4 791	-	-	-	4 791	-
TOTAL	42 169	37 834	8 083	7 114	50 252	44 948

NOTE 10 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Ce poste comprend :

Rubriques	Valeur brute 31/12/2008	Provisions 31/12/2008	Valeur nette 31/12/2008	Valeur nette 31/12/2007
Titres de participation non consolidés	89	12	76	76
Autres immobilisations financières	2 059	317	1 741	323
TOTAL	2 147	330	1 818	399

L'augmentation du poste « autres immobilisations financières » provient d'une requalification des avances au personnel en prêts au personnel. Cette reclassification concerne les filiales du Ghana (1 190 K€) et du Nigéria (262 K€).

NOTE 11 : AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les autres actifs non courants concernent les sociétés SAPH, GREL, CRC et se détaillent comme suit :

Rubrique	31/12/2008	31/12/2007
Prêts au personnel & autres créances	7	29
Avances aux planteurs	-	47
TOTAL	7	76

NOTE 12 : STOCKS

Les stocks et en cours se décomposent comme suit par catégorie :

Rubrique	31/12/2008	31/12/2007
<u>Caoutchouc</u>		
Matières premières	17 726	16 941
Produits finis	11 272	13 202
<u>Autres</u>	5 294	3 466
TOTAL	34 292	33 609

Les stocks de matières premières (fonds de tasse) sont valorisés à la juste valeur, laquelle correspond au prix de marché pour le caoutchouc non usiné. Cette juste valeur ressort comme suit :

- 0,751 € par kg au 31 décembre 2008 (contre 0,957 € au 31 décembre 2007) pour la filiale SAPH ;
- 0,785 € par kg au 31 décembre 2008 (contre 0,9277 € au 31 décembre 2007) pour la filiale GREL ;
- 0,785 € par kg au 31 décembre 2008 pour les filiales de REN (contre 0,9277 € par kg au 31 décembre 2007 ; le prix de marché retenu pour REN est celui utilisé pour la société GREL, par référence de proximité car il n'existe pas au Nigéria de marché officiel structuré par la profession) ;
- 0,751 € par kg au 31 décembre 2008 pour la filiale CRC.

Au Ghana, comme en Côte d'Ivoire, la profession est organisée et fixe mensuellement un prix minimum d'achat pour le caoutchouc non usiné.

Les produits finis sont évalués au coût de revient, lequel comprend le coût des matières premières ainsi que les coûts de transformation.

Au 31 décembre 2008, les stocks caoutchouc de matières premières et de produits finis s'analysent comme suit :

Rubrique	Quantité (en tonnes)	Prix unitaire (€/Kg)	Valeur (en milliers d'euros)
Matières premières :			
SAPH	16 898	0,7511	12 692
GREL	2 143	0,7850	1 682
REN	3 979	0,7847	3 122
CRC	305	0,7511	229
Total	23 326	0,7599	17 726

Rubrique	Quantité (en tonnes)	Prix unitaire (€/Kg)	Valeur (en milliers d'euros)
Produits finis :			
SAPH	9 424	0,8975	8 458
GREL	1 454	0,9351	1 359
REN	1 393	1,0442	1 455
Total	12 271	0,9186	11 272

Au 31 décembre 2007, les stocks caoutchouc de matières premières et de produits finis s'analysaient comme suit :

Rubrique	Quantité (en tonnes)	Prix unitaire (€/Kg)	Valeur (en milliers d'euros)
Matières premières :			
SAPH	15 294	0,9568	14 633
GREL	804	0,9288	747
REN	1 682	0,9277	1 561
Total	17 780	0,9528	16 941

Rubrique	Quantité (en tonnes)	Prix unitaire (€/Kg)	Valeur (en milliers d'euros)
Produits finis :			
SAPH	9 236	1,0829	10 001
GREL	1 276	1,0472	1 336
REN	1 653	1,1284	1 865
Total	12 165	1,0852	13 202

Aucune dépréciation n'a été enregistrée sur les stocks dans les comptes au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007.

NOTE 13 : CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

Rubriques	31/12/2008	31/12/2007
Créances clients	18 790	19 827
Dépréciation des clients et comptes rattachés	-1 232	-1 175
Créances clients – net	17 559	18 652
Créances sur l'Etat et autres	8 312	11 020
Charges constatées d'avance	106	180
Total	25 977	29 852
Partie à long terme	-	-
Partie à court terme	25 977	29 852

Au 31 décembre 2008, des créances s'élevant à 1 232 milliers d'euros (contre 1 175 milliers d'euros au 31 décembre 2007) étaient dépréciées et ont été provisionnées. Les créances dépréciées concernent des clients qui ont rencontré des difficultés économiques imprévues. Le classement par antériorité de ces créances est indiqué ci-après :

	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007
Entre six mois et un an	181	-
A plus d'un an	1 051	1 175
	1 232	1 175

Le tableau ci-dessous indique les variations de la provision pour dépréciation des créances :

	Montant en milliers d'euros
Au 1 ^{er} janvier 2007	132
Provision pour dépréciation des créances	1 046
Reprise inutilisée	-3
Au 31 décembre 2007	1 175
Provision pour dépréciation des créances	64
Reprise inutilisée	-21
Reclassement	16
Ecart de conversion	-2
Au 31 décembre 2008	1 232

Les montants au titre de la constitution et la reprise de provisions pour dépréciation des créances ont été inclus dans la rubrique « Autres produits et charges d'exploitation » dans le compte de résultat. Les montants imputés au compte de provision sont généralement repris lorsqu'aucun recouvrement complémentaire de trésorerie n'est anticipé.

Par ailleurs, au 31 décembre 2008, des créances d'un montant de 18 711 milliers d'euros étaient échues mais n'étaient pas dépréciées. Ces créances se rapportent à un certain nombre de clients indépendants qui n'ont pas d'historique récent de défaillance. Le classement par antériorité de ces créances est indiqué ci-après :

	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007
A moins de 3 mois	753	1 060
Entre 3 et 6 mois	16 824	4 786
Entre 6 et 9 mois	-	-
Entre 9 et 12 mois	1 134	-
TOTAL	18 711	5 846

Les modalités de paiement des clients habituellement pratiquées au sein du Groupe (remise des documents contre paiement) limitent le crédit accordé aux clients.

Les valeurs comptables des créances et autres débiteurs sont libellés majoritairement en euros.

Les autres catégories incluses dans les créances et autres débiteurs ne comportent pas d'actifs dépréciés.

L'exposition maximum au risque de crédit à la date de clôture représente la juste valeur de chaque catégorie de créances précitées.

NOTE 14 : AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS / PASSIFS FINANCIERS COURANTS

Ces postes, d'un montant de 257 milliers d'euros au 31 décembre 2008 contre 370 milliers d'euros au 31 décembre 2007, comprennent les instruments financiers (contrats à terme de devises) utilisés par le Groupe pour faire face aux risques de change. Ces éléments sont valorisés au cours de change de clôture.

NOTE 15 : TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

	31/12/2008	31/12/2007
Liquidités (Note 26-3)	18 515	14 048
Valeurs mobilières de placement et dépôts bancaires à court terme (Note 26-3)	17 704	9 182
	36 219	23 230

NOTE 16 : CAPITAL APORTE ET PRIMES D'EMISSION

Rubriques	Nombre d'actions	Capital (actions ordinaires)	Primes d'émission	Total
Au 1er janvier 2007	506 079	11 569	26 243	37 812
Distribution de dividendes prélevée sur les primes d'émission	-	-	-1 064	-1 064
Au 31 décembre 2007	506 079	11 569	25 179	36 748
Division du nominal par 10 (AG Mixte du 20/05/2008)	4 554 711	-	-	-
Au 31 décembre 2008	5 060 790	11 569	25 179	36 748

En date du 20 mai 2008, l'assemblée générale mixte a décidé de diviser par dix le nominal de l'action, à compter du 1^{er} juillet 2008. La valeur nominale est divisée par dix et le nombre d'actions en circulation est donc multiplié par dix. A compter du 1^{er} juillet 2008, le capital social de SIPH est composé de 5 060 790 actions d'une valeur nominale de 2,286 euros chacune. Afin d'assurer la comparabilité d'un exercice à l'autre, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de l'année 2007 a été ajusté en conséquence.

	2008	2007 (publié)	2007 (ajusté)
Bénéfice revenant aux actionnaires de la Société (en milliers d'euros)	27 104	30 309	30 309
Nombre moyen d'actions en circulation	5 060 790	506 079	5 060 790
Résultat de base et dilué par action (€ par action)	5,36	59,89	5,99

L'assemblée générale mixte des actionnaires du 20 mai 2008 a également décidé de distribuer un dividende d'un montant total de 12 146 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2008, les deux plus importants actionnaires sont les suivants :

	SIFCA		Compagnie Financière Michelin	
	% capital	% droits de vote	% capital	% droits de vote
Au 31 décembre 2007	55,59%	71,41%	20%	12,85%
Au 31 décembre 2008	55,59%	63,29%	20%	22,77%

Les droits de vote détenus par CFM (Compagnie Financière Michelin) ont doublé au 31 décembre 2008, passant de 12,85 % au 31 décembre 2007 à 22,77 % au 31 décembre 2008. La modification des droits de vote résulte de l'obtention du droit de vote double pour les actions de CFM inscrites au nominal, conformément à l'article 34 des statuts. (Cf. AMF - déclarations de franchissement de seuil réf. 209C0040 du 8 janvier 2009).

NOTE 17 : FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS

Rubriques	31/12/2008	31/12/2007
Fournisseurs	12 769	13 238
Dettes fiscales et sociales, hors dette d'impôt	6 377	2 224
Autres dettes	7 336	3 069
Total	26 482	18 531
Partie à long terme	-	-
Partie à court terme	26 482	18 531

NOTE 18 : EMPRUNTS

Rubriques	31/12/2008	31/12/2007
Non courants		
Emprunts bancaires	8 654	3 252
Emprunts obligataires convertibles	315	
Emprunts Etat	3 992	4 444
Autres emprunts	895	-
	13 855	7 696
Courants		
Découverts bancaires (Note 26-3)	11	393
Emprunts bancaires	2 143	3 751
Emprunts Etat	526	454
Autres emprunts	-	-
	2 680	4 598
Total des emprunts	16 535	12 294

Préalablement à son acquisition par SIPH (Note 4), la société CAVALLA RUBBER CORPORATION INC. avait émis en date du 20 décembre 2007, 1 000 000 obligations convertibles au taux LIBOR +3%, d'une valeur nominale 1 USD. Les obligations viennent à échéance trois ans après leur date d'émission et sont remboursables à leur valeur nominale, soit 1 million de dollars américains (0,6 million d'euros), ou peuvent être converties en actions au gré du porteur.

Dans le cadre de l'acquisition de CAVALLA RUBBER CORPORATION INC., le Vendeur a transféré à SIPH 60% des obligations émises par la société CAVALLA RUBBER CORPORATION INC. L'analyse de la substance du contrat a conduit à enregistrer en passif, l'intégralité de cet emprunt obligataire.

Le poste « autres emprunts non courants » est un emprunt non bancaire et concerne essentiellement CRC.

Les emprunts obligataires convertibles contractés au cours de l'exercice 2008 ont été comptabilisés en totalité en passif dans la mesure où la composante « capitaux propres » a été estimée comme nulle.

Les emprunts bancaires de la société REN et de ses filiales figurent au passif pour leur montant net, c'est-à-dire pour leur montant compensé avec des dépôts liés (garanties) ayant la même échéance et étant rémunérés aux mêmes taux :

Rubriques	31/12/2008	31/12/2007
Emprunts bancaires non courants		
Dettes bancaires	-	-
Dépôts liés (garanties)	-	-
Montant net	-	-
Emprunts bancaires courants		
Dettes bancaires	-	3 448
Dépôts liés (garanties)	-	-1 723
Montant net	-	1 725

Les échéances des emprunts non courants sont indiquées ci-après :

Rubriques	2008	2007
Entre 1 et 2 ans	4 228	1 176
Entre 2 et 5 ans	5 642	3 461
Supérieurs à 5 ans	3 985	3 059
	13 855	7 696

Les caractéristiques des emprunts contractés par les filiales sont résumées comme suit :

Organisme	Taux	Taux fixe/variable	Montant du au 31/12/2008 (en milliers d'euros)	Montant du au 31/12/2007 (en milliers d'euros)
SIPH . Société Générale	5,65%	Fixe	7 429	-
Filiales REN . GT Bank Plc	13,50%	Variable	-	1 725
SAPH . BICICI	7,50%	Fixe	3 252	4 072
.SG BCI	6,75%	Fixe		1 067
.Autres				141
GREL .Etat Ghanéen	2,50%	Fixe	4 518	4 898

L'emprunt de 9 040 milliers d'euros contracté à l'origine par GREL auprès de l'Agence France développement figure au bilan consolidé pour son coût amorti. Le taux d'intérêt effectif de cet emprunt ressort à 4.5 %.

NOTE 19 : ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILES

Outre les autres avantages à long terme du personnel des filiales REN & CRC pour un montant de 615 milliers d'euros au 31 décembre 2008, ce poste comprend les indemnités de départ en retraite des employés du Groupe résumés comme suit :

	Solde au 31/12/07	Augmentation	Diminution	Diff. de conv.	Variation de périmètre	Solde au 31/12/08
Indemnités de départ en retraite	3 196	622	-322	-169	-18	3 310

La variation annuelle consolidée des engagements de retraites qui est comptabilisée au poste « Frais généraux » dans le compte de résultat consolidé se décompose comme suit :

Rubrique	2008	2007
Coûts des services rendus	162	129
Coût financier	158	211
(Gains) / pertes actuarielles	-20	428
Montant total (gain)/perte	300	768

Les hypothèses actuarielles principales se résument comme suit (le taux d'inflation est pris en compte dans le taux d'augmentation des salaires) :

Rubrique	REN		SIPH + SODINTER		SAPH + GREL	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Taux d'actualisation	12,00%	12,00%	4,60%	4,60%	5,50%	6,50%
Taux d'augmentation futur des salaires	10,00%	10,00%	2,50%	2,50%	2,00%	2,00%

NOTE 20 : AUTRES PASSIFS LONG TERME

	2008	2007
Autres passifs financiers long terme	850	-

Ce poste comprend le compte courant financier de la filiale CRC.

NOTE 21 : PROVISIONS POUR AUTRES PASSIFS

Ce poste est composé de diverses provisions pour litiges d'un montant global de 2 565 milliers d'euros au 31 décembre 2008, lesquelles concernent principalement les filiales SAPH & REN.

Rubrique	31/12/2008	31/12/2007
Autres provisions pour charges à moins d'un an	1 424	17
Autres provisions pour risques à moins d'un an	1 089	-
Provisions pour litiges à moins d'un an	52	209
TOTAL	2 565	226

La provision pour risques intègre un contrôle fiscal en cours en Côte d'Ivoire, une réclamation client, et un risque douanier.

La provision pour charges intègre essentiellement une provision pour impôts.

NOTE 22 : IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés actifs et passifs ressortent au 31 décembre 2008 à un passif net de 7 506 milliers d'euros (dont, impôts différés actifs de 114 milliers d'euros et impôts différés passifs de 7 620 milliers d'euros), contre un passif net de 10 015 milliers d'euros au 31 décembre 2007.

La variation des passifs d'impôts différés nets durant l'exercice 2008 est détaillée ci-après :

	Juste valeur des actifs biologiques	Juste valeur de la production agricole	Instruments financiers au coût amorti	Engagements de retraite	Déficits reportables imputables sur des bénéfices futurs	Annulation écritures fiscales	Total
Au 1^{er} janvier 2008	8 490	2 109	-41	-352	-105	-86	10 015
Incidence des réserves	-	-	-	-	-	16	16
Débité du/(crédité au) compte de résultat (Note 25)	-957	-1 984	41	-97	-	473	-2 525
Au 31 décembre 2008	7 533	125	0	-449	-105	402	7 506

NOTE 23 : CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

Catégorie	2008	2007
Salaires et traitements	19 692	17 800
Charges sociales	2 632	2 302
TOTAL	22 323	20 102

Par ailleurs, les effectifs moyens des sociétés consolidées sont les suivants :

Catégorie	31/12/2008	31/12/2007
Permanents	7 621	5 599
Non permanents	2 124	3 433
TOTAL	9 745	9 032

Le personnel non permanent correspond à la main d'œuvre agricole employée en dehors d'un contrat de travail permanent, qui est rémunérée, selon le contexte local et conformément à la législation en vigueur, à la tâche ou à la saison.

NOTE 24 : COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

	2008	2007
Produits d'intérêts	603	1 247
Charges d'intérêts	-1 454	-1 374
Revenus des valeurs mobilières	514	36
Résultat de l'actualisation des créances et dettes	-29	-135
Autres produits et charges financières	444	137
TOTAL	78	-89

NOTE 25 : IMPOT SUR LES SOCIETES

La charge d'impôt s'analyse comme suit :

	2008	2007
Impôts courants	-18 711	-13 089
Autres impôts exigibles sur résultat	-238	-
Impôts différés (Note 22)	2 525	-3 190
TOTAL	-16 424	-16 280

Les autres impôts exigibles sur le résultat correspondent à la *withholding tax* des filiales du Nigeria qui était inclus dans les impôts courants en 2007.

La rationalisation de la charge d'impôt se résume comme suit :

	2008	2007
Résultat de l'exercice	40 653	45 419
Charge / (produit d'impôt)	16 424	16 281
Résultat avant impôt	57 078	61 700
Taux d'impôt de la société mère	34,43%	33,33%
Charge / (Profit) d'impôt théorique	19 652	20 564
<i>Rapprochement :</i>		
▪ Différences permanentes	84	2 652
▪ Différences de taux d'imposition	-5 440	-5 823
▪ Impôts de distribution	1 684	1 429
▪ Profit sur taux d'impôt SAPH et GREL	398	-
▪ Actifs d'impôts non reconnus par prudence	711	-
▪ Utilisation des déficits non activés préalablement	-665	-2 542
Charge réelle d'impôt	16 424	16 280

NOTE 26 : TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

26-1./ GAINS ET PERTES LATENTS LIES AUX VARIATIONS DE JUSTE VALEUR

	2008	2007
Investissements nets agricoles	3 591	3 022
(Gain) / perte de juste valeur sur les plantations	-918	-7 867
(Gain) / perte de juste valeur sur les stocks	7 748	-5 470
TOTAL	10 421	-10 315

26-2./ VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

	2008	2007
Variation des stocks	-9 731	-2 614
Variation des clients et autres débiteurs	3 501	-7 776
Variation des fournisseurs et autres créditeurs	5 103	7 479
TOTAL	-1 127	-2 911

26-3./ TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A L'OUVERTURE ET A LA CLOTURE DE LA PERIODE

Les éléments composant la trésorerie et ses équivalents à l'ouverture et à la clôture de la période se présentent comme suit :

Rubriques	Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	Notes
Valeurs mobilières de placement	17 702	9 182	Note 15
Disponibilités	18 465	14 048	Note 18
Intérêts courus non échus s/ disponibilités	50	-	Note 15
Découverts bancaires	-11	-393	
TOTAL	36 206	22 837	

NOTE 27 : INFORMATIONS SECTORIELLES

Conformément aux règles de management et au reporting interne du Groupe, les informations sectorielles sont présentées par activités puis par zones géographiques.

27-1./ INFORMATIONS PAR ACTIVITES

Les informations par activités au titre des exercices 2008 et 2007 se présentent de la manière suivante :

COMPTE DE RESULTAT	Caoutchouc		Autres activités		Total	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Chiffre d'affaires	220 088	164 732	49 103	21 581	269 191	186 313
Dotations aux amortissements	- 7 482	- 4 856	-	-	- 7 482	- 4 856
Résultat opérationnel courant	54 623	59 091	2 767	2 822	57 390	61 913
Autres produits et charges opérationnels	479	133	-	-	479	133
Résultat opérationnel	54 232	58 967	2 767	2 822	56 999	61 789
Coût de l'endettement net	78	- 945	-	-	78	- 945
Résultat de l'exercice	37 886	42 597	2 767	2 822	40 653	45 419

BILAN ET AUTRES INFORMATIONS <i>(en milliers d'euros, à l'exception des effectifs)</i>	Caoutchouc		Autres activités		Total	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007
ACTIFS SECTORIELS						
Ecart d'acquisition	23 040	17 439	-	-	23 040	17 439
Immobilisations corporelles	40 180	28 905	-	-	40 180	28 905
Immobilisations financières	1 818	399	-	-	1 818	399
Actifs biologiques	85 702	81 915	-	-	85 702	81 915
Stocks et en cours	34 196	33 519	96	90	34 292	33 609
Clients et autres débiteurs	12 143	12 802	5 337	5 850	17 480	18 652
Autres actifs courants	7 229	10 175	1 267	920	8 496	11 095
Actifs non alloués	-	-	-	-	36 917	23 635
TOTAL DES ACTIFS CONSOLIDÉS					247 925	215 649
PASSIFS SECTORIELS						
Endettement financier, part à long terme	13 855	7 696	-	-	13 855	7 696
Provisions à long terme	4 774	3 196	-	-	4 774	3 196
Provisions courantes	2 565	2 302	-	-	2 565	2 302
Endettement financier, part à court terme	2 680	4 207	-	391	2 680	4 598
Fournisseurs	13 148	12 478	2 270	760	15 418	13 238
Dettes fiscales et sociales (hors dette d'impôt)	10 749	12 531	-	-	10 749	12 531
Autres passifs courants	13 325	3 093	-	264	13 325	3 357
Passifs non alloués	-	-	-	-	7 622	11 345
TOTAL DES PASSIFS CONSOLIDÉS					70 988	58 263
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	16 899	13 390	46	17	16 945	13 407
AUTRES INFORMATIONS						
Effectifs (moyens)	9 745	9 032	-	-	9 745	9 032

27-2./ INFORMATIONS PAR ZONES GEOGRAPHIQUES

Les informations par zones géographiques au titre des exercices 2008 et 2007 se présentent de la manière suivante :

(en milliers d'euros, à l'exception des effectifs)	Afrique		France		Total	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Chiffre d'affaires	269 191	186 313	-	-	269 191	186 313
Actifs sectoriels	211 008	192 014	-	-	211 008	192 014
Résultat opérationnel	56 999	58 388	-	3 401	56 999	61 789
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	16 899	13 390	46	17	16 945	13 407
Effectifs (moyens)	9 728	9 016	17	16	9 745	9 032

NOTE 28 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

28-1./ ACHATS ET VENTES DE BIENS ET SERVICES

Les comptes consolidés incluent des opérations effectuées par le Groupe dans le cadre normal de ses activités avec ses actionnaires et ses filiales. Les transactions se font au prix de marché.

Elles se résument de la manière suivante pour les années 2008 et 2007 :

28-1-1 Transactions réalisées entre SIPH et ses actionnaires

a) Année 2008 (en milliers d'euros)

Société Prestataire	Société Bénéficiaire	Charges	Produits	Nature de la transaction
SIPH	SIFCA	-	11	Ventes de marchandises
SIFCA	SIPH	1372	-	Assistance technique
Michelin	SIPH	2411	-	Assistance technique
SIFCA	SAPH	762	-	Assistance technique
SIFCA	SAPH	157	-	Loyer des bureaux
SAPH	SIFCA	-	24	Revenus financiers
SAPH	SIFCA	-	15	MAD Personnel

b) Année 2007 (en milliers d'euros)

Société Prestataire	Société Bénéficiaire	Charges	Produits	Nature de la transaction
SIPH	Michelin	-	847	Prestations de services
SIPH	SIFCA	-	9	Prestations de services
SIFCA	SIPH	1 495	-	Assistance technique
Michelin	SIPH	2 229	-	Assistance technique
Michelin	SIPH	22	-	Frais de scolarité
SIFCA	SAPH	762	-	Assistance technique
SIFCA	SAPH	131	-	Loyer des bureaux
Michelin	SAPH	70	-	Assistance technique
Michelin	REN	844	-	Assistance technique

28-1-2 Transactions réalisées entre SIPH et ses filiales

<i>En milliers d'euros</i>	2008	2007
Produits	6 593	3 842
Charges	198 226	147 555

28-1-3 Transactions réalisées entre REN et ses filiales

<i>En milliers d'euros</i>	2008	2007
Produits	1 476	1 118
Charges	-	-

28-2./ REMUNERATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

Les rémunérations brutes versées dans le Groupe SIPH aux membres du Conseil d'administration et de la Direction Générale au titre des années 2008 et 2007 ressortent comme suit :

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice N-1	Exercice N
LAMBELIN Yves - Président Directeur Général de SIPH		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (<i>détaillée au tableau 2</i>)	76 300	76 300
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		
BILLON Jean Louis – Administrateur de SIPH et Président du Conseil d'Administration de SAPH		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (<i>détaillée au tableau 2</i>)	52 000	52 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		
TOTAL	128 300	128 300

Tableau Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
	Exercice N-1		Exercice N	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
LAMBELIN Yves Président Directeur Général de SIPH	76 300	76 300	76 300	76 300
Rémunération fixe (1)	58 300	58 300	58 300	58 300
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence (2)	18 000	18 000	18 000	18 000
Avantages en nature				
BILLON Jean Louis Administrateur de SIPH Président du Conseil d'Administration de SAPH	52 000	52 000	52 000	52 000
Rémunération fixe (1)	34 000	34 000	34 000	34 000
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence (2)	18 000	18 000	18 000	18 000
Avantages en nature				
TOTAL	128 300	128 300	128 300	128 300

(1) Rémunération uniquement constituée de la prise en charge du coût d'une couverture sociale (santé, retraite et prévoyance)

(2) Jetons de présence versés, net de retenue à la source

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants		
Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice N-1	Montants versés au cours de l'exercice N
Olivier de SAINT SEINE		
Jetons de présence (1)	4 500	4 500
Autres rémunérations (2)	254 630	294 792
Nazaire GOUNONGBE		
Jetons de présence (1)	3 375	3 375
Autres rémunérations		
TRANSITYRE - JP BOUFFARD		
Jetons de présence		
Autres rémunérations		
MBFP – RP B.VIGNES		
Jetons de présence		
Autres rémunérations		

(1) Jetons de présence versés, net de retenue à la source

(2) Rémunération brute, due au titre d'un contrat de travail préexistant aux mandats exercés

Aucune des modalités suivantes de rémunération n'est applicable par SIPH :

- Il n'existe pas de plan de souscription ou d'achat d'action, ni pour les mandataires sociaux, ni pour les salariés. En conséquence, aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été attribuée aux dirigeants « mandataires sociaux » de SIPH au cours de l'exercice 2008, et aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été levée par les dirigeants « mandataires sociaux » de SIPH au cours de l'exercice 2008.
- Il n'existe pas de plan d'attribution d'action de performance. En conséquence, aucune action de performance n'a été attribuée aux dirigeants « mandataires sociaux » de SIPH au cours de l'exercice 2008, et aucune action de performance n'est devenue disponible pour les dirigeants « mandataires sociaux » de SIPH au cours de l'exercice 2008.

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de Travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Yves Lambelin Président Directeur Général de SIPH		X	X			X		X
Début de mandat : comptes 2004								
Fin de mandat : Comptes 2010								
Jean Louis Billon Administrateur de SIPH & Président du Conseil de SAPH		X	X			X		X
Début de mandat : comptes 2004								
Fin de mandat : comptes 2010								

(1) Rémunération uniquement constituée de la prise en charge du coût d'une couverture sociale (santé, retraite et prévoyance)

28-3./ MODALITES DES GARANTIES DONNEES OU RECUES

28-3-1 Pacte d'actionnaires entre la Compagnie Financière Michelin, SIFCA et Parme Investissement et Immoriv

Un pacte d'actionnaires, conclu le 18 juillet 2007, en présence de SIPH, entre la société en commandite par actions Compagnie Financière Michelin (ci-après désignée "CFM"), la société anonyme de droit ivoirien SIFCA et la société de droit ivoirien Parme Investissement et la société anonyme de droit des Iles Vierges Britanniques Immoriv.

Ce pacte annule et remplace le pacte d'actionnaires conclu le 21 octobre 2006 entre AIFH, CFM, SIFCA, Immoriv et Parme Investissement.

La conclusion du pacte s'inscrit dans le cadre de la poursuite d'une politique de croissance dans le caoutchouc naturel au travers de la société SIPH. L'intention des parties est la réorganisation opérationnelle et fonctionnelle de SIPH afin de lui conférer et d'optimiser son rôle de holding financière et commerciale, animatrice du groupe SIPH.

Les parties déclarent ne pas agir de concert au sein de la société SIPH.

Au 18 juillet 2007, les parties au pacte détiennent 3 825 570 actions SIPH, représentant 75,59% du capital et 84,26% des droits de vote de cette société, répartis de la façon suivante :

Société	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
SIFCA	2 813 410	55,59%	562 682	71,41%
CFM	1 012 160	20,00%	101 216	12,85%
Total	3 825 570	75,59%	663 898	84,26%

Entrée en vigueur et durée du pacte

Le pacte est entré en vigueur à la date de sa signature, le 18 juillet 2007, pour une durée s'achevant le 30 mars 2015.

Engagement au maintien du niveau de participation

Parme Investissement et Immoriv, les actionnaires principaux de SIFCA, se sont engagées à conserver directement ou indirectement, une participation d'au moins 51% des droits de vote de SIFCA, cette dernière s'étant obligée quant à elle, à conserver directement ou indirectement, une participation d'au moins 34% des droits de vote de SIPH.

En cas de non respect des engagements susmentionnés, le pacte prévoit que CFM pourra :

- exercer son droit de sortie conjointe totale,
- résilier certains contrats en vigueur entre les entités du groupe Michelin et du groupe SIPH.

Toutefois, dans le cas où un tel changement de contrôle entraînerait un cas de garantie de cours ou d'offre publique obligatoire, le droit de sortie conjointe proportionnelle et le droit de sortie conjointe totale seront caducs.

Droit de sortie conjointe totale de CFM

En cas de non respect des engagements de maintien du niveau de participation de Parme Investissement et Immoriv, d'une part, et de SIFCA d'autre part, le pacte prévoit que CFM pourra exercer un droit de sortie conjointe totale.

Ce droit de sortie conjointe totale permettra à CFM de céder au cessionnaire la totalité des actions qu'il détient au moment de la notification du projet de cession par SIFCA.

Droit de préemption

Les signataires se sont consenti mutuellement un droit de préemption portant sur les titres SIPH qu'ils détiennent.

Toute partie cédante devra notifier préalablement à l'autre tout projet de cession à un tiers ou à tout autre actionnaire.

Les autres parties disposeront d'un délai de vingt jours à compter de cette notification, pour notifier à l'actionnaire cédant, l'exercice de son droit de préemption. A défaut d'exercice de son droit de préemption dans ce délai, la cession projetée pourra être réalisée en faveur du cessionnaire envisagé dans les conditions prévues initialement dans un délai de trente jours. Tout tiers qui deviendrait actionnaire de la société à la suite d'une cession hors marché par une des parties devra, comme condition de validité de ladite cession, consentir aux autres parties un droit de préemption portant sur les titres objet de la cession.

Droit de sortie conjointe proportionnelle de CFM

Le pacte prévoit une clause de sortie conjointe proportionnelle par laquelle SIFCA s'est engagée à informer CFM de tout projet de cession. CFM disposera d'un délai de vingt jours :

- pour exercer le droit de préemption, ou
- pour exercer son droit de céder au cessionnaire envisagé un nombre de titres proportionnel au nombre de titres cédés par SIFCA.

En cas d'exercice par CFM du droit de sortie conjointe, la cession sera réalisée à la date, au prix et aux conditions mentionnés dans la notification adressée par SIFCA, y compris en cas de transfert d'apport.

En cas de refus du cessionnaire d'acquiescer les titres détenus par CFM, SIFCA ne pourra pas procéder à la cession projetée, sauf s'il achète les titres de CFM.

Clause relative à la gestion de SIPH

Il a été stipulé une clause relative à la composition et au fonctionnement du conseil d'administration de SIPH. Cette clause prévoit que la société devra être administrée par un conseil d'administration composé de six administrateurs, dont quatre administrateurs désignés par SIFCA, deux administrateurs par CFM. Il est prévu que CFM perdra son droit à une représentation au conseil si sa participation devient inférieure à 5% du capital de SIPH.

Il est prévu que pour l'adoption de certaines décisions importantes par SIPH le conseil d'administration devra statuer, sur première convocation, à l'unanimité des membres présents.

Sanction en cas de non respect de la clause du pacte d'actionnaires relative à la gestion de la société SIPH

En cas de non respect de la clause du pacte d'actionnaire relative à la gestion de SIPH, le pacte prévoit que CFM aura le droit de résilier de plein droit sans indemnité de sa part certains contrats conclus entre une entité du groupe SIPH et une entité du groupe Michelin.

Cession d'actions par SIFCA et ses affiliés à un actionnaire indésirable

Le pacte entend par "actionnaire indésirable" toute personne :

- ayant une activité concurrente de CFM ou de toutes autres entités du groupe Michelin, ou ne respectant pas de manière notoire l'éthique que CFM et les autres entités du groupe Michelin s'emploient à respecter notamment en terme de gouvernance d'entreprise, de respect des normes professionnelles et de développement durable, et,
- étant susceptible de détenir plus de 5% du capital social et des droits de vote de la société SIPH.

Dans l'hypothèse où SIFCA et ses affiliés envisageraient de procéder à une cession de titres à un "actionnaire indésirable", CFM bénéficiera du droit de préemption sur les titres cédés et d'un droit de substitution. CFM devra notifier à SIFCA son intention d'exercer son droit de substitution à l'expiration d'une période de trois mois à compter de l'expiration de la période de vingt jours durant laquelle le droit de préemption pourra être exercé. En cas d'exercice par CFM du droit de substitution, la cession sera réalisée à la date, au prix et aux conditions mentionnés dans le projet de cession.

Dans l'hypothèse où CFM n'exerce pas son droit de préemption, ni son droit de substitution dans les délais, CFM bénéficiera de manière alternative à nouveau d'un droit de préemption avec les autres actionnaires ou d'un droit de résiliation de certains contrats en vigueur avec les entités du groupe Michelin et du groupe SIPH. Le droit de résiliation devra être réalisé dans un délai d'un mois.

28-3-2 Engagement donné par SIFCA au titre des actions qu'elle détient dans le capital social de SIPH

1 562 580 actions de SIPH détenues par SIFCA ont été nanties au profit d'établissements de crédit dans le cadre d'un emprunt obligataire souscrit par cette dernière.

28-3-3 Pacte d'actionnaires entre SIPH et la société Salala Rubber Investments Ltd (Vendeur de la société Cavalla Rubber Corporation Inc.)

Un pacte d'actionnaires a été conclu en date du 24 avril 2008 dans le cadre de l'acquisition de la société CAVALLA RUBBER CORPORATION INC. (Note 4), entre SIPH et SALALA RUBBER INVESTMENTS LTD, société de droit anglais domiciliée à Glade House, 52-54 Carter Lane à Londres.

Ce pacte, conclu pour une durée de dix ans, renouvelable par tacite reconduction, précise les engagements suivants :

- engagement par SIPH et SALALA RUBBER INVESTMENTS LTD de ne pas aliéner leur participation respective de 60% et 40% dans le capital social et les droits de vote de CAVALLA RUBBER CORPORATION INC pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 24 avril 2011 ;
- option de vente de 40% des actions de la société CAVALLA RUBBER CORPORATION INC. consentie par SALALA RUBBER INVESTMENTS LTD au profit de SIPH. Cette option, exerçable à compter du 24 avril 2011 et pendant toute la durée du pacte, est associée à l'achat d'un call (option d'achat) par SALALA RUBBER INVESTMENTS LTD sur 60% des actions de la société CAVALLA RUBBER CORPORATION INC. détenus par SIPH.

NOTE 29 : GESTION DES RISQUES

29-1./ RISQUE LIE AUX FLUCTUATIONS DU MARCHÉ DU CAOUTCHOUC

29-1-1Le marché du caoutchouc

La demande mondiale connaît une augmentation régulière, de l'ordre de 2 à 3% par an.

Le caoutchouc Africain trouve naturellement son marché en Europe, et bénéficie d'un avantage concurrentiel par rapport à l'Asie de par sa proximité.

Le marché du caoutchouc est cyclique. Après avoir connu, de 1998 à fin 2001, un bas de cycle, les cours se sont renforcés, jusqu'à atteindre des records historiques au cours de l'été 2008. Au 4^{ème} trimestre 2008, le marché s'est brutalement retourné.

Dans un contexte de crise économique le groupe SIPH ne s'attend pas à une reprise du marché à court terme et se place dans une configuration prudente axée sur la maîtrise de ses dépenses et des investissements.

L'exploitation de l'hévéa s'exerce sur une durée de 40 ans, dont 7 ans environ avant les premières productions et ce, dans un marché cyclique ; l'offre s'adapte à l'évolution de la demande avec une inertie liée à la durée d'exploitation et de la période immature :

- la traversée d'un cycle bas est inhérente à l'activité. La possibilité de différer les investissements liés aux replantations en période de bas de cycle est un moyen pour l'entreprise de s'adapter à son contexte économique ;
- la gestion des replantations sur le long terme permet à SIPH de planifier sa production sur 20 à 30 ans à venir avec une augmentation régulière. Cette gestion patrimoniale des replantations permet à SIPH d'éviter de supporter le risque de cumuler une cyclicité des productions à celle des cours ;
- le niveau faible de l'endettement permet à SIPH de faire face à ses engagements en cas de retournement du marché.

29-1-2Fluctuation des cours

Le caoutchouc est une matière première à cours variable. Trois types de risques liés à la fluctuation des cours sont identifiés:

a) Impact de la fluctuation des cours sur le résultat

Impact de la variation des cours sur le Résultat Opérationnel Courant – hors variation de juste valeur des actifs biologiques

Les résultats du Groupe sont liés aux cours du caoutchouc ; le Groupe commercialise un caoutchouc issu de deux origines : les plantations du Groupe d'une part, et les achats aux planteurs villageois, d'autre part.

Ces deux origines de caoutchouc ne contribuent pas de la même façon à la création de valeur ajoutée :

- le caoutchouc issu des plantations du Groupe a un coût de production indépendant du niveau des cours. SIPH génère donc une marge positive ou négative selon que le cours est supérieur ou inférieur au prix de revient : au-delà du point mort, la marge augmente proportionnellement aux cours ;

- le prix d'achat au planteur villageois est fixé en référence au SICOM 20. La qualité « 20 » cotée en USD à Singapour (SICOM 20) est représentative de la majeure partie des productions du groupe SIPH. Le prix de revient de ce caoutchouc suit donc les fluctuations du marché. Ainsi, en cas de hausse des cours, la marge au kilo dégagée sur ce caoutchouc acheté n'augmente pas aussi rapidement que celle réalisée sur le caoutchouc produit.

Grâce à ces deux origines de caoutchouc, le Groupe dispose :

- d'un effet de levier en cas d'augmentation des cours, en raison des marges réalisées sur ses productions propres ;
- d'un effet « d'amortisseur » en cas de baisse des cours, la contribution positive du caoutchouc acheté permettant d'abaisser le point mort.

En 2008, une variation de 10% à la hausse ou à la baisse des cours aurait eu un impact de l'ordre de 14 millions d'euros sur le Résultat Opérationnel Courant – hors variation des actifs biologiques.

Impact de la variation de juste valeur des actifs biologiques

Selon les normes IFRS, les plantations (actifs biologiques) sont évaluées à la juste valeur. Cette méthode peut induire en cas de fluctuation des cours, une volatilité importante du Résultat Opérationnel Courant. Cette variation de juste valeur des actifs biologiques ne représente qu'un écart de valorisation des actifs n'induisant aucun mouvement de trésorerie.

b) Impact sur le cycle de production : risque de fluctuation des cours entre achat et vente

Matières premières : le prix d'achat du caoutchouc (matières premières) acheté aux producteurs indépendants (50 % de la production de SIPH) est fixé chaque mois par l'organisation professionnelle des producteurs, en corrélation avec les cours internationaux.

Produits finis : les ventes sont conclues au fur et à mesure de la production, entre 1 à 3 mois avant l'embarquement, Le prix de vente est fixé au moment de la conclusion de la vente, sur la base des cours internationaux à cette date.

Le risque lié au décalage entre la date d'achat des matières et la date de fixation de prix de vente est donc réduit, mais fait l'objet de couverture quand il apparaît.

c) Risque sur stocks

Les stocks sont couverts par les ventes conclues mais non encore embarquées.

29-2./ RISQUE LIE A LA SECURISATION DES FLUX

Outre les contrôles internes mis en place dans les filiales et au travers de l'expertise fournie par Michelin, des audits systématiques sont opérés par SIPH et par SIFCA, son actionnaire de référence, dans le cadre de son contrat de prestations de services.

La matière première a une valeur marchande, négociable immédiatement dans les pays d'implantation. La situation dans les pays d'implantation implique une part importante de paiement en espèces. Des possibilités de détournement sur comptes bancaires existent.

Pour faire face aux risques de détournement de cette matière première, suivre le rendement Matière premières/Produits finis, et pour sécuriser les flux monétaires, SIPH dispose d'outils spécifiques, adaptés à son activité et issus de son savoir faire et de son expérience.

29-3./ RISQUE PAYS

L'implantation de longue date du groupe SIFCA en Afrique de l'Ouest facilite la gestion du risque pays.

Le développement induit par l'activité hévéicole dans les régions rurales constitue également un facteur fort d'intégration et d'adaptation de l'activité de SIPH à son contexte.

Côte d'Ivoire

La situation difficile qui avait fait suite au coup d'état de décembre 1999 a trouvé une solution pacifique.

Ces événements n'ont eu que peu d'impact sur l'activité de SAPH, pour les raisons principales suivantes :

- les plantations sont localisées dans des zones calmes, au sud du pays ; les exportations de caoutchouc ont toujours pu être effectuées grâce à la proximité des ports d'Abidjan et de San Pedro ;
- le caoutchouc naturel est une ressource non périssable, non marchande et donc peu vulnérable ;
- SAPH est le fruit d'une histoire et d'une intégration locale réussie, véritable composante économique et sociale du pays ;
- le caoutchouc génère des recettes d'exportation en devises.

Un accord de paix a été signé le 4 mars 2007 à Ouagadougou entre les deux parties, qui composent la Côte d'Ivoire depuis 2002. Cet accord entre le Président Gbagbo et M. Guillaume Soro, principal responsable politique de la zone dissidente du Nord de la Côte d'Ivoire, a été négocié et signé sous la médiation du Président du Burkina Fasso. Cet accord a immédiatement été suivi d'effets positifs, avec la nomination de M. Guillaume Soro comme Premier Ministre, qui a composé un gouvernement ouvert à tous les partis politiques, lequel a été accepté par l'ensemble des leaders politiques ivoiriens. Ce gouvernement s'est saisi des problèmes principaux à surmonter pour réunifier le pays. Dans le cadre de l'exécution du programme de sortie de crise, des missions spéciales liées à la réunification du pays et de l'armée, à l'identification des populations et à l'organisation des élections sont assignées au premier ministre.

Nigéria

Avec une population de 140 millions d'habitants (plus de 250 ethnies différentes), le Nigéria est le sixième producteur mondial de pétrole (OPEP),.

La République Fédérale du Nigéria réunit 36 Etats. Les élections des Gouverneurs de ces Etats ont eu lieu le 15 avril 2007 et les élections présidentielles, en avril 2007 également. Aucun trouble important n'a été constaté lors de ces deux élections.

Le Delta du fleuve Niger concentre les gisements d'hydrocarbures du pays. Les grandes compagnies pétrolières exploitent le pétrole, ce qui génère des ressources significatives pour l'Etat.

Les ethnies du Delta revendiquent une redistribution plus favorable des ressources : ces revendications se traduisent, notamment, par des enlèvements de personnel étranger.

Ces événements n'ont pas eu d'impact significatif sur l'activité des plantations situées au Nigéria :

- trois plantations sur quatre sont localisées hors de la région du Delta (ORREL se situe dans l'Edo State, AREL dans l'Ondo State et WAREL dans l'Ogun State) ;
- les exportations de caoutchouc ont toujours pu être effectuées grâce à la proximité du port de Lagos.

Les risques majeurs identifiés sont les suivants :

- des menaces sur la sécurité du personnel des plantations ;
- des difficultés de circulation pouvant gêner l'approvisionnement des usines et l'évacuation du caoutchouc.

La sécurité s'est dégradée dans la région du Delta et en particulier à Port Harcourt, sa capitale. La plantation d'UUREL qui est excentrée par rapport à cette ville, continue à produire normalement. Le Groupe reste vigilant quant aux conditions d'exploitation.

Ghana

Le Ghana dispose de ressources en matières premières (bauxite, aluminium, or...) avec une forte activité agricole (cacao, notamment) et d'une activité industrielle en cours de développement.

La Constitution de 1992 institua au Ghana un régime pluraliste.

Le 28 décembre 2008, au terme d'une élection présidentielle très disputée et saluée pour son caractère démocratique, c'est John Atta-Mills qui succède à John Kuoffor, et devient le nouveau président du pays. La passation de pouvoir s'est déroulée le 7 janvier 2009.

Le Ghana offre aux investisseurs un contexte économique et politique stable et ne présente pas de risque pays particulier.

Libéria

Le Libéria est une république multipartite à régime présidentiel. Le pays vit actuellement une phase de transition de la guerre civile vers une démocratie. Le gouvernement est basé sur le modèle des États-Unis avec trois branches égales, bien que le président occupe en réalité une place prépondérante dans le paysage politique.

Ellen Johnson-Sirleaf est déclarée présidente du Libéria, le 23 novembre 2005. Elle est la première femme élue à la présidence d'un pays africain.

Le 17 mars 2006, lors d'une séance publique du Conseil de sécurité des Nations unies, Ellen Johnson Sirleaf, demande le maintien d'une présence de l'ONU dans le pays, indiquant que la stratégie du gouvernement en matière de maintien de la paix « repose sur quatre piliers : sécurité, primauté du droit et gouvernance, relance économique et reconstruction des infrastructures ».

En cours de pacification et de reconstruction, le Liberia ne dispose pas encore actuellement des infrastructures routières et sociales nécessaires.

Toutefois, après des années de guerre civile, le Liberia demeure le second producteur africain de caoutchouc naturel, et présente des conditions très favorables au développement de l'hévéaculture.

29-4./ RISQUES LIE A LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ET AUX ACQUISITIONS

29-4-1 Risque lié à la stratégie de développement

SIPH a pour stratégie de conserver sa position de leader en tant que producteur de caoutchouc africain. Pour cela, la stratégie de développement et d'acquisitions est élaborée par le conseil d'administration de SIPH qui réunit les expériences et les compétences de SIFCA (investisseur agro-industriel en Afrique de l'Ouest) et de Michelin (Industrie pneumatique et opérateur spécialisé du caoutchouc).

29-4-2 Risques liés à l'acquisition de CRC (Libéria)

Localisée dans le Maryland, à l'est du Libéria et à la frontière de la Côte d'Ivoire, CRC est aujourd'hui pénalisée par la faiblesse des infrastructures existantes. Toutefois, la proximité immédiate en Côte d'Ivoire des plantations de SAPH et de SIFCA doit permettre à CRC de bénéficier de l'assistance de ces partenaires. Michelin fournit une assistance technique à cette société.

29-4-3 Risque lié à l'acquisition de SAIBE (Côte d'Ivoire)

Le risque de rentabilité de l'opération et le risque humain ont été bien maîtrisés :

- Michelin fournissait une assistance technique à cette société avant son acquisition.
- SAIBE a été absorbée par SAPH, fortement implantée en Côte d'Ivoire.

29-4-4 Risque lié à l'acquisition de REN (Nigéria)

Le montage juridique complexe du groupe REN génère des frais de structure et de traitement fiscal des flux inter-sociétés.

Un projet de simplification de l'organisation juridique est en cours d'étude.

29-5./ RISQUE DE DEPENDANCE

Il existe une relative dépendance du Groupe vis-à-vis de Michelin. En effet, le dispositif d'assistance technique entre les deux Groupes contraindrait SIPH, en cas d'interruption de ces prestations de services, à procéder à d'importantes réorganisations pour se procurer les ressources actuellement fournies par Michelin. Ce cas de figure est toutefois limité par la convergence d'intérêts entre les deux Groupes.

Les liens commerciaux qui font de Michelin le client principal de SIPH ne présentent pas le même risque de dépendance que celui évoqué ci-dessus : en effet, les conditions commerciales appliquées sur les ventes de caoutchouc s'inscrivent dans les pratiques courantes en matière de négoce de caoutchouc naturel et le Groupe conserve son lien au marché et aux autres pneumatiquiers. En outre, la durée de certains contrats commerciaux entre Michelin et le Groupe dont l'objet est de garantir la livraison d'un tonnage mensuel au prix de marché n'excède jamais un an.

29-6./ RISQUE DE CREDIBILITE ET DE RESPONSABILITE

29-6-1 Risque lié à la qualité de l'information financière

La qualité des processus budgétaires (*établissement et contrôle des budgets*) et la mise en place de reportings hebdomadaires et mensuels fiabilisent le suivi de la gestion des productions, des coûts, des ventes et des investissements.

29-6-2 Risque lié au développement durable

La culture de l'hévéa contribue tout naturellement mais très efficacement au développement durable.

a) Développement économique

Par la création d'emplois stables en milieu rural, la promotion de l'hévéaculture auprès des agriculteurs indépendants et l'utilisation de sous-traitants locaux, SIPH joue un rôle actif dans le développement des régions d'implantation de ses plantations, qui constituent des pôles de développement économique dans des zones rurales.

b) Développement social

L'hévéaculture est fortement consommatrice de main d'œuvre agricole : les effectifs consolidés de SIPH représentent plus de 7 000 personnes, dans le respect des législations locales et internationales.

A ces effectifs s'ajoutent les planteurs indépendants et les sous-traitants qui bénéficient, avec SIPH, des revenus de l'hévéaculture.

Dans les cas où certains services ne sont pas pris en charge par les Etats, SIPH assure à ses employés les services de santé (dispensaires, médicaments, évacuation sanitaires, campagnes de prévention contre le SIDA ou le paludisme), la scolarisation des enfants (création et entretiens d'écoles) ou même certaines infrastructures (eau potable, électrification des villages, etc.).

c) Ecologie et respect de l'environnement

Les plantations d'hévéas participent à la lutte contre la désertification africaine, par le maintien de milliers d'hectares boisés.

La culture de l'hévéa et le traitement du latex ne présentent pas de risques industriels et technologiques spécifiques. Les technologies utilisées et les processus de fabrication sont connus et bien maîtrisés.

La culture de l'hévéa et le traitement du latex ne causent pas de dommages environnementaux identifiés. L'essentiel des eaux rejetées sont traitées par lagunage et les travaux d'aménagements complémentaires pour équiper l'ensemble des sites sont en cours.

Le stockage et l'usinage du latex dégagent une odeur désagréable mais non toxique. Cette nuisance reste toutefois très relative compte tenu de la situation des centres de traitement localisés dans les plantations. Des investissements sont en cours chez GREL pour limiter cette nuisance. Le produit fini ne présente pas les mêmes inconvénients.

d) Engagement des actionnaires de référence de SIPH

Les actionnaires de référence de SIPH (SIFCA & Compagnie Financière Michelin) partagent les mêmes convictions en matière d'éthique et de responsabilité.

SIFCA a créé en 2008, une direction du développement durable ainsi qu'un comité de pilotage. SIPH inscrit son action dans les axes de progrès fixés par cette direction, lesquels sont résumés ci-après :

- assurer la diffusion et l'application systématique de la politique d'hygiène et de sécurité et des conditions de vie des employés du Groupe ;
- assurer à l'ensemble du personnel, un équipement et des outils de travail sécurisés ;
- assurer un logement des travailleurs permanents et saisonniers, dans le respect des standards de qualité du Groupe, comprenant en particulier un accès à l'eau potable, l'assainissement et l'électricité ;
- déployer une politique active de prévention des maladies infectieuses, notamment SIDA et paludisme ;
- prévenir des pollutions accidentelles du sol et de l'eau.

L'engagement de SIPH et ses réalisations en matière de développement durable lui permettent de conserver son image de promoteur responsable de l'hévéaculture.

29-7./ RISQUE CLIENT

La concentration des pneumatiquiers limite le nombre des clients.

Michelin est le premier client du Groupe et représente 43 % du chiffre d'affaires consolidé, contre 55% en 2007. Les cinq premiers clients du Groupe représentent 69% du chiffre d'affaires consolidé et les dix premiers clients du Groupe 83%.

La sécurisation des encaissements est réalisée d'une part, par l'inscription des relations commerciales dans un partenariat industriel à long terme et, d'autre part, par la pratique du « paiement contre document », qui n'autorise la livraison de la marchandise au client qu'après réception de son règlement. De ce fait, le risque client est limité. Cependant, dans un marché baissier et volatil, le risque que les clients refusent les livraisons en invoquant le moindre défaut de qualité est accru.

29-8./ RISQUE DE CHANGE

Tous les comptes entre SIPH et ses filiales sont libellés en euros. Le risque de change est systématiquement couvert par des instruments de couverture en devises dans le cadre des activités commerciales.

Ainsi, au 31 décembre 2008, SIPH avait acheté à terme 260 milliers de dollars US, et disposait de 145 milliers de dollars US, ce qui correspondait à ses engagements. La position nette de couverture (engagements non couverts par des achats à terme) était inférieure à 30 000 USD.

Le caoutchouc est coté en USD. Les ventes de SIPH sont effectuées en euros.

En conséquence, dans le Groupe SIPH, les outils de production, les stocks et les comptes clients conservent leurs valeurs en monnaie forte. Le passif est en monnaie locale, à l'exception de certains engagements bien identifiés (dont le poste essentiel est la dette à long terme de GREL, libellée en euros).

SAPH (Côte d'Ivoire)

La société SAPH tient sa comptabilité en Francs CFA, devise qui a une parité fixe avec l'euro.

Les financements de la filiale SAPH étant libellés en Francs CFA, de même que ses comptes fournisseurs, une éventuelle dévaluation du CFA lui serait favorable. Les charges (dont notamment, la masse salariale) et les engagements financiers seraient alors dévalués. En effet, la majorité des charges est exprimée en CFA alors que le chiffre d'affaires est facturé en euros. Dès lors, il en résulterait une amélioration immédiate à la fois de la rentabilité de l'activité, mais également de la situation du bilan (valeur des actifs conservée contre dévaluation du passif).

GREL (Ghana)

La société GREL a obtenu l'autorisation du gouvernement ghanéen de tenir sa comptabilité en euros. La monnaie ghanéenne, le cedi, est donc traitée dans la comptabilité du Groupe SIPH comme une devise. La tendance de long terme constatée au Ghana est une inflation significative et une dévaluation de sa monnaie. La tenue de la comptabilité de GREL en euro dans un pays dont la monnaie locale connaît une dévaluation traduit de façon réaliste les engagements de cette société.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de GREL sont placés en euros, à l'exception des besoins courants qui sont disponibles en monnaie ghanéenne.

REN (Nigéria)

REN tient sa comptabilité en monnaie locale, le naira.

Les dettes bancaires de REN sont libellées en nairas.

L'intégration des comptes de REN dans la consolidation de SIPH est donc susceptible de générer des écarts de change.

Actuellement, ces écarts sont faibles, compte tenu des taux de change existants (198,87 nairas / € au 31 décembre 2008, contre 174,02 nairas / € au 31 décembre 2007).

La tendance de long terme constatée au Nigéria est une inflation significative et une dévaluation de sa monnaie.

CRC (Libéria)

CRC tient sa comptabilité en USD.

Les dettes de CRC sont libellées en US\$.

L'intégration des comptes de CRC dans la consolidation de SIPH est donc susceptible de générer des écarts de change.

29-9./ RISQUE DE LIQUIDITE

Une gestion prudente du risque de liquidité implique de conserver un niveau suffisant de liquidités et de titres négociables sur un marché, de disposer de ressources financières grâce à des facilités de crédit appropriées et d'être à même de dénouer ses positions sur le marché. Du fait du dynamisme des activités du Groupe, la direction financière a pour objectif de maintenir une flexibilité financière en conservant des lignes de crédit ouvertes mais non utilisées.

Les tableaux ci-après analysent les passifs financiers du Groupe qui seront réglés en net en fonction de fourchettes d'échéances basées sur la durée contractuelle résiduelle des passifs à la date de clôture. Les montants indiqués dans le tableau représentent les flux de trésorerie contractuels non actualisés. Les soldes exigibles à moins d'un an correspondent à la valeur comptable des passifs, l'impact de l'actualisation étant négligeable.

Rubriques	A moins d'un an	Entre un et deux ans	Entre deux et cinq ans	A plus de cinq ans
Au 31 décembre 2008				
Emprunts	2 669	4 535	5 879	4 040
Fournisseurs et autres dettes	20 105	-	-	-

Rubriques	A moins d'un an	Entre un et deux ans	Entre deux et cinq ans	A plus de cinq ans
Au 31 décembre 2007				
Emprunts	4 277	2 630	2 269	6 713
Autres passifs financiers	147	-	-	-
Fournisseurs et autres dettes	16 307	-	-	-

Les actifs financiers courants consolidés du Groupe s'élevant à 62 453 milliers d'euros au 31 décembre 2008 (53 452 milliers d'euros au 31 décembre 2007) couvrent très largement les passifs financiers à moins d'un an.

29-10./ RISQUE SUR LE CAPITAL

Dans le cadre de la gestion de son capital, le Groupe a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation afin de servir un rendement aux actionnaires, de procurer des avantages aux autres partenaires et de maintenir une structure de capital optimale afin de réduire le coût du capital. Pour préserver ou ajuster le structure de son capital, le Groupe peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, reverser du capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions, etc.

Conformément aux usages du secteur, le Groupe suit de près son capital en contrôlant son ratio d'endettement. Ce ratio représente l'endettement net rapporté au total des capitaux propres. L'endettement net correspond au total des emprunts tels qu'ils figurent au bilan consolidé, diminué de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007, les ratios d'endettement sont les suivants :

Rubriques	31/12/2008	31/12/2007
Total des emprunts (Note 18)	16 535	12 294
Moins : trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 15)	-36 219	-23 230
Endettement net	-19 684	-10 936
Total des capitaux propres	176 937	157 386
Ratio d'endettement net	-11,12%	-6,95%

La variation du ratio d'endettement net entre 2007 et 2008 provient essentiellement de la mise en place de l'emprunt de 8 millions d'euros dans le cadre du financement de l'acquisition des titres de la société CRC (Note 4-1).

29-11./ RISQUE JURIDIQUE

29-11-1 Risque juridique sur conformité aux lois et règlements

Les risques juridiques et fiscaux de SIPH et de ses filiales ont été examinés à l'occasion de l'entrée de nouveaux partenaires au capital de SIPH ou de SIFCA, en 2005, 2007 et 2008.

Aucun risque significatif n'a été identifié à ces occasions.

Le contexte législatif et réglementaire des pays du Groupe SIPH est susceptible d'évolutions rapides. SIPH et ses filiales s'assurent de l'application correcte des dernières évolutions, en recourant, notamment, à des experts, en particulier dans les domaines du droit fiscal et du droit du travail.

29-11-2 Risque juridique sur mode de commercialisation des produits

Les ventes de matières premières de SIPH sont soumises aux dispositions des contrats internationaux adaptés aux produits commercialisés :

- les ventes de caoutchouc sont effectuées selon les conditions de la RTAE (Rubber Trade Association of Europe) ;
- les ventes d'huile de palme sont effectuées selon les conditions fixées par la FOSFA (Federation of Oils, Seeds and Fats Association) ;
- les ventes de tourteaux de coton sont effectuées selon les conditions de la GAFTA (Grain and Feed Trade Association) ;
- les ventes de sucre sont effectuées selon les conditions « Sugar Association of London ».

29-11-3 Faits exceptionnels et litiges

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres faits exceptionnels ou litiges, que ceux indiqués dans les comptes et l'annexe consolidés, pouvant avoir ou ayant eu dans un passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de SIPH ou de ses filiales.

29-11-4 Risque juridique sur propriété intellectuelle et sur franchises et licences

Le Groupe n'est pas concerné par ce type de risque.

29-12./ RISQUE LIE AUX HOMMES CLES

Le Groupe estime disposer d'une organisation et d'une structure de management qui lui permet de poursuivre son activité et son développement dans des conditions normales, dans l'hypothèse où l'un des membres de son équipe dirigeante serait dans l'incapacité d'assurer ses fonctions.

29-13./ RISQUE LIE A L'ACTIVITE AGRICOLE

Le Groupe couvre par des polices d'assurance, les risques classiques ainsi que certains risques spécifiques à son activité, ainsi qu'à la nature et la localisation de ses actifs.

En Côte d'Ivoire et au Ghana, les risques classiques (parc véhicule et engins, usines et bureaux, contre l'incendie, la responsabilité civile d'exploitation, l'indemnisation des employés en cas d'accident du travail) sont assurés.

A ces risques classiques s'ajoutent d'autres risques spécifiques, tels que certains transports de fonds.

Il faut noter qu'aucune compagnie n'assure le risque d'incendie des plantations d'hévéas. Ce risque est bien connu des planteurs et le Groupe le gère par la mise en place de moyens de prévention lors des saisons sèches : rondes régulières de surveillance, mise en place de dispositifs visant à contenir le développement de feu, tels des pare-feu notamment.

Les pathologies de l'hévéa identifiées dans les plantations de SIPH font l'objet de surveillances systématiques et de traitements adaptés.

Aucune pathologie susceptible de porter atteinte au potentiel productif des hévéas n'a été identifiée à ce jour. Le microcyclus, maladie cryptogamique responsable de la destruction de plantations d'hévéas en Amérique du Sud, n'a jamais été identifié sur le continent africain.

29-14./ AUTRES RISQUES

29-14-1 Risque sur actions

La société SIPH n'intervient pas sur son titre et ne détient à ce jour aucun titre en autocontrôle.

La filiale SAPH est cotée à la bourse d'Abidjan. SIPH n'a pas vocation à intervenir sur le marché du titre SAPH dans le cadre de régulation du cours et les titres qu'elle possède ne constituent pas un placement de trésorerie à court terme.

29-14-2 Risque de taux

SIPH n'a pas d'emprunts à taux variable au 31 décembre 2008.

L'opportunité de couverture des risques sur taux d'intérêt variable sera systématiquement étudiée par le Groupe. La mise en place d'un mécanisme de couverture dépend du niveau de risque encouru, du coût du type de couverture proposée et des prévisions d'évolution des taux de référence. La crise des subprimes n'a pas eu d'impacts financiers sur SIPH.

Les autres risques sont évalués par SIPH comme non significatifs – en raison de leur faible probabilité d'occurrence ou d'impact sur la valeur de SIPH ou le résultat.

NOTE 30 – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS

30-1./ ENGAGEMENTS DONNES

Parmi les éléments d'actifs concourant à la valorisation des titres de REN acquis en 2006 par SIPH, figuraient des subventions à l'exportation (« Export Expansion Grants » ou « EEG ») pouvant, le cas échéant, bénéficier aux filiales de REN au titre de leur activité export durant les exercices 2007 et 2008. Le caractère aléatoire et futur de ces éléments d'actifs rend toutefois leur valorisation particulièrement délicate dans le cadre de l'apport dont la parité doit demeurer fixe. Il est toutefois incontestable que les EEG sont des éléments pouvant s'analyser comme des créances potentielles des filiales de REN dont le règlement concourrait à l'amélioration de leur trésorerie et de leur actif net.

Compte tenu de ce qui précède, un accord de « complément de contrepartie » a été signé entre CFM et SIPH, en vertu duquel CFM serait susceptible de bénéficier d'un versement en numéraire conditionné à la délivrance du certificat délivré par le gouvernement nigérian au profit des filiales de REN, afférents à ces subventions.

Nantissement au profit de la Société Générale des 7 979 310 actions détenues par SIPH dans le capital social de la société CAVALLA RUBBER CORPORATION Inc, en garantie de l'emprunt de 8 millions d'euros consenti par cette banque à SIPH. En cas de transfert de propriété, SIPH confèrera à la Société Générale un nantissement sur ces actions à la garantie du remboursement de toutes les sommes en principal, intérêts susceptibles d'être dues par SIPH à la Banque au titre de ce prêt.

Engagement au profit de Theodoro GONZALES de payer tous les coûts et indemnités occasionnés par la perte de documents par DHL, qu'ils soient dus à DELMAS dans le cas où la garantie serait appelée.

A la fin de l'exercice des opérations de couvertures de change en USD auprès de la Société Générale ont été contractées : l'engagement net d'achats à terme est de 162 000USD au cours de 1.356 €.

30-2./ ENGAGEMENTS REÇUS

- Garanties d'actifs et de passifs consenties à SIPH par la Compagnie Financière Michelin dans le cadre de l'opération d'apport des titres de la société REN à SIPH :
 - Indemnisation de SIPH de tous passifs, dommages, charges, coûts et pertes supportés par l'une ou plusieurs des sociétés du sous-groupe REN et provenant de toute inexactitude, erreur ou omissions dans les déclarations et garanties générales données par la Compagnie Financière Michelin pour des faits trouvant leur origine à une date antérieure à la date d'acquisition. Cette garantie a expiré le 20 octobre 2008;
 - Garantie spécifique concernant les déficits fiscaux des filiales AREL, ORREL et WREL imputables sur des résultats futurs ; ces déficits ressortaient au 1^{er} janvier 2006 à environ 1,6 million d'euros. Cette garantie n'est soumise à aucune limitation de durée;
 - Garantie spécifique concernant certains risques fiscaux identifiés à hauteur d'un montant d'environ 2,8 millions d'euros. Cette garantie n'est soumise à aucune limitation de durée.

Ces garanties n'ont pas été mises en jeu au cours de l'exercice 2008.

- Garanties d'actifs et de passifs consenties à SAPH par les sociétés de droit libanais EUROFIND H SARL et I AND N SAL, et la société de droit seychellois FAMINVEST LTD, vendeurs des actions de la société CRC (Cf. Note 4-1), limitée à la somme de 2 millions d'euros répartie comme suit :
 - 1,5 million d'euros au titre des réclamations en matière fiscale, douanière et sociale ;
 - 0,5 million d'euros pour les autres réclamations.

Ces garanties n'ont pas été mises en jeu au cours de l'exercice 2008. Ces garanties ont expiré le 18 mai 2008.

- Garantie de passif consentie à SIPH par la société SALALA RUBBER INVESTMENTS LIMITED, vendeur des actions de la société CAVALLA RUBBER CORPORATION INC (Cf. Note 4), limitée à 20% du prix d'acquisition des actions effectivement payé par SIPH.

Cette garantie n'a pas été mise en jeu au cours de l'exercice 2008. Cette garantie expire le 24 avril 2010.

NOTE 31 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

L'Etat du Liberia détenait une option d'achat sur 50% des titres de CRC. SIPH avait procédé à une retenue du prix d'acquisition payable au vendeur tant que cette option était exerçable.

L'Etat du Liberia ayant renoncé à cette option en janvier 2009, le prix définitif d'acquisition a été comptabilisé en totalité dans les comptes 2008.

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SUR LA COMPOSITION, LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, ET SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 pour les SA à conseil d'administration du code de commerce, votre Président vous rend compte aux termes du présent rapport :

1. de la composition et des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ainsi que de l'étendue des pouvoirs du Directeur Général (*première partie*) ;
2. des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le Groupe (*deuxième partie*) ; et
3. des principes et des règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux (*troisième partie*).

SIPH se réfère aux « Principes de gouvernement d'entreprise résultant de la consolidation des rapports conjoint de l'AFEP et du MEDEF de 1995,1999 et 2002 », à l'exception de l'évaluation du mode de fonctionnement du Conseil d'Administration, comme indiqué au point 2.3 ci-après.

PREMIERE PARTIE :

Composition, conditions de préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration et étendue des pouvoirs du Directeur Général

1.) COMPOSITION DU CONSEIL

Il est d'abord rappelé que la société SIFCA qui détenait 55,59% du capital et 71,41 % des droits de vote de SIPH au 31 décembre 2007, contrôle, au 31 décembre 2008, 55,59 % du capital et 63,29 % des droits de vote de SIPH. Suite à l'augmentation de capital de 2.313.797,76 € en octobre 2006, le deuxième actionnaire est CFM (Compagnie Financière Michelin) avec 20 % des actions du capital et 22,77 % des droits de vote au 31 décembre 2008, contre 12,85 % au 31 décembre 2007. La modification des droits de vote résulte de l'obtention du droit de vote double pour les actions de CFM inscrites au nominal, conformément à l'article 34 des statuts.

Le flottant représente 24,41 % du capital au 31 décembre 2008, inchangé par rapport au 31 décembre 2007.

Le Conseil d'Administration, au 31 décembre 2008, est composé de 6 administrateurs.

Le Conseil actuel a été composé lors de l'entrée au capital de CFM ; la durée des mandats en cours est de 6 ans. Le Conseil actuel est appelé à être renouvelé par l'Assemblée Générale qui examinera les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Yves Lambelin : Ingénieur Agronome, il débute sa carrière chez Creusot-Loire dans une activité d'ingénierie agro-alimentaire. Il est amené à faire de nombreux déplacements, notamment en Côte-d'Ivoire. Fin des années 1970, il décide de s'y installer et intègre SIFCA. Il développe de façon très significative le secteur cacao de la société en implémentant l'outil industriel en Côte d'Ivoire et en Europe, et en assure la direction. En 1999, SIFCA fait l'acquisition de SIPH à hauteur de 98 % et il en devient le Président Directeur Général.

Olivier de Saint Seine : Dès 1980, il côtoie le domaine du caoutchouc au sein de SAFIC-ALCAN, dont il est membre du Comité de direction du Groupe et Directeur des contrôles et risques, et dont il devait définir la politique de risque prise par les traders. En 1991, il quitte le Groupe ALCAN pour intégrer SIPH dont il a assuré les fonctions de directeur financier. Il devient Directeur Général Adjoint de SIPH en 1999.

Jean-Louis Billon : Après sa maîtrise en Droit des affaires obtenue à l'Université de Montpellier, il obtient une maîtrise en gestion aux Etats-Unis où il commence sa carrière professionnelle comme cadre commercial chez Grace Cocoa. De retour en Côte d'Ivoire en 1995, il débute chez SIFCA dont il est secrétaire général, avant de gravir tous les échelons. Il est aujourd'hui Président du groupe SIFCA et président du Conseil de SAPH. Fortement impliqué dans la vie économique, politique et sociale de Côte-d'Ivoire, il est également président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte-d'Ivoire, maire de la commune de Dabakala, Membre du Conseil Economique et Social, membre de plusieurs organisations professionnelles dont la Fédération des industries et services de Côte d'Ivoire et le Conseil national du Patronat ivoirien.

Nazaire Gounongbe : Après avoir été chef de mission chez PriceWaterHouse Coopers Abidjan, directeur du Contrôle de Gestion et Audit Interne dans une société d'industrie laitière puis coordinateur Adjoint de la Cellule Technique du Comité de Privatisation de Côte d'Ivoire, il intègre le groupe SIFCA en 1999 en tant que directeur des Relations Extérieures. Il en est aujourd'hui Secrétaire Général, membre du Comité du Direction et occupe la fonction d'administrateur dans plusieurs sociétés du groupe.

Jean-François Bouffard : Diplômé de l'ESCAE de Nantes ; Il rejoint le Groupe Michelin en 1989, successivement au service Finance Internationale du Groupe, au Contrôle de Gestion du Groupe, comme Directeur Administratif et Financier des sociétés Michelin en Thaïlande (durant 6 ans ½) puis au Brésil (durant 5 ans ½) et actuellement Directeur Financier de la Zone Afrique et Moyen-Orient depuis janvier 2007.

Bertrand Vignes : Ingénieur Agronome. Il intègre le Groupe Michelin en 1981, et assure différents postes techniques et opérationnels dans les plantations d'hévéas en Côte d'Ivoire et au Nigeria. A partir de 1986, il participe à la création d'un projet hévéicole dans le Mato Grosso au Brésil, puis assure la direction des plantations Michelin de Bahia, puis du Mato Grosso. Depuis 1999, il est responsable du département Caoutchouc Naturel et Plantations du Groupe Michelin. Bertrand Vignes, représentant permanent de Michelin Finance BV, est remplacé par **Thierry Serres** à compter du 1^{er} janvier 2009.

Le Conseil d'Administration proposera à l'AGM de 2009 la nomination d'un administrateur indépendant (M. DIGUET), portant le nombre des administrateurs de 6 à 7.

Bernard Diguët : Après une licence de sciences économiques et un diplôme de l'Institut d'études politiques, intègre en 1960 la Banque de France, où il sera nommé Inspecteur (1965) puis Chef de mission de la Commission bancaire (1974). Détaché en Afrique en 1985, il sera successivement Conseiller auprès des Ministres des Finances et de l'Economie du Sénégal et de la Côte d'Ivoire, chargé notamment du suivi des programmes d'ajustements structurels et de redressements bancaires et financiers. Appelé en 1994 au Cabinet du Ministre de la Coopération, il rejoindra le Secréariat général de la Présidence de la République comme Conseiller technique. Membre de la Section des relations extérieures au Conseil Economique et Social (2007), il reste concerné par les questions financières et de développement comme membre du Comité d'Audit de l'Agence française de développement et de sa filiale Proparco.

Identité des administrateurs	MANDATS			Adresse	Fonction principale exercée dans la société	Autres mandats exercés dans toute société actuellement		Autres mandats ayant été exercés au cours des 5 dernières années
	Première nomination	Renouvellements	Fin de mandat ①			Fonction	Société	
Yves LAMBELIN né le : 30/09/1942 Nationalité : Française	07.09.1999	- 28 juin 2002 - 29 juin 2005	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2010	01 BP 1289 – Abidjan 01 République de Côte d'Ivoire	Président Directeur Général & Administrateur	Président Directeur Général	SODIMA (Côte d'Ivoire)	RP de SIFCA aux CA de SODIMA Administrateur Général de SODIMA
						Président du CA	SUCRIVOIRE (Côte d'Ivoire) PALMCI (Côte d'Ivoire)	
						Directeur Général	SIFCA SA (Côte d'Ivoire) COSMIVOIRE (Côte d'Ivoire) SANIA Cie (Côte d'Ivoire)	
						Administrateur	GREL (Ghana) ② SIFCA SA (Côte d'Ivoire) SIFCOM (Côte d'Ivoire) SIFCA-COOP (Côte d'Ivoire) SAPH (Côte d'Ivoire) ② REN (Nigéria) ② PALMCI (Côte d'Ivoire) SANIA Cie (Côte d'Ivoire)	
						Représentant Permanent	IMMORIV aux Conseils SIFCA SIFCOM aux Conseils d'Administration de : - COMAFRIQUE (Côte d'Ivoire) SIFCA SA aux Conseils d'Administration de : - SHB (Bénin) - FILIVOIRE (Côte d'Ivoire)	
Olivier de SAINT SEINE né le : 09/01/1946 Nationalité : Française	19.06.2001	- 28 juin 2002 - 29 juin 2005	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2010	53 rue du Capitaine Guynemer 92400 COURBEVOIE (France)	Directeur Général Adjoint & Administrateur	Représentant Permanent	SIPH au CA de SAPH (Côte d'Ivoire)	
						Administrateur	REN (Nigéria) ② AREL (Nigéria) ② ORREL (Nigéria) ② UUREL (Nigéria) ② WAREL (Nigéria) ②	

① Durée des mandats Administrateurs 6 ans

② Sociétés filiales de SIPH

Identité des administrateurs	MANDATS			Adresse	Fonction principale exercée dans la société	Autres mandats exercés dans toute société actuellement		Autres mandats ayant été exercés au cours des 5 dernières années
	Première nomination	Renouvellements	Fin de mandat ①			Fonction	Société	
Jean-Louis BILLON né le : 08/12/1964 Nationalité : Française	19.06.2001	- 28 juin 2002 - 29 juin 2005	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2010	01 BP 1289 – Abidjan 01 République de Côte d'Ivoire	Administrateur	Président du CA	SAPH (Côte d'Ivoire) ② GREL (Ghana) ② SIFCA SA (Côte d'Ivoire) SIFCOM (Côte d'Ivoire) REN (Nigéria) ② UUREL (Nigéria) ② WAREL (Nigéria) ②	- UNIPAR (Administrateur général) - SIFCA-COOP (Administrateur) - SCI SIFCOM (Gérant) Représentant Permanent de : - SIFCA aux CA de FILIVOIRE - UNIPAR aux CA de COMAFRIQUE - SIFCOM aux CA de SIFCOM-ASSUR & SIFCA
						Représentant permanent	SIFCOM aux Conseils d'Administration de : - <i>SUCRIVOIRE (Côte d'Ivoire)</i> - <i>SHB (Bénin)</i> SIFCA SA aux Conseils d'Administration de : - <i>COSMIVOIRE (Côte d'Ivoire)</i>	
						Administrateur	COMAFRIQUE (Côte d'Ivoire) AREL (Nigéria) ② ORREL (Nigéria) ②	
Nazaire GOUNONGBE né le : 08/07/1960 Nationalité : Ivoirienne	19.06.2001	- 28 juin 2002 - 29 juin 2005	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2010	01 BP 1289 – Abidjan 01 République de Côte d'Ivoire	Administrateur	Représentant permanent	SIFCA SA aux Conseils d'Administration de : - <i>SUCRIVOIRE (Côte d'Ivoire)</i> - SIFCOM ASSUR (Côte d'Ivoire) - <i>SAPH (Côte d'Ivoire)</i> ② SIFCOM aux Conseils d'Administration de : - <i>COSMIVOIRE (Côte d'Ivoire)</i>	- SIFCOM ASSUR (PCA) - SIFCA-CI (PCA/DG) - UNIRIZ (PCA) - FILIVOIRE (DG) - SIFCA-COOP (administrateur) - CIC (administrateur unique)
						Secrétaire général	SIFCA SA (Côte d'Ivoire)	- SIT (PDG)
						Administrateur	FILIVOIRE (Côte d'Ivoire) PALMCI (Côte d'Ivoire) PHCI (Côte d'Ivoire) AREL (Nigéria) ② ORREL (Nigéria) ② UUREL (Nigéria) ② WAREL (Nigéria) ②	- COMETE Sarl (Gérant)
MFPB « Michelin Finance B.V. Nationalité : Néerlandaise RP : Bertrand VIGNES né le 30/12/1955 Nationalité : Française	20.10.2006	-	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2010	Strawinskylaan 1325 – NL 1077 XX Amsterdam "Pays Bas"	Administrateur		Société d'Exportation Michelin (Représentant Permanent M. Bertrand VIGNES) au Conseil d'Administration de : - <i>SAPH (Côte d'Ivoire)</i> ②	
TRANSITYRE B.V. Nationalité : Néerlandaise RP : Jean-François BOUFFARD Né le 26/10/1963 Nationalité : Française	20.10.2006	-	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2010	Etablissement CFE 23 Place des Carmes Déchaux, Bât. A7 – 63000 CLERMONT FERRAND	Administrateur		Compagnie Financière Michelin (Représentant Permanent M. Jean-François BOUFFARD) au Conseil d'Administration de : - <i>SAPH (Côte d'Ivoire)</i> ②	

① Durée des mandats Administrateurs 6 ans

② Sociétés filiales de SIPH

2.) TRAVAUX DU CONSEIL

2.1.) Rôle du Conseil

Conformément au titre 3 – article 25 §1 & §3 des statuts de la société : « Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et, dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent ».

« Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles ».

Aux cours de ses différentes réunions, le Conseil d'Administration étudie systématiquement l'évolution des résultats du Groupe, tant réalisés que prévisionnels.

Par ailleurs, les membres du Conseil d'Administration sont régulièrement informés de tout événement significatif dans la marche des affaires de la société.

SIFCA et Michelin, représentés au Conseil d'Administration, sont destinataires du reporting mensuel de SIPH et de ses filiales.

Le Conseil d'Administration examine et décide les opérations d'importance stratégiques.

2.2.) La tenue des réunions du Conseil

Le Conseil d'Administration se réunit au minimum trois fois par an et en tout état de cause, à chaque fois que l'intérêt social le nécessite.

L'agenda des réunions du Conseil en 2008 a été le suivant :

- **31 mars 2008** : Arrêté des comptes sociaux et consolidés ainsi que du rapport de gestion de l'exercice 2007 et du rapport du président sur le contrôle interne ; convocation de l'AGM ; revue des prévisions pour 2008 ; stratégie et développement dans le caoutchouc, acquisition de Cavalla Rubber au Libéria (CRC).
- **1er septembre 2008** : Arrêté des comptes sociaux et consolidés au 30 juin 2008. Revue des prévisions de résultat et de trésorerie 2008 :
 - *Stratégies et développements de la Société SIPH et de ses filiales :*
 - *Intégration de CRC*
 - *Décision de proposer à la prochaine AG la nomination d'un administrateur indépendant*
 - *Organisation et renforcement des équipes ; référentiel comptable SIPH et installation du logiciel de consolidation et de reporting BO Finance*
 - *Réorganisation des sociétés au NIGERIA*
 - *Approbation des conventions réglementées : Transfert du Management Services Agreement du 10 décembre 2007 entre CRC et SRI à SIPH, Convention de trésorerie entre SIPH et CRC, Avenant n°2 à la convention d'assistance du 20 avril 2007 entre SIPH & MICHELIN pour intégration de CRC dans le périmètre*

- **22 décembre 2008** : Examen et adoption du budget 2009, probable 2008 des comptes sociaux et consolidés. Projet de développement : exposé des projets en cours et de leurs problématiques. Conventions réglementées :
 - *Amendment n°1 to management and technical assistance agreement between SIPH & GREL*
 - *Agreement for technical assistance and licence to technical know-how between SIPH & ORREL*
 - *Agreement for technical assistance and licence to technical know-how between SIPH & AREL*
 - *Agreement for technical assistance and licence to technical know-how between SIPH & UUREL*
 - *Agreement for technical assistance and licence to technical know-how between SIPH & WAREL*

Le taux de participation des administrateurs aux Conseils d'Administration en 2008 a été de 94 %.

2.3.) L'évaluation du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration consacrera annuellement à partir de 2009 un point de son ordre du jour aux modalités de son fonctionnement, aux conditions de préparation et de débat des questions importantes, et à la contribution des administrateurs.

3.) RELATIONS DU CONSEIL AVEC LES TIERS

Conformément à l'article L. 225-238 du Code de commerce, les Commissaires aux Comptes sont convoqués aux réunions du Conseil qui examinent et arrêtent les comptes intermédiaires (semestriels) ainsi que les comptes annuels.

4.) COMMUNICATION AVEC LE MARCHE

Compte tenu de sa taille, de la localisation de ses filiales et du processus de contrôle et d'établissement de la juste valeur selon la norme IAS 41, SIPH publie ses comptes annuels dans un délai de 4 mois après la clôture de l'exercice.

5.) COMITES SPECIALISES

Le Conseil d'Administration a décidé de ne pas mettre en place de comité spécialisé (comités spécialisés, comité des comptes, comité de rémunération, comité de sélection et de nomination), compte tenu de la position opérationnelle de ses membres, de leur présence dans les Conseils des filiales, et de la taille de la société SIPH.

L'ensemble de ces problématiques est examiné et décidée par le Conseil.

6.) LIMITATIONS DES POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Le Président du Conseil d'Administration cumule ses fonctions de Président avec celles de Directeur Général, compte tenu de la taille de la société. Il est par conséquent investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social et des statuts. Il n'existe pas de limitation statutaire aux pouvoirs du Président Directeur Général.

7.) DISPOSITIONS STATUTAIRES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les modalités de la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale sont énoncées aux articles 29 à 31 des statuts de la Société.

L'information concernant les convocations aux assemblées générales sont mise en ligne sur le site ***www.siph.com***.

8.) INFORMATIONS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE (article L.225-100-3 du Code de commerce)

Dans le cadre de l'article L.225-100-3 du code de commerce, il est précisé qu'il existe un pacte d'actionnaire entre SIFCA, Parme Investissement et Immoriv d'une part et d'autre part la Compagnie Financière Michelin, décrit au paragraphe 28-3-1 de l'annexe aux comptes consolidés de SIPH

DEUXIEME PARTIE : Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le Groupe

Le Groupe SIPH continue de faire évoluer son dispositif de contrôle interne, et prévoit de poursuivre en 2009 la mise en œuvre de cette démarche.

Le contrôle interne s'applique au Groupe SIPH (SIPH holding et l'ensemble de ses filiales).

Le Groupe SIPH a utilisé le cadre de référence de l'AMF et le guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites pour l'établissement du présent rapport.

1.) DEFINITION DU CONTROLE INTERNE

Le contrôle interne est défini comme un processus mis en œuvre par les dirigeants et le personnel d'une organisation et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la conformité aux lois et règlements,
- la conformité des opérations avec les orientations données par les organes sociaux,
- la réalisation et l'optimisation des opérations, et la sauvegarde des actifs,
- la prévention et la maîtrise des fraudes et erreurs, en particulier dans le domaine comptable et financier ;
- la fiabilité des informations financières.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que les risques sont totalement éliminés.

2.) COMPOSANTES ET ACTEURS DU CONTROLE INTERNE

Le Conseil d'Administration s'assure que la société évalue fréquemment ses risques et a mis en place un système de contrôle interne approprié et efficace.

SIPH appuie son contrôle sur la répartition des activités par centre budgétaire (un centre budgétaire assure des activités définies et homogènes, il est placé sous l'autorité d'un responsable identifié, seul autorisé à prendre un engagement dans les conditions précisées, et chargé d'assurer le suivi de l'exécution). Tous les centres budgétaires sont placés sous le contrôle de la direction générale et de la direction financière. Un organigramme des responsables budgétaires est établi pour chaque société du Groupe SIPH.

Chaque société du Groupe SIPH dispose d'un service de contrôle de gestion.

La fiabilité de l'information financière est assurée par la direction financière de SIPH.

Un nouveau dispositif d'assistance technique a été mis en place depuis 2007 :

- SIFCA assure le contrôle de gestion et l'audit interne des filiales du groupe SIPH.
- MICHELIN intervient comme opérateur au moyen d'experts, et assure un transfert de savoir-faire.

Dans l'application du contrat d'Assistance Technique en vigueur avec Michelin, les principaux paramètres techniques et économiques des filiales de production sont définis (référentiel des unités d'œuvre et de performance, référentiel des sections analytiques utilisées pour le reporting et la consolidation).

Outre les contrôles internes de chaque entité du Groupe SIPH, la fonction d'audit interne est assurée au niveau de la société SIFCA, société mère de SIPH, dans le cadre du contrat d'assistance technique entre SIPH et SIFCA. Ses travaux sont organisés en coordination avec ceux de SIPH.

3.) DESCRIPTION SYNTHETIQUE DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

3.1.) CONTROLE DES RISQUES

3.1.1 RISQUE LIE AUX FLUCTUATIONS DU MARCHE DU CAOUTCHOUC

3.1.1-a Le marché du caoutchouc

La traversée d'un cycle bas est inhérente à l'activité : en effet, la durée de vie de l'hévéa est de 40 ans dont 7 ans de période immature, dans un marché cyclique.

- La possibilité de différer l'investissement lié aux replantations en période de bas de cycle est un moyen pour l'entreprise de s'adapter à son contexte économique.
- La gestion des replantations sur le long terme permet à SIPH de planifier sa production sur les 25 ans à venir avec une augmentation régulière. Cette gestion patrimoniale des replantations évite à SIPH le risque de cumuler une cyclicité des productions à celle des cours.
- Le niveau faible de l'endettement permet à SIPH de faire face à ses engagements en cas de retournement du marché.

3.1.1-b Fluctuation des cours

Le caoutchouc est une matière première à cours variable. Trois types de risques liés à la fluctuation des cours sont identifiés :

❖ **Impact de la fluctuation des cours sur le résultat :**

Impact de la variation des cours sur le Résultat Opérationnel Courant – hors variation de juste valeur des actifs biologiques

Les résultats du Groupe sont liés aux cours du caoutchouc ; le Groupe commercialise un caoutchouc issu de deux origines : les plantations du Groupe d'une part, les achats aux planteurs villageois d'autre part.

Ces deux origines de caoutchouc, qui représentent chacune 50% environ de la production de SIPH, ne contribuent pas de la même façon à la création de valeur ajoutée :

- le caoutchouc issu des plantations du Groupe a un coût de production indépendant du niveau des cours. SIPH génère donc une marge positive ou négative selon que le cours est supérieur ou inférieur au prix de revient : au-delà du point mort, la marge augmente proportionnellement aux cours ;

- le prix d'achat au planteur villageois est fixé en référence au SICOM 20. La qualité « 20 » cotée en USD à Singapour (SICOM 20) est représentative de la majeure partie des productions du groupe SIPH. Le prix de revient de ce caoutchouc suit donc les fluctuations du marché : ainsi, en cas de hausse des cours, la marge au kilo dégagée sur ce caoutchouc acheté n'augmente pas aussi rapidement que celle réalisée sur le caoutchouc produit. Par contre, la marge est systématiquement positive.

Grâce à ces deux origines de caoutchouc, le Groupe dispose :

- d'un effet de levier en cas d'augmentation des cours, en raison des marges réalisées sur ses productions propres ;
- d'un effet d'amortisseur en cas de baisse des cours, la contribution systématiquement positive du caoutchouc acheté permettant d'abaisser le point mort.

Impact de la variation de juste valeur des actifs biologiques

Selon les normes comptables IFRS, les plantations (actifs biologiques) sont évaluées à la juste valeur. Cette méthode peut induire en cas de fluctuation des cours, une volatilité importante du Résultat Opérationnel Courant. Cette variation de juste valeur des actifs biologiques ne représente qu'un écart de valorisation des actifs n'induisant aucun mouvement de trésorerie. L'application de cette norme par SIPH est faite de façon prudente et objective, notamment par utilisation d'une moyenne historique.

❖ **Impact sur le cycle de production : risque de fluctuation des cours entre achat et vente :**

Matières premières : le prix d'achat du caoutchouc (matière première) acheté aux producteurs indépendants, qui représente 50% environ de la production de SIPH, est fixé chaque mois par l'organisation professionnelle des producteurs, en corrélation avec les cours internationaux.

Produits finis : les ventes sont conclues au fur et à mesure de la production, entre 1 à 3 mois avant l'embarquement, Le prix de vente est fixé au moment de la conclusion de la vente, sur la base des cours internationaux à cette date.

Le risque lié au décalage entre la date d'achat des matières et la date de fixation de prix de vente est donc réduit, mais fait l'objet de couverture quand il apparaît.

❖ **Risque sur stocks :**

Les stocks sont couverts par les ventes conclues mais non encore embarquées. Pour se protéger contre le retournement des cours les productions des prochains mois ont été vendues par contrat pour livraison dès leur disponibilité.

SIPH commercialise la totalité du caoutchouc exporté par ses filiales; elle agit en tant que distributeur, et non pas en tant que négociant.

3.1.2 RISQUE LIE A LA SECURISATION DES FLUX

Outre les contrôles internes mis en place dans les filiales et au travers de l'expertise fournie par Michelin, des audits systématiques sont opérés par SIPH et par SIFCA, son actionnaire de référence, dans le cadre de son contrat de prestation de service.

La matière première a une valeur marchande, négociable immédiatement dans les pays d'implantation.

La situation dans les pays d'implantation implique une part importante de paiement en espèces.

Les possibilités de détournement sur comptes bancaires existent.

Pour faire face aux risques de détournement de cette matière première, suivre le rendement Matière première/produit fini, et pour sécuriser les flux monétaires, SIPH dispose d'outils spécifiques, adaptés à son activité et issus de son savoir faire et de son expérience.

3.1.3 RISQUE PAYS

L'implantation de longue date du groupe SIFCA en Afrique de l'Ouest facilite la gestion du risque pays.

Le développement induit par l'activité hévéicole dans les régions rurales constitue également un facteur fort d'intégration et d'adaptation de l'activité de SIPH à son contexte.

Enfin, la vente du caoutchouc à l'exportation en euros permet de sécuriser en devise le chiffre d'affaire et les compte clients par rapport à la dévaluation éventuelle des monnaies locales.

3-1-4 RISQUE LIE A LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ET AUX ACQUISITIONS

3-1-4-a Risque lié à la stratégie de développement

SIPH a pour stratégie de conserver sa position de leader en tant que producteur de caoutchouc africain. Pour cela, la stratégie de développement et d'acquisition est élaborée par le Conseil d'Administration de SIPH, qui réunit les expériences et compétences de SIFCA (investisseur agro-industriel en Afrique de l'Ouest) et de Michelin (Industrie pneumatique et opérateur spécialisé du caoutchouc).

3.1.4-b Risque lié à l'acquisition en avril 2008 de CRC (Libéria)

L'implantation de SIPH au Liberia – 2^e pays producteur de caoutchouc en Afrique de l'Ouest - est un enjeu stratégique majeur pour SIPH.

CRC est une plantation qui sera réhabilitée et développée au cours des 10 prochaines années.

Localisée dans le Maryland, à l'est du Libéria et à la frontière de la Côte d'Ivoire, CRC est aujourd'hui pénalisée par la faiblesse des infrastructures existantes. Toutefois, la proximité immédiate en Côte d'Ivoire des plantations de SAPH et de SIFCA doit permettre à CRC de bénéficier de l'assistance des ces partenaires.

3.1.4-c Risque lié à l'acquisition en avril 2007 de SAIBE (Côte d'Ivoire)

Le risque de rentabilité de l'opération et le risque humain ont été bien maîtrisés : Michelin fournissait une assistance technique à cette société avant son acquisition. SAIBE a été absorbée par SAPH, fortement implantée en Côte d'Ivoire.

3.1.4-d Risque lié à l'acquisition de REN (Nigeria)

Le montage juridique complexe du groupe REN génère des frais de structure et de fiscalisation des flux inter sociétés.

Un projet de simplification de l'organisation juridique est en cours.

3.1.5 RISQUE DE DEPENDANCE

Il existe une relative dépendance du Groupe vis-à-vis de Michelin. En effet, le dispositif d'assistance technique entre les deux Groupes contraindrait SIPH, en cas d'interruption de ces prestations, à procéder à d'importantes réorganisations pour se procurer les ressources actuellement fournies par Michelin. Ce cas de figure est toutefois limité par la convergence d'intérêts entre les deux Groupes.

Les liens commerciaux qui font de Michelin le client principal de SIPH ne présentent pas le même risque de dépendance que celui évoqué ci-dessus : en effet, les conditions commerciales appliquées sur les ventes de caoutchouc s'inscrivent dans les pratiques courantes en matière de négoce de caoutchouc naturel, et le Groupe conserve son lien au marché et aux autres pneumatiquiers. En outre, la durée de certains contrats commerciaux entre Michelin et le Groupe dont l'objet est de garantir la livraison d'un tonnage mensuel au prix de marché n'excède jamais un an.

3.1.6 RISQUES DE CREDIBILITE ET RESPONSABILITE

3-1-6-a Risque lié à la qualité de l'information et des suivis

La qualité des budgets et du suivi budgétaire, les reportings hebdomadaires et mensuels fiabilisent le suivi des productions, des coûts, des ventes et des investissements.

3-1-6-b Risque lié au développement durable

La culture de l'hévéa contribue tout naturellement mais très efficacement au développement durable :

Développement économique :

Par la création d'emplois stables en milieu rural, la promotion de l'hévéaculture auprès des agriculteurs indépendants, et l'utilisation de sous traitants locaux, SIPH joue un rôle actif dans le développement des régions d'implantation de ses plantations, qui constituent des pôles de développement économique dans des zones rurales.

Développement social :

L'hévéaculture est fortement consommatrice de main d'œuvre agricole : les effectifs consolidés de SIPH représentent plus de 7 000 personnes, dans le respect des législations locales et internationales.

A ces effectifs s'ajoutent les planteurs indépendants et les sous traitants qui bénéficient, avec SIPH, des revenus de l'hévéaculture.

Dans les cas où certains services ne sont pas pris en charges par les états, SIPH assure à ses employés les services de santé (dispensaires, médicaments, évacuation sanitaires, campagnes de prévention contre le SIDA ou le paludisme), la scolarisation des enfants (création et entretiens d'écoles), ou même certaines infrastructures (eau potable, électrification des villages, etc.).

Ecologie et respect de l'environnement :

Les plantations d'hévéas participent à la lutte contre la désertification africaine, par le maintien de milliers d'hectares boisés.

La culture de l'hévéa et le traitement du latex ne présentent pas de risques industriels et technologiques spécifiques. Les technologies utilisées et les processus de fabrication sont connus et bien maîtrisés.

La culture de l'hévéa et le traitement du latex ne causent pas de dommages environnementaux identifiés. L'essentiel des eaux rejetées sont traitées par lagunage, et les travaux d'aménagements complémentaires pour équiper l'ensemble des sites sont en cours.

Le stockage et l'usinage du latex dégagent une odeur désagréable mais non toxique. Cette nuisance reste toutefois très relative compte tenu de la situation des centres de traitement localisés dans les plantations. Des investissements sont en cours chez GREL pour diminuer cette nuisance. Le produit fini ne présente pas les mêmes inconvénients.

Engagement des actionnaires de référence de SIPH :

Les actionnaires de référence de SIPH (SIFCA & MICHELIN) partagent les mêmes convictions en matière d'éthique et de responsabilité.

SIFCA a créé en 2007 une direction du développement durable et un comité de pilotage. SIPH inscrit son action dans les axes de progrès fixés par cette direction.

Ces axes de progrès sont :

- Assurer la diffusion et l'application systématique de la politique d'hygiène et de sécurité, conditions de vie des employés du groupe,
- Assurer à l'ensemble du personnel un équipement et des outils de travail sécurisés,
- Assurer un logement des travailleurs permanents et saisonniers, dans le respect des standards de qualité du Groupe, comprenant en particulier un accès à l'eau potable, l'assainissement et l'électricité.
- Déployer une politique active de prévention des maladies infectieuses, notamment sida et paludisme,
- Prévenir des pollutions accidentelles du sol et de l'eau.

L'engagement de SIPH et ses réalisations en matière de développement durable lui permettent de conserver son image de promoteur responsable de l'hévéaculture.

3.1.7 RISQUE CLIENTS

La concentration des pneumatiquiers limite le nombre des clients à une quinzaine dans les comptes du Groupe. Michelin est le premier client du Groupe.

La sécurisation des encaissements est réalisée d'une part, par l'inscription des relations commerciales dans un partenariat industriel à long terme et, d'autre part, par la pratique du « paiement contre document » qui n'autorise la livraison de la marchandise au client qu'après réception de son règlement. De ce fait, le risque client est limité. Cependant, dans un marché baissier et volatil, le risque que les clients refusent de prendre livraison du caoutchouc vendu en invoquant le moindre défaut de qualité ou de retard est accru.

3.1.8 RISQUE DE CHANGE

Tous les comptes entre SIPH et ses filiales sont libellés en euros. Le risque de change est systématiquement couvert par des instruments de couverture en devises dans le cadre des activités commerciales.

Le caoutchouc est coté en USD. Les ventes de SIPH sont effectuées en euros.

En conséquence, dans le Groupe SIPH, les outils de production, les stocks et les comptes clients conservent leurs valeurs en monnaie forte. Le passif est en monnaie locale, à l'exception de certains engagements bien identifiés (dont le poste essentiel est la dette à long terme de GREL, libellée en euros).

3.1.9 RISQUE DE LIQUIDITE, DE CREDIT ET ENDETTEMENT

La situation des passifs exigibles et des actifs réalisables est soumise au minimum 2 fois par an au Conseil d'Administration de SIPH.

Les modalités de paiement des clients habituellement pratiquées (remise des documents contre paiement) limitent le crédit accordé aux clients.

Le faible endettement de SIPH permet au Groupe de faire face à un éventuel retournement du marché.

3.1.10 RISQUE JURIDIQUE

3.1.10.a) Risque juridique sur conformité aux lois et règlements

Les risques juridiques et fiscaux de SIPH et ses filiales ont été examinés à l'occasion de l'entrée de nouveaux partenaires au capital de SIPH ou de SIFCA, en 2005, 2006 et 2007. Aucun risque significatif n'a été identifié à ces occasions.

Le contexte législatif et réglementaire des pays du Groupe SIPH est susceptible d'évolutions rapides. SIPH et ses filiales s'assurent de l'application correcte des dernières évolutions par notamment le recours à des experts en particulier dans les domaines du droit fiscal, du droit du travail, etc.

3.1.10.b) Risque juridique sur mode de commercialisation des produits

Les ventes de matières premières de SIPH sont soumises aux dispositions des contrats internationaux adaptés aux produits commercialisés.

3.1.11 RISQUE LIE AUX HOMMES CLES

Le Groupe estime disposer d'une organisation et d'une structure de management qui lui permet de poursuivre son activité et son développement dans des conditions normales, dans l'hypothèse où l'un des membres de son équipe dirigeante serait dans l'incapacité d'assurer ses fonctions.

3.1.12 AUTRES RISQUES

Les autres risques sont évalués par SIPH comme non significatifs – en raison de leur faible probabilité d'occurrence ou d'impact sur la valeur de SIPH ou le résultat.

3.2.) CONTROLE INTERNE COMPTABLE ET FINANCIER

3.2.1 ORGANES DE GOUVERNANCE

Les principes comptables appliqués par le Groupe SIPH ont été étudiés et adoptés par le Conseil d'Administration. En particulier, l'IFRS 41 s'appliquant aux actifs biologiques et susceptibles d'avoir un impact significatif a été adopté par le Conseil d'Administration, qui valide par ailleurs à chaque arrêté les paramètres nécessaires à son application.

Le Conseil d'Administration étudie à chaque réunion les réalisations et les prévisions de SIPH et de ses filiales, ainsi que l'analyse des écarts entre le budget, les réalisations et les prévisions.

Enfin, les tableaux de flux réalisés et prévisionnels sont systématiquement examinés.

3.2.2. ORGANISATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Les comptes sont établis sous la responsabilité des Directeurs Généraux de chaque entité du groupe SIPH, par la direction financière de chaque société et en liaison avec la direction Financière du Groupe.

Chaque société du groupe possède sa propre organisation de gestion, comptable et financière organisée sous la responsabilité directe d'un directeur financier.

Chaque filiale doit appliquer les procédures existantes et communes pour tout le Groupe de l'actionnaire de référence SIFCA.

Un suivi adapté aux spécificités du caoutchouc est mis en place pour assurer le bilan matière (suivi des flux, des stocks et du rendement de la matière première) et le bilan des hectares. Les unités d'œuvre et leurs méthodes de suivi, ainsi que les indicateurs de performance appliqués dans le groupe SIPH ont fait l'objet d'une description précise.

L'harmonisation des plans comptables analytiques des filiales de SIPH s'est poursuivie en 2008, avec la description du contenu des sections analytiques utilisées pour les comptes consolidés, le reporting et les business plans à long terme.

Les contenus et supports de l'information sont définis par la Direction Financière de SIPH. Les directions financières des Filiales sont réunies au minimum une fois par an, pour veiller à l'application et l'évolution des outils de recueil de l'information, et pour assurer que les nouveaux besoins identifiés sont traités.

Un reporting mensuel portant sur le bilan matière, le compte de résultat, le suivi des coûts et des marges unitaires, l'engagement des investissements et le tableau de flux est opérationnel chez SIPH et ses filiales. Le budget de l'exercice est revu mensuellement pour faire l'objet d'une reprévision annuelle lors de l'établissement des reportings mensuels.

Des supports de recueils spécifiques d'informations nécessaires à la consolidation de SIPH en normes IFRS ont été intégrés aux liasses de consolidation, gérés par un logiciel BO Finance depuis décembre 2008.

Les comptes semestriels et annuels sont établis et font respectivement l'objet d'un examen limité ou d'un audit par les Commissaires aux Comptes. La consolidation des comptes semestriels et annuels, précédemment confiée à un expert comptable, est depuis décembre 2008 établie en interne.

La qualité des budgets, des reportings mensuels, des prévisions et l'analyse des écarts font partie intégrante du dispositif visant à fiabiliser l'information financière.

La Direction financière s'assure du respect des obligations d'information du marché.

L'information communiquée au public est soumise préalablement à la Direction du Groupe.

TROISIEME PARTIE :

Principes et règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

Les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux sont fixés par le Conseil d'Administration, et approuvés par les Assemblées Générales en tant que conventions réglementées :

- Pour la société SIPH, un montant limité à 60.979,61 € brut pour les jetons de présence a été approuvé par l'Assemblée du 7 juin 1996, et est réparti entre les administrateurs sur décision du Conseil d'Administration ;
- SIPH prend en charge une couverture sociale adaptée au statut de non résident français (santé, prévoyance et retraite) de son Président Directeur Général (58 K€) ;
- Aucune autre rémunération n'est versée aux administrateurs au titre de leur mandat social.

En dehors de ce qui précède, les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucune autre indemnité, rémunération, avantage en nature ou retraite complémentaire.

CONCLUSION

Le Groupe SIPH a organisé une répartition du contrôle des risques entre les filiales et la société mère.

Les actifs sont principalement concentrés dans les filiales tandis que la commercialisation et les flux de trésorerie qu'elle induit sont gérés par le siège.

Les procédures en place dans les filiales doivent constamment être améliorées afin de garantir la conservation des actifs et de leur valeur ainsi que la maîtrise des engagements.

Par ailleurs un effort particulier est porté sur la standardisation de l'information élaborée par les filiales afin d'améliorer le suivi de la performance de l'opérateur Michelin, l'efficacité du contrôle de gestion de SIPH et de l'audit SIFCA.

SIPH est attentif aux évolutions légales et réglementaires, et continuera à faire évoluer son dispositif de contrôle interne, en conservant la souplesse et la réactivité opérationnelle de ses filiales.

Le Président Directeur Général

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Société Internationale
de Plantations
d'Hévéas - SIPH

Comptes Annuels
Exercice clos le
31 décembre 2008

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société Internationale de Plantations d'Hévéas - SIPH, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Ces éléments ont été pris en considération par votre société. Le manque de visibilité sur le futur crée des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce :

Comme mentionné dans la note 2.1.3 de l'annexe relative aux immobilisations financières, la société peut être amenée à constituer des provisions pour dépréciation des titres de participation en fonction de la valeur d'utilité estimée des titres.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans l'annexe et le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Société Internationale
de Plantations
d'Hévéas - SIPH

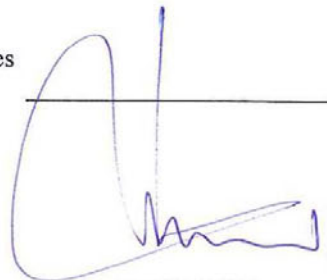
Comptes Annuels
Exercice clos le
31 décembre 2008

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly sur Seine et Courbevoie, le 22 avril 2009

Les commissaires aux comptes

PRICewaterhouse
COOPERS AUDIT



DOMINIQUE VIENNE

MAZARS



DENIS GRISON

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

(Exercice clos le 31 décembre 2008)

Aux actionnaires
SOCIETE INTERNATIONALE DE PLANTATIONS D'HEVEAS (SIPH)
53, rue du Capitaine Guynemer
92400 Courbevoie

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la SOCIETE INTERNATIONALE DE PLANTATIONS D'HEVEAS (SIPH), tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.12 « Actifs biologiques (plantations d'hévéas) » et la note 9 « Actifs biologiques » relatives à l'évaluation à la juste valeur des actifs biologiques (plantations d'hévéas) du groupe SIPH en fonction de la norme IAS 41. Ces notes exposent qu'en l'absence d'un marché liquide, cette évaluation repose sur les cours du caoutchouc et sur des taux d'actualisation, que ces éléments influent de façon sensible et significative sur la juste valeur des actifs biologiques et, que leurs évolutions futures sont susceptibles de créer une volatilité importante de la valeur des plantations d'hévéas.

II. Justification des appréciations

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Ces éléments ont été pris en considération par votre société, notamment pour ce qui concerne le risque de liquidité lié à l'endettement, comme indiqué dans la note 29.9. Le manque de visibilité sur le futur crée des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce :

Les notes 3.11 à 3.13 décrivent le traitement comptable retenu par votre société relatif aux actifs biologiques et à la production agricole en fonction de la norme IAS 41. Comme indiqué précédemment, les notes 3.12 et 9 exposent l'évaluation à la juste valeur des actifs biologiques. Nous avons examiné la méthodologie retenue pour l'application de la norme IAS 41, nous avons revu les hypothèses retenues lors de l'évaluation des actifs biologiques à la juste valeur et nous nous sommes assurés du caractère approprié des informations données dans les notes aux états financiers consolidés.

Par ailleurs, comme indiqué dans les notes 3.2 et 3.10 relatives respectivement aux « Hypothèses et estimations comptables » et « Perte de valeur des actifs corporels et incorporels immobilisés », la société procède à des tests de dépréciation de l'ensemble des actifs, y compris les écarts d'acquisition. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation concernant les écarts d'acquisition.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

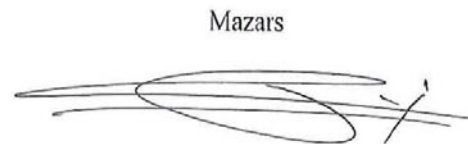
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 22 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Dominique Vienne

Mazars

Denis Grison

Société Internationale
de Plantations
d'Hévéas - SIPH

Exercice clos le
31 décembre 2008

Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Mesdames Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

▪ **Dispositif d'assistance technique entre votre société et chacune des entités suivantes :**

- ORREL, ARREL, WAREL, UUREL

Convention d'assistance technique, conclue avec chacune des sociétés pour une durée de 5 ans et applicable à compter du 1^{er} janvier 2008. Le rôle de SIPH est d'assurer le Know-how et l'assistance technique dont ont besoin ces sociétés.

Conseil d'administration du 22 décembre 2008

*Membres du Conseil d'administration concernés : Messieurs Jean-Louis Billon,
Olivier de Saint Seine, Nazaïre Gounongbe*

- GREL

Un avenant applicable rétroactivement au 1^{er} janvier 2007 a été signé et modifie l'article 6 « Technical assistance and management fees » du contrat de management et d'assistance technique et notamment le pourcentage des frais de management..

Le montant facturé par votre société s'élève à 1 121 K€ pour l'exercice 2008.

Conseil d'administration du 22 décembre 2008

*Membres du Conseil d'administration concernés : Messieurs Yves Lambelin,
Jean-Louis Billon*

▪ **Avenant à la convention d'assistance technique entre Michelin et votre société**

Un avenant applicable à compter du 1^{er} mars 2008 a été signé pour intégrer Cavala Rubber Corporation (CRC) au périmètre couvert par le contrat d'assistance du 20 avril 2007. Cette convention concerne les prestations pour lesquelles MICHELIN intervient comme opérateur au moyen d'experts, et assure un transfert de Know-how sur le périmètre du groupe SIPH et de ses filiales.

La majoration du coût de l'assistance technique de Michelin due à ce changement de périmètre est de 120 K€ et la rémunération au titre de l'assistance technique de l'exercice s'élève à 2 411 K€ pour l'ensemble.

Conseil d'administration du 1^{er} septembre 2008

*Membres du Conseil d'administration concernés : Messieurs Bertrand Vignes,
représentant permanent de Michelin Finance BV, Jean-François Bouffard
représentant permanent de Transityre BV*

▪ **Convention entre votre société et Cavala Rubber Corporation (CRC)**

- Convention de trésorerie entre SIPH et CRC, conclue pour une durée de 3 ans et applicable à compter du 25 avril 2008.

SIPH et CRC acceptent de se consentir mutuellement des avances en compte courant. A ce titre, une avance d'actionnaire de 2 300 K\$ a été consentie par SIPH à CRC en 2008.

- Convention de management services entre CRC et SIPH, conclue pour une période de 10 ans et applicable à compter du 1^{er} janvier 2008. Cette convention confère à SIPH le soin d'assurer le Know-how, le contrôle de gestion, le développement interne et externe de CRC ainsi que tout autre service qui s'avère nécessaire sans restriction ou limitation.

La rémunération annuelle de ce contrat s'élève à 750 K\$ (brut).

La rémunération de ce contrat s'est élevée à 512,5 K\$ sur l'exercice 2008.

Conseil d'administration du 1^{er} septembre 2008

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

▪ **Dispositif d'assistance technique depuis le 1^{er} Janvier 2007 entre votre société et les entités suivantes**

- SIFCA : contrat d'assistance conclu pour une durée de 5 ans et applicable à compter du 1er janvier 2007. Le rôle de SIFCA est d'assurer le contrôle de gestion et l'audit des filiales du groupe SIPH, ainsi que son développement externe.

La rémunération de ce contrat d'assistance technique s'est élevée à 1 372 K€ en 2008.

- SAPH : contrat d'assistance conclu pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2007. Le rôle de SIPH est de mettre au service de la SAPH, au titre de l'activité hévéicole, ses compétences en matière de management et de la gestion des techniques agricoles et industrielles, de la gestion des achats aux planteurs villageois et de la formation continue.

La rémunération de ce contrat d'assistance technique s'est élevée à 974 K€ en 2008.

▪ **Avec GREL**

Dans le cadre du contrat de fourniture de caoutchouc conclu avec GREL, les achats enregistrés par votre société s'élèvent à 20 848 K€ pour l'exercice 2008.

▪ **Avec SAPH**

Dans le cadre du contrat de fourniture de caoutchouc avec votre filiale SAPH, le montant des achats enregistrés par votre société s'élève à 152 798 K€ pour l'exercice 2008. Un avenant applicable à compter du 1^{er} avril 2008 vient modifier l'article 6 « Prix » (allongement des délais de paiement) et l'annexe I dudit contrat.

▪ **Avec Monsieur Jean-Louis Billon, Administrateur de SIPH et Président du Conseil d'Administration de SAPH**

Votre société a enregistré sur l'exercice 2008 une charge de 34 K€ au titre de la prise en charge de la couverture sociale de Monsieur Jean-Louis Billon.

▪ **Avec M. Yves Lambelin, votre Président Directeur Général**

Votre société a enregistré sur l'exercice 2008 une charge de 58 K€ au titre de la couverture sociale de M. Yves Lambelin.

▪ **Avec le Directeur Général Adjoint**

Par avenant à son contrat de travail antérieur à sa nomination comme Administrateur, la rémunération de votre Directeur Général Adjoint a été complétée d'une rémunération variable. L'ensemble de la rémunération brute (fixe et variable) s'élève à 295 K€ en 2008.

▪ **Protocole d'accord entre SIPH, SIFCA, Compagnie Financière Michelin, AIG, PARME INVEST et IMMORIV**

Le protocole d'accord sur l'apport des sociétés Nigérianes par le groupe Michelin, rémunéré par l'augmentation de capital de 19,2 M€ a été approuvé lors de l'Assemblée Générale du 20 octobre 2006.

L'annexe « Accord sur le complément de contrepartie » relatif à l'encaissement des primes à l'exportation sera susceptible d'avoir des effets sur les comptes de votre société, dont l'impact chiffré ne peut être évalué à ce jour compte tenu du caractère incertain du fait générateur. Le principe et le taux de ces primes, sont fixés par le gouvernement Nigérian.

Ce complément de contrepartie concerne les exercices 2006 et 2007.

Fait à Neuilly sur Seine et Courbevoie, le 22 avril 2009

Les commissaires aux comptes

PRICewaterHOUSE
COOPERS AUDIT



Dominique VIENNE

MAZARS



Denis GRISON

RAPPORT SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la SOCIETE INTERNATIONALE DE PLANTATIONS D'HEVEAS (SIPH)

(Exercice clos le 31 décembre 2008)

Aux actionnaires
SOCIETE INTERNATIONALE DE PLANTATIONS D'HEVEAS (SIPH)
53, rue du Capitaine Guynemer
92400 Courbevoie

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la SOCIETE INTERNATIONALE DE PLANTATIONS D'HEVEAS (SIPH) et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion de risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

SOCIETE INTERNATIONALE DE PLANTATIONS D'HEVEAS (SIPH)

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société SIPH

Page 2

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

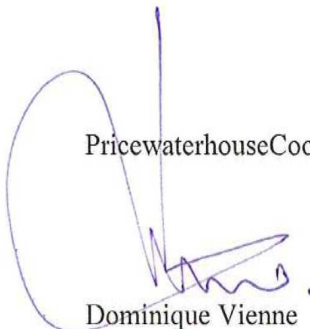
Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

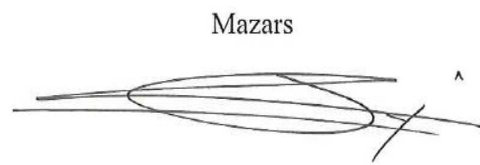
Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 22 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Dominique Vienne

Mazars

Denis Grison

INFORMATIONS COMMUNIQUEES AU PUBLIC DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2008

☐ Résultats

- 27.04.2009 Très bons résultats 2008 : Résultat opérationnel courant : + 31,7 %
- 02.09.2008 Très bon 1er semestre : Résultat opérationnel courant + 55,6 % / Résultat net part du groupe + 63,8 %
- 31.03.2008 Excellents résultats 2007 / Division du nominal

☐ Rapports Financiers

- 04.09.2008 Communiqué « Rapport financier Semestriel (semestre clos le 30.06.2008) »
- 25.04.2008 Communiqué « Rapport financier annuel – exercice 2007 »

☐ Chiffres d'affaires

- 13.02.2009 Chiffre d'affaires 4^e trimestre 2008
- 12.11.2008 Chiffre d'affaires 3^e trimestre 2008
- 13.08.2008 Chiffre d'affaires 2^e trimestre 2008
- 14.05.2008 Chiffre d'affaires 1^{er} trimestre 2008
- 14.02.2008 Chiffre d'affaires 4^e trimestre 2007

☐ Opérations

- 30.06.2008 Division par 10 du nominal : l'action de la société devient plus accessible
- 29.04.2008 SIPH : Première acquisition au Libéria

☐ Pactes et évolution de l'actionnariat :

- 08.01.2008 Déclaration d'une convention visée à l'article L.233-11 du code de commerce

☐ Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

- 08.01.2009 Déclaration de la Compagnie Financière Michelin

☐ Convocations aux Assemblées Générales

- AGM du 20 mai 2008

☐ Document de référence

- 07.06.2008 Publication du document de référence – exercice 2007

☐ Déclarations totale des droits de vote & du nombre d'actions composant le capital de SIPH

- 02.04.2009 Déclaration mars 2009
- 03.03.2009 Déclaration février 2009
- 02.02.2009 Déclaration janvier 2009
- 05.01.2009 Déclaration Décembre 2008
- 02.12.2008 Déclaration novembre 2008
- 03.11.2008 Déclaration octobre 2008
- 01.10.2008 Déclaration septembre 2008
- 04.09.2008 Déclaration août 2008
- 04.08.2008 Déclaration juillet 2008
- 01.07.2008 Déclaration juin 2008
- 02.06.2008 Déclaration mai 2008
- 02.05.2008 Déclaration avril 2008
- 02.04.2008 Déclaration mars 2008
- 03.03.2008 Déclaration février 2008
- 01.02.2008 Déclaration janvier 2008

☐ Communiqué de Presse

- 22.12.2008 Position relative aux recommandations adoptées par le MEDEF et l'APEF sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux

□ RESULTATS

Très bon Résultat 2008 : Résultat opérationnel courant : + 31,7 %* (* avant application de l'IAS 41)

Publication le 27 avril 2009

En M€	2007	2008*	Variation
Chiffre d'affaires caoutchouc	164,7	220,1	+ 33,6 %
Chiffre d'affaires total	186,3	269,2	+ 44,5 %
Coûts des marchandises vendues	- 105,2	- 179,3	+ 70,5 %
Marge sur coûts directs	81,1	89,9	+ 10,7 %
Résultat opérationnel courant avant IAS 41	51,5	67,8	+ 31,7 %
Application IAS 41	10,3	- 10,4	
Résultat opérationnel courant	61,9	57,4	- 7,3 %
Résultat opérationnel	61,8	60,0	- 7,7 %
Résultat financier	- 0,1	0,0	Ns
Charge d'impôt sur le résultat	- 16,3	- 16,4	Ns
Résultat net	45,4	40,6	- 10,5 %
Résultat net part du groupe	30,3	27,1	- 10,6 %

* Intégration de la société Cavalla Rubber Corporation (CRC) au Libéria, à partir du 2^{ème} semestre avec effet rétroactif au 1^{er} mai 2008

Le marché du caoutchouc en 2008

Le cours du caoutchouc s'est maintenu à un niveau très élevé au cours des 3 premiers trimestres avec une moyenne de 2,86 US\$/kg, soit 1,87 €/kg, dépassant ponctuellement le record historique de 3 US\$/kg. Le marché s'est brutalement retourné au 4^{ème} trimestre, avec un cours moyen de 1,56 US\$/kg, soit 1,19 €/kg.

La moyenne du cours du caoutchouc sur l'ensemble de l'année 2008 s'élève à 2,54 US\$/kg, soit 1,71 €/kg.

Résultats 2008

Au cours de l'exercice 2008, SIPH a réalisé un chiffre d'affaires caoutchouc de 220,1 M€, en hausse de + 33,6 % et un chiffre d'affaires total de 269,2 M€. Le groupe a connu une forte progression des tonnages vendus (+ 15 %) et une hausse du prix de vente moyen de + 16,2 %.

Le groupe SIPH a également enregistré un chiffre d'affaires de 25,4 M€ lié à la commercialisation de matières premières (huile de palme, tourteaux de coton, sucre) dont la contribution à la marge sur coût direct reste cependant marginale.

La production de caoutchouc s'élève à 128 milliers de tonnes, soit une augmentation de 20 milliers de tonnes (+ 18,3 %) répartie entre :

- 15 milliers de tonnes d'achats de caoutchouc auprès des planteurs indépendants,
- 5 milliers de tonnes de productions propres, dont 1,4 milliers de tonnes en provenance de CRC (Liberia), vendues en l'état en l'absence d'usine sur cette plantation acquise fin avril 2008.

Les achats auprès des planteurs indépendants représentent 51 % de la production totale contre 46,7 % en 2007.

Conformément à l'application de la norme comptable IAS 41, le résultat opérationnel courant enregistre les diminutions de juste valeur des stocks et des plantations liées au retournement des prix sur le marché au 4^{ème} trimestre. Le résultat opérationnel courant, hors application de l'IAS 41, augmente de + 31,7 % à 67,8 M€. L'application de l'IAS 41 impacte ce résultat de 10,4 M€, sans effet de trésorerie. Malgré la baisse brutale du cours du caoutchouc en fin d'année, aucune dépréciation de goodwill n'est été constatée, l'examen des valeurs d'utilité des participations ayant validé les valeurs enregistrées dans les comptes.

Enfin, le résultat net ressort à 40,6 M€ et le résultat net part du groupe à 27,1 M€.

Renforcement de la structure financière

SIPH a renforcé de manière significative sa structure financière. L'activité a généré un cash flow d'exploitation de 59,7 M€ contre 42,2 M€ un an auparavant. Celui-ci a couvert largement les investissements (22,4 M€), les dividendes versés aux actionnaires de SIPH (12,1 M€) et aux actionnaires minoritaires du groupe (9,6 M€) et a permis le financement de CRC (Libéria). La trésorerie nette de dette ressort ainsi, au 31 décembre, en hausse de + 79,8 % à 19,7 M€ pour 176,9 M€ de capitaux propres.

Dividende

Le Conseil d'Administration proposera lors de l'Assemblée Générale du 5 juin 2009 la distribution d'un dividende de 1,4 € par action, contre 2,4 € au titre de l'exercice 2007.

Perspectives 2009

Depuis le début de l'année 2009 le cours du caoutchouc ressort à une moyenne de 1,35 US\$/kg, soit 1,03 €/kg, avec une légère reprise en avril (1,5 US\$/kg soit 1,13 €/kg). Dans un contexte de crise économique, SIPH se place dans une optique conservatrice. Le groupe prévoit, en 2009, de maintenir son niveau de production, grâce notamment à sa capacité à adresser différents marchés selon les opportunités. En 2009, le groupe concentrera ses investissements à forte création de valeur à moyen et à long terme, incluant notamment la réhabilitation de la plantation et des infrastructures de CRC, ainsi que la construction d'une usine.

Enfin, SIPH dispose d'une forte solidité financière qui lui permet de faire face au bas de cycle actuel et à terme de bénéficier en premier de l'amélioration de la conjoncture économique.

Très bon 1^{er} semestre : Résultat opérationnel courant + 55,6 % / Résultat net part du groupe + 63,8 %
Publication le 02 septembre 2008

en M€	1 ^{er} semestre 2007*	1 ^{er} semestre 2008**	Variation
Chiffre d'affaires caoutchouc	64,7	92,2	+ 42,6 %
Chiffre d'affaires total	71,0	110,6	+ 55,8 %
Coûts des marchandises vendues	- 36,8	- 64,2	+ 74,3 %
dont variation des stocks de matières 1ères	0,7	- 1,6	
dont variation des stocks de produits finis	4,6	4,6	
Marge sur coûts directs	34,1	46,4	+ 35,8 %
Résultat opérationnel courant	20,3	31,6	+ 55,6 %
Résultat opérationnel	20,3	31,7	+ 55,6 %
Résultat financier	0,0	0,0	
Charge d'impôt sur résultat	- 6,6	- 9,8	+ 47,6 %
Résultat net	13,7	21,9	+ 59,4 %
Résultat net part du groupe	8,8	14,4	+ 63,8 %

* consolidation sur 2 mois de SAIBE

** hors la société Cavalla Rubber Corporation (CRC) au Libéria, acquise le 24/04/2008. L'activité de CRC sera en effet intégrée au compte de résultat à partir du 2ème semestre avec effet rétroactif au 1er mai 2008.

Le marché du caoutchouc

Au cours du semestre, SIPH a bénéficié d'un contexte très favorable du marché du caoutchouc, avec une accentuation de la hausse depuis mai 2008. Le cours moyen du Sicom 20 ressort à 2,80 US\$/kg (1,83 €/kg), nettement supérieur à celui du 1^{er} semestre 2007 (2,09 US\$/kg soit 1,57 €/kg).

Résultats 1^{er} semestre 2008

Au 1^{er} semestre 2008, SIPH a enregistré un chiffre d'affaires caoutchouc de 92,2 M€, en hausse de + 42,6 % et un chiffre d'affaires total de 110,6 M€, en progression de + 55,8 %.

Les ventes ont porté sur 54 milliers de tonnes de caoutchouc, soit + 21,8 % par rapport au 1^{er} semestre 2007. Cette augmentation est amplifiée par celle du prix moyen de vente (+ 17,0 %) qui n'a pourtant pas complètement intégré la hausse du cours du caoutchouc depuis le mois de mai, le décalage entre la période de fixation des prix et la livraison du produit étant de 2 à 3 mois.

La production de matière première sur cette période s'élève à 50 milliers de tonnes, contre 41 milliers au 1^{er} semestre 2007. Ce volume se répartit équitablement entre la production propre, dont la hausse de + 16,7 % est notamment liée à la consolidation sur 6 mois de SAIBE, et celle en provenance des producteurs indépendants, dont l'augmentation de + 30,8 % traduit le dynamisme de la politique d'achat en Côte d'Ivoire.

Sur cette période, le groupe SIPH a également enregistré un chiffre d'affaires important de 9,2 M€ lié à la commercialisation d'huile de palme dont la contribution à la marge sur coût direct reste cependant peu significative.

Celle-ci, en hausse de + 35,8 % à 46,4 M€, reflète également l'augmentation de la part des achats auprès des producteurs indépendants et prend en compte les variations de stocks.

Grâce à une bonne maîtrise des charges opérationnelles, le résultat opérationnel courant progresse de + 55,6 % à 31,6 M€.

Au total, le résultat net augmente de + 59,4 % à 21,9 M€, et le résultat net part du groupe de + 63,8 % à 14,4 M€.

Une structure financière solide

Au 30 juin, les capitaux propres s'élèvent à 159,9 M€. L'activité a généré un cash flow d'exploitation de 33,4 M€ contre 16,1 M€ lors de la même période de l'exercice précédent. A mi-exercice, après le paiement des dividendes et la prise de participation de 60 % de la société Cavalla Rubber Corporation (CRC) au Libéria, la trésorerie nette de dette ressort à 7,2 M€.

Perspectives

Le deuxième semestre 2008 se poursuit dans un marché du caoutchouc toujours très favorable.

Sur la base de ces éléments, SIPH est confiant en sa capacité à poursuivre en 2008 la progression de ses résultats économiques.

Enfin, au Libéria, le groupe est en train de démarrer un programme d'investissements important pour la réhabilitation des plantations, et la construction ultérieure d'une usine. SIPH s'attend à une reprise progressive de la production de CRC, dans ce pays stratégique pour la production de caoutchouc naturel en Afrique de l'Ouest.

SIPH dans le SBF 250 et le Cac Small 90

A compter de la séance de bourse du 22 septembre 2008, l'action SIPH intégrera les indices SBF 250 et CAC Small 90 de Nyse Euronext Paris.

Excellents résultats 2007 / Division du nominal

Publication le 31 mars 2008

En M€	2006*	2007**	Variation
Chiffre d'affaires caoutchouc	128,8	164,7	+ 27,9 %
Chiffre d'affaires total	145,9	186,3	+ 27,7 %
Coûts des marchandises vendues	- 87,5	- 105,2	+ 20,3 %
Marge sur coûts directs	58,4	81,1	+ 38,9 %
Variation nette des actifs biologiques	0,9	4,8	
Résultat opérationnel courant	43,6	61,9	+ 42,2 %
Résultat opérationnel	43,0	61,8	+ 43,7 %
Coût de l'endettement financier net	0,4	- 0,1	
Charge d'impôt	- 10,3	- 16,3	+ 57,6 %
Résultat net	33,9	45,4	+ 33,9 %
Résultat net part du groupe	22	30,3	+ 37,6 %

* REN (anciennement MDC, au Nigéria) consolidé à compter du 1/10/2006

** SAIBE (Côte d'Ivoire) consolidé à compter du 1/05/2007

Evolution du cours du caoutchouc en 2007 (SICOM 20)

Sur l'ensemble de l'année 2007, le cours du caoutchouc en dollar s'est maintenu à un niveau élevé (2,15US\$/kg contre 1,95US\$/kg en 2006) dans un contexte beaucoup plus stable qu'en 2006. La moyenne du 1er semestre en US\$ a été proche de celle de 2006 (2,1US\$/kg contre 2US\$/kg en 2006), tandis que celle du 2ème semestre a été sensiblement meilleure (2,2US\$/kg contre 1,9US\$/kg en 2006).

L'évolution de la parité euro/dollar a toutefois atténué cette performance : le cours moyen de 2007 en euro s'établit quasiment au même niveau que celui de 2006 (1,56 €/kg contre 1,55 €/kg en 2006).

Résultats 2007

Au cours de l'exercice 2007, SIPH a enregistré un **chiffre d'affaires caoutchouc** de 164,7 M€, en hausse de +27,9 % en raison de l'augmentation de + 30 % des tonnages vendus, avec une quasi stabilité du prix de vente moyen (- 2,2 %) sur l'ensemble de l'exercice.

Les ventes ont porté sur 108 K tonnes de caoutchouc, soit une progression de 25 K tonnes, dont 9 K tonnes proviennent du Nigeria, consolidé au 4^{ème} trimestre 2006 et 8 K tonnes de SAIBE, plantation acquise en Côte d'Ivoire en 2007 et consolidée à compter du 1^{er} mai 2007.

Le résultat opérationnel courant, qui intègre 4,8 M€ de variation nette des actifs biologiques, contre 0,9 M€ en 2006, ressort à 61,9 M€, soit une hausse de + 42,2 %. Hors variation nette des actifs biologiques, le résultat opérationnel courant augmente + 34 %.

Le résultat net part du groupe ressort en hausse de + 37,6 % à 30,3 M€.

Une structure financière saine

Ces bonnes performances ont permis au groupe de clôturer l'exercice 2007 avec une trésorerie nette de 10,9 M€ pour 157,4 M€ de capitaux propres, après financement de l'acquisition de SAIBE. SIPH dispose ainsi des moyens financiers pour saisir toute opportunité de croissance externe.

Dividendes et division du nominal

Le Conseil d'Administration proposera à la prochaine Assemblée Générale du 20 mai 2008 la distribution d'un dividende de 24 € par action, contre 20,75 € au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de + 15,7 %.

Il sera également proposé lors de l'Assemblée Générale la division par 10 du nominal de l'action. SIPH montre sa volonté de rendre plus accessible son titre, ce qui devrait favoriser la liquidité de l'action.

Perspectives 2008

L'exercice 2008 démarre dans un contexte favorable avec un cours du caoutchouc moyen de 2,67US\$/kg soit 1,77 €/kg sur le premier trimestre.

De plus, SIPH bénéficiera de l'augmentation récente de ses capacités d'usinage et de la consolidation sur 12 mois de SAIBE contre 8 mois en 2007. Fort de ces différents éléments, le groupe affirme sa confiance dans la poursuite de sa croissance en 2008.

❑ RAPPORTS FINANCIERS

Rapport Financier Semestriel (Semestre clos le 30 juin 2008)

Communiqué publié le 04 septembre 2008

La société SIPH vous informe que le rapport financier semestriel portant sur le semestre clos le 30 juin 2008, établi conformément aux dispositions des articles L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier et 222-4 et 222-6 du Règlement Général de l'AMF, est mis à la disposition du public et déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers.

Le rapport financier semestriel peut être consulté sur le site internet SIPH à l'adresse suivante : www.siph.com dans la rubrique « information réglementée ».

Ce rapport a été diffusé conformément aux dispositions de l'article 221-3 du règlement général de l'AMF.

Rapport Financier Annuel – Exercice 2007

Communiqué publié le 25 avril 2008

La société SIPH vous informe que le rapport financier annuel de l'exercice 2007 est disponible sur le site SIPH au lien suivant : www.siph.com (Cf. Informations / Réglementées).

Code Valeur Euronext : SIPH, Code ISIN : FR 0000036857, Nombre d'actions : 506 079

Au sujet de SIPH

La Société Internationale de Plantations d'Hévéas est spécialisée dans la production, l'usinage et la commercialisation de caoutchouc naturel à usage industriel. SIPH exploite plus de quarante mille hectares d'hévéas, et dispose aujourd'hui d'une capacité de production de 113 000 tonnes répartie sur 3 pays (Côte d'Ivoire, Ghana et Nigéria). Le latex traité est issu de l'exploitation des plantations d'hévéas de SIPH (50 %) et d'achats effectués auprès de planteurs indépendants (50 %). SIPH commercialise sa production, principalement réservée à l'activité pneumatique, sur le marché international. Pour plus d'informations, visitez le site web : www.siph.com.

❑ CHIFFRES D'AFFAIRES

Chiffre d'affaires caoutchouc 4^e trimestre 2008

Chiffre d'affaires caoutchouc + 33,6 % à 220,1 M€

Publication le 13 février 2009

En M€		2007	2008 (*)	Variation
1 ^{er} trimestre	Chiffre d'affaires total	28,8	49,8	+ 72,8 %
	dont caoutchouc	26,7	46,1	+ 72,7 %
2 ^e me trimestre	Chiffre d'affaires total	41,9	60,7	+ 44,8 %
	dont caoutchouc	38,0	46,1	+ 21,3 %
3 ^e me trimestre	Chiffre d'affaires total	57,5	92,0	+ 60,0 %
	dont caoutchouc	50,3	72,6	+ 44,5 %
4 ^e me trimestre	Chiffre d'affaires total	58,6	66,6	+13,7 %
	dont caoutchouc	49,8	55,2	+10,9 %
12 mois	Chiffre d'affaires total	186,3	269,2	+ 44,5 %
	dont caoutchouc	164,7	220,1	+ 33,6 %

(*) Données non auditées

4^eme trimestre 2008 : Léger ralentissement de la croissance du chiffre d'Affaires +13,7%

Le chiffre d'affaires caoutchouc est en hausse de + 10,9 %, à 55,2 M€. Les quantités vendues (32 milliers de tonnes) ont été stables par rapport au quatrième trimestre 2007, en raison d'un marché attentiste dans un contexte économique marqué par la récession du marché automobile. La progression est due à la hausse du prix de vente de +10,4% par rapport au 4^eme trimestre 2007 à 1,71€/kg.

Le groupe SIPH a également enregistré un chiffre d'affaires significatif de 11,4 M€ lié à la commercialisation de matière premières (huile de palme, sucre, tourteaux), activité de négoce que le groupe mène ponctuellement selon les opportunités. La contribution de cette activité au résultat reste cependant faible.

Au 4^eme trimestre 2008, le chiffre d'affaires total ressort donc à 66,6 M€, en progression de + 13,71 %.

Exercice 2008 : croissance de 33,6 % du chiffre d'affaires caoutchouc

L'année 2008 a connu une forte croissance tant en tonnage qu'en prix de vente : le chiffre d'affaires caoutchouc de l'exercice s'élève ainsi à 220,1 M€, en hausse de + 33,6 % et le chiffre d'affaires total à 269,2 M€. Sur cette période, 12,4 milliers de tonnes ont été vendues (+15,0) % avec une progression du prix moyen de vente de + 16,2 %.

L'activité a été soutenue, avec une production de 128 milliers de tonnes de matière première (+19% par rapport à 2007), issue pour 49% de ses productions propres et 51% des achats effectués auprès des producteurs indépendants. 1,4 milliers de tonnes ont été produites par CRC (Liberia) et vendues en l'état, en l'absence d'usine sur cette plantation acquise en avril 2008.

Les résultats opérationnels 2008 seront, comme attendu, en progression et refléteront les excellentes conditions dans lesquelles le groupe a travaillé la majeure partie de l'année.

Ils seront cependant atténués par des éléments comptables sans aucun effet sur la trésorerie en rapport avec le retournement des prix sur le marché (SICOM moyen de 1,54US\$ soit 1,17€/kg en moyenne au 4^eme trimestre à comparer à une moyenne de 2,86 US\$/kg, soit 1,88 €/kg du 1^{er} janvier au 30 septembre 2008) :

- l'enregistrement comptable des pertes de valeur dans les résultats 2008, portant sur les justes valeurs de ses stocks et des plantations, suite à l'application de l'IAS 41.
- la dépréciation de manière prudente d'une partie de l'écart d'acquisition attaché au rachat de CRC, conséquence de la chute des cours du caoutchouc depuis l'acquisition et d'une période de réhabilitation qui sera un peu plus longue que prévue initialement. L'implantation au Libéria est un enjeu stratégique très important pour SIPH, ce pays restant malgré des années de guerre le second producteur africain de caoutchouc.

L'exercice 2008 se traduira également par un renforcement significatif de la structure financière du groupe et de sa trésorerie nette.

Tendances actuelles

Après avoir atteint des niveaux records jusqu'en septembre, avec des cours ayant ponctuellement dépassé 3 US \$/kg, la tendance de marché s'est brutalement retournée depuis octobre, atteignant en décembre un point bas avec une moyenne mensuelle du SICOM s'établissant à 1,12US\$/kg soit 0,83€/kg. Le marché s'est depuis légèrement repris à 1,3US\$ soit 1,0 €/kg début février.

Dans un contexte de crise économique, marqué par la récession du secteur automobile, le groupe SIPH ne s'attend pas à une reprise du marché à court terme et se place dans une configuration prudente axée sur la maîtrise de ses dépenses et des investissements.

Les partenariats de long terme engagés avec ses principaux clients sécurisent l'écoulement régulier de la production.

Très solide financièrement, SIPH dispose ainsi d'atouts majeurs pour faire face au bas de cycle actuel et à terme bénéficier en premier de l'amélioration de la conjoncture économique.

Chiffre d'affaires caoutchouc 3^e trimestre 2008

Activité très dynamique au 3^e trimestre 2008 : chiffre d'affaires caoutchouc + 44,5 % à 72,6 M€

Publication le 12 novembre 2008

En M€		2007	2008 (*)	Variation
1 ^{er} trimestre	Chiffre d'affaires total	28,8	49,8	+ 72,8 %
	dont caoutchouc	26,7	46,1	+ 72,7 %
2 ^{ème} trimestre	Chiffre d'affaires total	41,9	60,7	+ 44,8 %
	dont caoutchouc	38,0	46,1	+ 21,3 %
3 ^{ème} trimestre	Chiffre d'affaires total	57,5	92,0	+ 60,0 %
	dont caoutchouc	50,3	72,6	+ 44,5 %
9 mois	Chiffre d'affaires total	128,3	202,6	+ 57,9 %
	dont caoutchouc	115,0	164,9	+ 43,4 %

(*) Données non auditées

Accélération de la croissance au 3^{ème} trimestre

La croissance de SIPH s'est accentuée au 3^{ème} trimestre avec un chiffre d'affaires caoutchouc en hausse de + 44,5 %, à 72,6 M€. Cet excellent niveau d'activité est dû à l'augmentation des tonnages vendus de + 20,1 % et du prix de vente de + 20,3 %. Les ventes ont porté sur 38 milliers tonnes, contre 32 milliers de tonnes au 3^{ème} trimestre 2007.

Cavalla (CRC Liberia), dernière acquisition du groupe, consolidée à partir du 1^{er} mai 2008, a contribué à hauteur de 0,9 M€ au chiffre d'affaires du groupe. En l'absence d'usine, le caoutchouc produit est vendu sous forme de matière première, avant transformation.

Le groupe SIPH a également enregistré un chiffre d'affaires significatif de 15,3 M€ lié à la commercialisation de matière premières (huile de palme, sucre, tourteaux), activité de négoce que le groupe mène ponctuellement selon les opportunités. La contribution de cette activité au résultat reste cependant faible.

Au 3^{ème} trimestre 2008, le chiffre d'affaires total ressort donc à 92,0 M€, en progression de + 60,0 %.

Chiffre d'affaires caoutchouc sur 9 mois : + 43,4 % à 164,9 M€

L'activité dynamique porte le chiffre d'affaires caoutchouc des 9 premiers mois de l'exercice à 164,9 M€, en hausse de + 43,4 % et le chiffre d'affaires total à 202,6 M€.

Sur cette période, les tonnages vendus et le prix moyen de vente ont respectivement progressé de + 21,1 %, soit 92 milliers de tonnes, et de + 18,4 %.

L'évolution du cours de caoutchouc a atteint des niveaux records jusqu'en septembre, avec des cours ayant ponctuellement dépassé 3 US \$/kg, un seuil historique jamais atteint. La moyenne du SICOM 20 du 1^{er} janvier au 30 septembre 2008 s'établit à 2,86 US\$/kg, soit 1,88 €/kg, contre 2,08 US\$/kg, soit 1,55 €/kg un an auparavant.

Des perspectives confirmées

Depuis fin septembre, le cours du caoutchouc a fortement baissé, retrouvant son niveau de fin 2006, avec une moyenne de 1,86 US\$/kg (1,40 €/kg) au mois d'octobre. Cette évolution n'aura qu'un faible impact sur le prix de vente d'ici la fin de l'exercice étant donné le décalage, de l'ordre de deux à trois mois, entre l'évolution du cours et sa concrétisation dans le prix de vente de SIPH.

En revanche, si les cours actuels se maintiennent à ce niveau, le groupe pourrait être amené à enregistrer une dévalorisation de ses stocks de matières premières de l'ordre de 4 à 5 M€ avant impôt, puisqu'en application de l'IAS 41, ces stocks de matières premières sont valorisés au prix de marché.

SIPH reste toutefois confiant en sa capacité à poursuivre en 2008 la progression de ses résultats qui traduiront les niveaux record atteints par le marché et l'augmentation de la production, portée à plus de 115 000 tonnes de caoutchouc depuis le début de l'exercice.

Par ailleurs, SIPH, avec entre autres une trésorerie nette positive, une bonne maîtrise de ses coûts et un partenariat long terme avec ses clients, dispose d'atouts majeurs pour faire face à un bas de cycle dans une période où le cours du caoutchouc reste largement au-dessus du seuil de rentabilité du groupe.

Chiffre d'affaires caoutchouc 2^e trimestre 2008 : + 21,3 % à 46,1 M€ - Perspectives confirmées, dans un marché en forte hausse

Publication le 13 août 2008

En M€		2007	2008 (*)	Variation
1 ^{er} trimestre	Chiffre d'affaires total	28,8	49,8	+ 72,8 %
	dont caoutchouc	26,7	46,1	+ 72,7 %
2 ^{ème} trimestre	Chiffre d'affaires total	41,9	60,7	+ 44,8 %
	dont caoutchouc	38,0	46,1	+ 21,3 %
1 ^{er} semestre	Chiffre d'affaires total	70,8	110,5	+ 56,2 %
	dont caoutchouc	64,7	92,2	+ 42,6 %

(*) Données non auditées

Chiffre d'affaires du 2^{ème} trimestre

SIPH a réalisé un bon 2^{ème} trimestre 2008 avec un chiffre d'affaires « caoutchouc » en hausse de + 21,3 %, à 46,1 M€, soit une augmentation de + 8,6 % des tonnages vendus et de + 11,6 % du prix de vente. Les ventes ont porté sur 26 milliers tonnes, contre 23,9 milliers de tonnes au 2^{ème} trimestre 2007.

Le chiffre d'affaires du deuxième trimestre ne prend pas en compte la contribution de Cavalla (CRC Liberia), la dernière acquisition en date du 24 avril 2008. L'activité de cette dernière sera en effet intégrée au compte de résultat à partir du 2^{ème} semestre avec effet rétroactif au 1^{er} mai 2008.

Sur ce trimestre, le groupe SIPH a également enregistré un chiffre d'affaires significatif de 14,6 M€ lié à la commercialisation d'huile de palme, activité de négoce que le groupe mène ponctuellement selon les opportunités qui se présentent. La contribution au résultat de cette activité reste cependant faible.

Premier semestre : les indicateurs de performances sont bons

Le chiffre d'affaires semestriel caoutchouc ressort à 92,2 M€, en progression de + 42,64 % et le chiffre d'affaires total à 110,5 M€.

Sur cette période, l'augmentation de + 21,8 % des tonnages vendus est amplifiée par celle du prix moyen de vente (+ 17 %). Le prix de vente ne traduit que très partiellement la hausse des cours du caoutchouc constatée à partir de mai 2008, le décalage entre la période de fixation des prix des contrats et leur livraison étant de l'ordre de 2 à 3 mois.

L'évolution du cours moyen du caoutchouc a été en effet extrêmement favorable, avec une accentuation de la hausse depuis mai 2008 : le SICOM 20 moyen du 1^{er} semestre 2008 s'établit ainsi à 2,80 US\$/kg (1,83 €/kg), contre une moyenne constatée au 1^{er} semestre 2007 de 2,09 US\$/kg (1,57 €/kg).

La production de matière première a atteint au 1^{er} semestre 50 milliers de tonnes et se répartit de la manière suivante :

- 25 milliers de tonnes de production en propre, soit une augmentation de + 16,7 %. Cette progression est liée en grande partie à la consolidation sur 6 mois de SAIBE qui n'avait été consolidée que sur 2 mois au premier semestre 2007 ;
- 25 milliers de tonnes achetées auprès des producteurs indépendants, composés de petites exploitations familiales ainsi que de grandes plantations privées, soit une croissance de + 30,8 %, qui traduit le dynamisme de la politique d'achat en Côte d'Ivoire.

Perspectives confirmées, dans un marché du caoutchouc en forte hausse

Fort de cette bonne activité semestrielle, SIPH affichera une progression de ses résultats semestriels, qui seront publiés la 1^{ère} semaine de septembre.

De plus, l'évolution du cours de caoutchouc reste très favorable depuis le début du second semestre. Ces niveaux records se confirment depuis le début du second semestre, avec un cours moyen de 3,19 US\$/kg (2,03 €/kg) en juillet.

Dans ce contexte favorable, SIPH est confiant en sa capacité à poursuivre en 2008 la progression de ses résultats économiques.

Par ailleurs, dans sa nouvelle plantation au Liberia, le groupe démarre actuellement d'importants investissements pour la réhabilitation des plantations, la constitution et la formation des équipes, ainsi que la construction d'une usine. La relance de la production sera comme prévue progressive et devrait confirmer à terme tout le potentiel stratégique de cette acquisition dans un pays qui demeure le 2^{ème} producteur de caoutchouc en Afrique de l'Ouest.

Chiffre d'affaires caoutchouc 1^{er} trimestre 2008 : + 72,7 % à 46,1 M€ - Perspectives confirmées

Publication le 14 mai 2008

En M€	2007	2008 (*)	Variation
Chiffres d'affaires caoutchouc	26,7	46,1	+72,7 %
Chiffre d'affaire total	28,8	49,8	+72,8 %

(*) Données non auditées

Le groupe SIPH a enregistré au cours du premier trimestre une forte croissance de son chiffre d'affaires de 72.8% à 49.8M€, démarrant ainsi sur d'excellentes bases son exercice 2008.

Le chiffre d'affaires caoutchouc s'établit à 46,1 M€, en augmentation de 72,7%. Cette performance repose :

- sur une hausse de 37,6% des tonnages vendus, qui correspond notamment à l'intégration de SAIBE, consolidée à partir du 1^{er} mai en 2007, et, dans une moindre mesure, au déstockage de caoutchouc, traditionnellement constaté dans cette période compte tenu de la saisonnalité de la production sur l'année (environ 40% au 1^{er} semestre et 60% au 2^{ème} semestre).
- sur un effet prix favorable puisque le prix moyen de vente sur ce trimestre est en augmentation de 25,5% par rapport à celui la même période de l'exercice précédent, qui avait intégré la baisse momentanée des cours fin 2006.

Perspectives :

Depuis le début de l'année, l'évolution du cours moyen du caoutchouc est favorable, avec un SICOM 20 moyen sur le 1^{er} trimestre 2008 s'établissant à 2,64 US\$/kg (1,77€/kg), contre une moyenne constatée au 1er trimestre 2007, de 2,03 US\$/kg (1,55€/kg). Le début du second trimestre s'inscrit dans la continuité avec un cours de 2,77 US\$/kg (1,78€/kg) à fin avril.

Dans ce contexte porteur, SIPH est confiant sur sa capacité à poursuivre en 2008 la progression de ses résultats économiques. Le groupe bénéficiera également en 2008 de la contribution de la nouvelle plantation (Cavalla Rubber Corporation ou CRC) du Liberia.

Chiffre d'affaires caoutchouc du 4ème trimestre 2007 : + 42 % à 49,8 M€

Publication le 14 février 2008

En M€		2006	2007	Variation
1er trimestre	Chiffre d'affaires total	30,6	28,8	- 5,8 %
	dont caoutchouc	27,8	26,7	- 4,0 %
2ème trimestre	Chiffre d'affaires total	30,6	41,9	+ 36,9 %
	dont caoutchouc	27,7	38,0	+ 37,2 %
3ème trimestre	Chiffre d'affaires total	41,8	57,5	+ 37,7 %
	dont caoutchouc	38,2	50,3	+ 31,7 %
4ème trimestre	Chiffre d'affaires total	42,9	58,6	+ 36,6 %
	dont caoutchouc	35,1	49,8	+ 42,0 %
Total 12 mois	Chiffre d'affaires total	145,9	186,9	+ 28,1 %
	dont caoutchouc	128,8	164,7	+ 27,9 %

SIPH a réalisé un bon 4ème trimestre 2007 avec un chiffre d'affaires de 58,6 M€ en progression de + 36,6 %. Le chiffre d'affaires caoutchouc est en hausse de + 42 %, à 49,8 M€.

Sur cette période, le groupe a augmenté ses tonnages de caoutchouc vendus de + 36,2 % à 32 milliers de tonnes, et a bénéficié d'un effet prix favorable de + 4,6 % par rapport au quatrième trimestre 2006. L'augmentation des tonnages provient pour moitié des récentes acquisitions (au Nigeria et en Côte d'Ivoire via SAIBE), et pour l'autre moitié, essentiellement, d'une augmentation des ventes de SAPH, la principale filiale du groupe. Grâce à ses nouvelles capacités d'usinage, efficaces depuis le 3ème trimestre 2007, SAPH est désormais en mesure d'usiner la totalité des achats extérieurs de caoutchouc, en forte augmentation depuis plusieurs années.

Ce bon niveau d'activité porte le chiffre d'affaires 2007 à 186,9 M€ (+ 28,1%) et celui du caoutchouc à 164,7 M€, en croissance de + 27,9 %. La hausse des tonnages vendus est de + 30 % avec une quasi stabilité du prix de vente moyen (- 2,2 %) sur l'ensemble de l'exercice.

Evolution du cours du caoutchouc en 2007 (SICOM 20)

Le cours du caoutchouc en dollar s'est maintenu à un niveau élevé sur l'ensemble de l'année 2007 (2,15US\$ contre 1,95US\$ en 2006), dans un contexte beaucoup plus stable qu'en 2006. La moyenne du 1er semestre en US\$ a été proche de celle de 2006 (2,1US\$/kg contre 2US\$/kg en 2006), tandis que celle du 2ème semestre a été sensiblement meilleure (2,2US\$/kg contre 1,9US\$/kg en 2006).

L'évolution de la parité dollar/euro a toutefois atténuée cette performance : le cours moyen de 2007 en euro s'établit quasiment au même niveau que celui de 2006 (1,56€/kg contre 1,55 €/kg en 2006).

Perspectives 2008

L'exercice 2008 démarre dans un contexte favorable avec un cours du caoutchouc en euros supérieur depuis le mois d'octobre 2007, au prix moyen constaté en 2007.

SIPH bénéficiera, de plus, de l'augmentation récente de ses capacités d'usinage et de la consolidation sur 12 mois (au lieu de 8 mois en 2007) de la SAIBE. Fort de ces différents éléments, le groupe affirme sa confiance sur la poursuite de sa croissance en 2008.

❑ OPERATIONS

Division par 10 du nominal : l'action de la société devient plus accessible

Publication le 30 juin 2008

La division du nominal de l'action par dix, approuvée par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 20 mai 2008, sera effective à l'ouverture de la bourse de Paris le 1er juillet 2008. La valeur nominale est divisée par 10 et le nombre d'actions en circulation est donc multiplié par dix. Un actionnaire détenant 1 action avant l'opération en détient 10 après. A compter du 1er juillet 2008, le capital social de SIPH sera donc composé de 5 060 790 actions.

L'opération du nominal se fait sans frais et sans aucune formalité pour les actionnaires de la société. Elle a pour principal objectif de rendre plus accessible et plus liquide le titre coté sur Euronext Paris compartiment B.

La valeur de l'action SIPH qui était de 3,3 € le 24 juin 2003 a atteint 678,99 € le 24 juin 2008.

Cette performance est le fruit de la stratégie de développement du Groupe SIPH dont la production, soutenue par une excellente tenue du cours du caoutchouc, a doublé sur cette période.

SIPH marque ainsi sa volonté de renforcer sa proximité avec ses actionnaires.

SIPH : Première acquisition au Libéria

Publication le 29 avril 2008

SIPH annonce l'acquisition auprès du groupe Salala Rubber Investment (SRI) d'une participation de 60 % dans la société Cavalla Rubber Corporation (CRC), une plantation d'hévéas située au Libéria dans le comté du Maryland sur la frontière avec la Côte d'Ivoire.

Cette plantation, d'une superficie de 8 000 ha, est en cours de réhabilitation après plusieurs dommages subis de 1985 à 2003. La production, relancée début décembre 2007, devrait se situer autour de 6 000 tonnes en 2008. Elle est vendue actuellement de manière brute sans usinage.

SIPH prévoit de construire une usine sur place, dont la mise en service devrait être effective d'ici 12 à 15 mois. Ce nouveau site industriel permettra également d'exploiter les récoltes qui pourront être achetées auprès des producteurs villageois de la région. Le comté du Maryland est en effet une région qui abrite un grand nombre de planteurs villageois.

Michelin, dans le cadre de son contrat avec SIPH, apportera son appui technique dans les domaines agricoles ainsi que pour la construction de l'usine. SRI, qui conserve 40 % du capital de CRC et bénéficie d'une longue expérience du Libéria, continuera à participer activement à la gestion opérationnelle en étroite collaboration avec SIPH.

SIPH entend faire jouer les synergies notamment avec la plantation de Rapid Grah située en Côte d'Ivoire, de l'autre côté de la frontière.

Suite à cette acquisition, SIPH est présente désormais dans 4 pays : la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Nigéria et le Libéria. Cette opération est parfaitement en phase avec la stratégie du groupe qui vise à étendre progressivement ses implantations et sa capacité de production tout en améliorant sa productivité industrielle.

❑ DECLARATIONS DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL

Déclaration de franchissement de seuils – 08 janvier 2009

Décision et Information n°209C0040 - FR0000036857- FS0013 du 08 janvier 2009

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

SIPH (Société Internationale de Plantation d'Hévéas) (Eurolist Paris)

Par courrier du 8 janvier 2009, la société en commandite par actions de droit suisse Compagnie Financière Michelin (CFM) (1) (Route Louis-Braille 10, CH-1763 Granges-Paccot, Suisse) a déclaré avoir franchi en hausse, le 31 décembre 2008, les seuils de 15% et 20% des droits de vote de la société SIPH et détenir 1 012 160 actions SIPH représentant 2 024 320 droits de vote, soit 20,00% (2) du capital et 22,77% des droits de vote de cette société (3).

Ce franchissement de seuils résulte d'une attribution de droits de vote double au profit du déclarant.

(1) Contrôlée par la Compagnie Générale des Etablissements Michelin.

(2) 20,00004%.

(3) Sur la base d'un capital composé de 5 060 790 actions représentant 8 891 120 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

❑ CONVOCATIONS AUX ASSEMBLEES GENERALES

AGM du 20 mai 2008

Publication le 11 avril 2008 de l'Avis de réunion valant avis de convocation au BALO

Publication le 24 avril 2008 des modalités de mise à disposition des documents préparatoires à l'AMF et sur Site SIPH

Publication le 03 juin 2008 du Compte rendu de l'Assemblée Générale Mixte sur le Site SIPH

❑ DOCUMENTS DE REFERENCE

Document de référence 2007

Communiqué publié le 07 juin 2008

SIPH ANNONCE LA PUBLICATION DE SON DOCUMENT DE REFERENCE 2007

La société annonce que son document de référence 2007 a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 05 juin 2008.

Ce document est disponible sur le site de la société à l'adresse www.siph.com.

❑ DECLARATIONS TOTALE DES DROITS DE VOTE & DU NOMBRE D' ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL DE SIPH

Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 31/03/2009 (Article 222-12-5 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financier (AMF)) – 02 avril 2009

DATE	31/03/2009
Nombre d'actions composant le capital	5 060 790
Nombre total brut de droits de vote	8 891 120
Nombre total net * de droits de vote	8 891 120

Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 28/02/2009 (Article 222-12-5 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financier (AMF)) – 03 mars 2009

DATE	28/02/2009
Nombre d'actions composant le capital	5 060 790
Nombre total brut de droits de vote	8 891 120
Nombre total net * de droits de vote	8 891 120

Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 31/01/2009
(Article 222-12-5 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financier (AMF)) – 02 février 2009

DATE	31/01/2009
Nombre d'actions composant le capital	5 060 790
Nombre total brut de droits de vote	8 891 120
Nombre total net * de droits de vote	8 891 120

Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 31/12/2008
(Article 222-12-5 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financier (AMF)) – 05 janvier 2009

DATE	31/12/2008
Nombre d'actions composant le capital	5 060 790
Nombre total brut de droits de vote	8 891 120
Nombre total net * de droits de vote	8 891 120

Pour information : CFM (Compagnie financière Michelin), qui détient 20 % du capital de SIPH, est actionnaire nominatif depuis plus de 2 ans.

Conformément à l'article L.225-123 du code de commerce et en application des statuts de SIPH, les titres SIPH détenus par Michelin sont assortis d'un droit de vote double depuis le 31-12-2008 : le % de droit de vote détenu par CFM est ainsi passé de 12,85 % à 22,77 %.

Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 30/11/2008
(Article 222-12-5 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financier (AMF)) – 02 décembre 2008

DATE	30/11/2008
Nombre d'actions composant le capital	5 060 790
Nombre total brut de droits de vote	7 878 930
Nombre total net * de droits de vote	7 878 930

Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 31/10/2008
(Article 222-12-5 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financier (AMF)) – 03 novembre 2008

DATE	31/10/2008
Nombre d'actions composant le capital	5 060 790
Nombre total brut de droits de vote	7 878 930
Nombre total net * de droits de vote	7 878 930

Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 30/09/2008
(Article 222-12-5 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financier (AMF)) – 1^{er} octobre 2008

DATE	30/09/2008
Nombre d'actions composant le capital	5 060 790
Nombre total brut de droits de vote	7 878 930
Nombre total net * de droits de vote	7 878 930

Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 31/08/2008
(Article 222-12-5 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financier (AMF)) – 4 septembre 2008

DATE	31/08/2008
Nombre d'actions composant le capital	5 060 790
Nombre total brut de droits de vote	7 878 930
Nombre total net * de droits de vote	7 878 930

Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 31/07/2008
(Article 222-12-5 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financier (AMF)) – 4 août 2008

DATE	31/07/2008
Nombre d'actions composant le capital	5 060 790
Nombre total brut de droits de vote	7 878 930
Nombre total net * de droits de vote	7 878 930

Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 30/06/2008
(Article 222-12-5 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financier (AMF)) – 1^{er} juillet 2008

DATE	30/06/2008
Nombre d'actions composant le capital	506 079
Nombre total brut de droits de vote	787 893
Nombre total net * de droits de vote	787 893

Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 31/05/2008
(Article 222-12-5 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financier (AMF)) – 02 juin 2008

DATE	31/05/2008
Nombre d'actions composant le capital	506 079
Nombre total brut de droits de vote	787 893
Nombre total net * de droits de vote	787 893

Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 30/04/2008
(Article 222-12-5 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financier (AMF)) – 02 mai 2008

Date	30/04/2008
Nombre d'actions composant le capital	506 079
Nombre total de droits de vote	Total brut de droits de vote : 787 893
Nombre total de droits de vote	Total net * de droits de vote : 787 893

Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 31/03/2008
(Article 222-12-5 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financier (AMF)) – 02 avril 2008

Date	31/03/2008
Nombre d'actions composant le capital	506 079
Nombre total de droits de vote	Total brut de droits de vote : 787 953
	Total net * de droits de vote : 787 953

Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 29/02/2008
(Article 222-12-5 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financier (AMF)) – 03 mars 2008

Date	29/02/2008
Nombre d'actions composant le capital	506 079
Nombre total de droits de vote	Total brut de droits de vote : 787 953
	Total net * de droits de vote : 787 953

Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 31/01/2008
(Article 222-12-5 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financier (AMF)) – 01 février 2008

Date	31/01/2008
Nombre d'actions composant le capital	506 079
Nombre total de droits de vote	Total brut de droits de vote : 787 953
	Total net * de droits de vote : 787 953

❑ COMMUNIQUE DE PRESSE

Position relative aux recommandations adoptées par le MEDEF et l'APEF sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Publication le 22 décembre 2008

Lors de sa réunion du 22 décembre 2008 le conseil d'administration a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Il considère que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la société.

En conséquence, en application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, le code AFEP-MEDEF ainsi modifié est celui auquel se réfère la société pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-37 [L. 225-68] du code de commerce à compter de l'exercice en cours.

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 5 JUIN 2009

ORDRE DU JOUR

A TITRE ORDINAIRE

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice 2008 – Approbation des comptes sociaux
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2008 – Approbation des comptes consolidés
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président
- Affectation des résultats, distribution de dividendes
- Nomination d'un administrateur Indépendant
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire MAZARS & GUERARD
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes suppléant M. Guillaume POTEL

A TITRE EXTRAORDINAIRE

- Suppression de l'obligation de détention des actions faite aux administrateurs
- Modification corrélative des articles 18 et 21 des statuts
- Délégation de Pouvoirs pour les formalités

TEXTE DES RESOLUTIONS

Assemblée Générale Mixte du 05 juin 2009

A titre Ordinaire

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve le bilan et les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2008 tels qu'ils lui sont présentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve le bilan et les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2008 tels qu'ils lui sont présentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'Article L 225-38 et L 225-42 du Code de Commerce, approuve ces conventions.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière visées à l'Article L.225-37 et L.225-68 du Code de Commerce, approuve ce rapport.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le résultat de l'exercice soit 20 487 959,53 € à :

La distribution d'un dividende brut de 7 085 106 € soit 1,4 € brut par action, prélevé sur le résultat de l'exercice qui s'élève à 20 487 959,53 €.

Au report à nouveau pour le solde soit 13 402 853,53 €. Le report à nouveau, qui était de 5 184 646,07 €, s'élèvera à 18 587 499,60 € après affectation du solde du résultat de l'exercice.

Ce dividende est éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale rappelle les dividendes distribués aux titres des exercices 2007, 2006 et 2005 :

Dividende mis en distribution au titre des exercices :	Total Brut	Soit € brut/titre (publié)	Soit € brut/titre (ajusté) (*)
2007	12 145 896,00 €	24,00	2,40
2006	10 501 139,25 €	20,75	2,07
2005	5 830 027,20 €	14,40	1,44

() L'Assemblée Général Mixte du 20 mai 2008 a décidé de la division par 10 du nominal des actions à compter du 1^{er} juillet 2008, passant de 22,86 € à 2,286 € la valeur nominale des actions composant le capital social de la Société, ce dernier restant inchangé. Le nombre des actions de la Société en circulation a ainsi été multiplié par 10*

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du Conseil d'Administration, nomme Monsieur Bernard DIGUET sis 48 rue de Berri - 75008 Paris, en qualité d'administrateur indépendant, en adjonction aux membres actuellement en fonction, pour une durée de 6 ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du Conseil d'Administration renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de MAZARS pour une période de six ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du Conseil d'Administration renouvelle en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant Monsieur Guillaume POTEL pour une période de six ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

A titre Extraordinaire

NEUVIEME RESOLUTION :

Suppression de l'obligation de détention des actions faite aux administrateurs

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide :

- De supprimer l'obligation de détention des actions faite aux administrateurs, conformément à la possibilité donnée aux sociétés par la loi de modernisation de l'économie (Loi 2008-776 du 04-08-2008).

DIXIEME RESOLUTION

Modification des articles 18 et 21 des statuts

Compte tenu de la résolution qui précède, l'Assemblée Générale décide de modifier la rédaction des articles 18 et 21 des statuts comme suit :

Article 18

L'article 18, paragraphe 1, est supprimé et remplacé comme suit :

La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires et révocables par elle. Le nombre d'administrateurs en fonction ne peut pas être supérieur à dix huit.

Article 21

L'article 21 des statuts, précédemment rédigé comme suit : « *Chacun des Administrateurs doit, pendant toute la durée de ses fonctions, être propriétaire d'au moins cinq actions de capital. Toutefois, cette stipulation ne s'applique pas aux actionnaires salariés nommés administrateurs en application de l'article L.225-23 du Code de Commerce* » est supprimé dans sa totalité.

ONZIEME RESOLUTION

Accomplissement des formalités requises par la loi

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du procès-verbal constatant les délibérations de la présente assemblée, en vue de l'accomplissement des formalités requises par la loi.